DERICHEBOURG



2024 • 2025

AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

incluant le Rapport financier semestriel 2026

SOMMAIRE

1. Présentation du Groupe et de ses activités 2
1.2 Activité Recyclage 2
1.6 Organisation du Groupe 12

2. Facteurs de risque, contrôle et audit interne 20
2.1 Facteurs de risque 20
2.4 Litiges significatifs 21

4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise 22
4.1 Présentation de la gouvernance 22
4.2 Le Conseil d'Administration 23
4.3 Les comités spécialisés 32
4.4 La Direction générale 35
4.5 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux 35
4.6 Conventions réglementées 35

5. Informations financières et comptables 38
5.1 Commentaires sur l'exercice 38
5.2 Événements récents et perspectives 61
5.6 Comptes consolidés intermédiaires du semestre clos le 31 mars 2026 62
5.7 Information financière *pro forma* non auditée 116

6. Capital et actionnariat 129
6.1 Actionnariat 129
6.2 Données boursières 132
6.4 Communication avec les investisseurs institutionnels, les actionnaires, les porteurs obligataires 133
6.6 Programme de rachat d'actions 134
6.7 Informations sur le capital social 135

7. Informations complémentaires 136
7.5 Responsable du document d'enregistrement universel 136
7.8 Table de concordance entre le Document d'Enregistrement Universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980 137

Amendement au Document d'Enregistrement Universel

2024·2025

incluant le rapport financier semestriel 2026

Le présent Amendement au Document d'Enregistrement Universel 2024/2025 de Derichebourg est déposé dans le contexte de l'acquisition du groupe Scholz Recycling. Il comporte :

- une présentation du groupe Scholz Recycling
- l'information financière semestrielle du groupe Derichebourg pour le semestre clos le 31 mars 2026
- une mise à jour des facteurs de risque de l'Émetteur
- l'information financière *pro forma* de l'acquisition du groupe Scholz Recycling au 30 septembre 2025 et 31 mars 2026
- des éléments d'information financière sur les résultats du groupe Derichebourg au 30 juin 2026, n'ayant pas fait l'objet d'un audit ni d'un examen limité de la part des commissaires aux comptes
- une mise à jour des autres rubriques du Document d'Enregistrement Universel, en fonction des événements survenus depuis le 19 décembre 2025, date du dépôt de ce dernier auprès de l'Autorité des marchés financiers sous le numéro D.25-0784, et auquel le lecteur est invité à se reporter pour sa complète information

Le présent Amendement du Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 7 septembre 2026 auprès de l'Autorité des marchés financiers, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.
Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017-1129.

1. Présentation du groupe et de ses activités

1.2 Activité Recyclage

1.2.1 Présentation de l'activité du groupe Scholz Recycling

Scholz est un acteur majeur du recyclage de l'acier et des métaux à l'échelle pan-européenne et est présent dans 10 pays. Au 31 décembre 2025, Scholz exploitait 182 sites , y compris des coentreprises, principalement en Allemagne, où Scholz est le deuxième acteur du marché. Scholz vend principalement des métaux ferreux, tels que des tôles, des copeaux et des alliages de fonderie (82 % des volumes vendus pour l'année se terminant le 31 décembre 2025), des métaux non ferreux, tels que l'aluminium, le nickel et le cuivre (9 % des volumes vendus pour l'année se terminant le 31 décembre 2025) et d'autres matériaux, tels que le papier, le plastique et le bois (9 % des volumes vendus pour l'année se terminant le 31 décembre 2025).

Le groupe Scholz comprend un réseau mondial d'entreprises et de participations dans le traitement et la gestion des déchets et des métaux. Grâce à ce réseau, Scholz est l'une des rares entreprises en Allemagne à exploiter une chaîne de valeur entièrement intégrée pour le commerce, le traitement et le recyclage des métaux, offrant ainsi toutes les activités liées au traitement des métaux et des ferrailles via un seul fournisseur. Plus précisément, ces activités comprennent la collecte, le traitement et le commerce des métaux ferreux et non ferreux, ainsi que la fourniture de matières premières secondaires aux clients industriels et aux fonderies. Le groupe Scholz mène ses opérations sur 182 sites, en mettant l'accent sur l'efficacité des ressources, rendue possible par une infrastructure logistique bien développée et une proximité stratégique avec les aciéries et les fonderies.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025, Scholz a généré un chiffre d'affaires de 1 616 millions d'euros, dans chaque cas hors coentreprises. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 43 % des ventes de Scholz, y compris les coentreprises, ont été réalisées en Allemagne, tandis que le reste a été généré dans d'autres pays européens (Italie, Autriche, Pologne, Slovénie et autres pays d'Europe continentale) et en dehors de l'Europe (Chine et Inde).

L'histoire de Scholz

En 1872, Paul Scholz a fondé une petite usine de tri en Basse-Silésie, en Pologne, qui a ensuite été transformée en société commerciale par Carl-Heinz Scholz en 1936.

Entre 1945 et 1963, l'entreprise a quitté la Basse-Silésie pour s'installer à Aalen, puis à Essingen en Allemagne.

Entre 1965 et 1989, Scholz a étendu ses exportations et ses filiales ainsi que son engagement sur les marchés d'Europe centrale et orientale.

Au cours des années 2000, diverses divisions allemandes ont été intégrées à Scholz Recycling AG & Co KG, qui est finalement devenue Scholz Recycling GmbH & Co KG.

En 2016, Scholz a été acquis par Chiho, le principal recycleur et importateur chinois de métaux mixtes, qui génère environ 90 % de ses revenus à partir des métaux de récupération, ses activités restantes comprenant le recyclage des déchets électroniques,

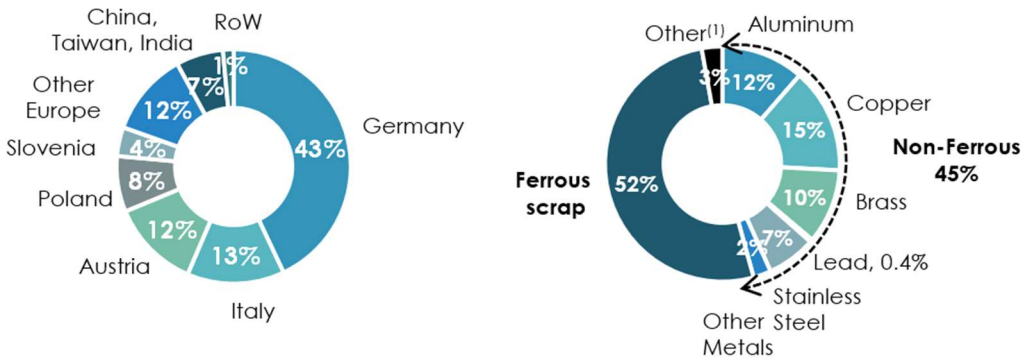
le recyclage des huiles usagées et le recyclage des batteries lithium hors d'usage. Scholz a continué à opérer en Allemagne sous le nom de Scholz Recycling GmbH, une filiale à 100 % de Chiho.

Les activités de Scholz

L'activité principale de Scholz consiste à collecter et acheter des déchets métalliques auprès de ses fournisseurs, à les peser, les trier et les traiter dans ses dépôts de collecte et de traitement ; puis à vendre ces matières premières secondaires à ses clients, comprenant des centaines de aciéries, de fonderies et de métallurgies à travers le monde. Une fois que Scholz a approvisionné les déchets métalliques, ceux-ci sont soit vendus directement aux clients finaux par l'intermédiaire de l'activité de courtage de Scholz, soit traités davantage (nettoyage, tri, cisaillage et mise en balles) via l'activité de dépôt de Scholz avant l'expédition.

Les matériaux traités par Scholz se composent principalement de métaux ferreux, de métaux non ferreux et, dans une bien moindre mesure, de plastique, de papier et de bois. En plus de sa position de leader dans le recyclage des déchets provenant de l'acier et des métaux non ferreux, Scholz propose également d'autres services de recyclage, tels que des services logistiques et de traitement, sur l'ensemble de sa chaîne de valeur.

Les graphiques ci-dessous présentent respectivement le chiffre d'affaires de Scholz par pays de destination, y compris les coentreprises, et par activité, hors coentreprises, pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.



(1) Other non-metals.

Collecte et traitement des déchets

Fournisseurs de déchets

Scholz est un partenaire local bien établi qui entretient des relations solides et de longue date avec les principaux fournisseurs du secteur.

Scholz bénéficie d'une base importante et diversifiée de plus de 30 000 fournisseurs. Pour l'année close au 31 décembre 2024, les dix principaux fournisseurs de Scholz représentaient environ 10 % du volume total de matériaux de déchets qu'elle achète, aucun fournisseur individuel ne représentant plus de 1,5 % du volume total. La proposition de valeur attrayante de Scholz et sa présence de longue date sur le marché ont entraîné

une forte fidélité des fournisseurs, ses dix plus grands fournisseurs étant affiliés au groupe Scholz depuis en moyenne 26 ans. Les principaux fournisseurs de Scholz, avec lesquels des relations durables existent, comprennent des entreprises automobiles ayant des relations commerciales depuis plus de 20 ans, jusqu'à 30 ans.

Scholz dispose d'une base de fournisseurs fragmentée, car elle achète de la ferraille auprès d'un mélange diversifié de fournisseurs, allant des fabricants d'équipement d'origine (« OEM ») et des transformateurs métallurgiques industriels aux petits collecteurs de ferraille locaux. L'approvisionnement est déterminé par la disponibilité de la ferraille, qui dépend de la production industrielle et de l'activité de construction. Les contrats avec les fournisseurs sont principalement négociés sur une base mensuelle, tandis que les contrats-cadres, tels que les contrats d'élimination des déchets, s'étendent sur une période d'un à trois ans et intègrent des mécanismes de tarification indexés. Les fournisseurs contactent généralement Scholz une fois leur stockage plein, et cette ferraille est ensuite approvisionnée en utilisant la flotte propre de Scholz ou des sociétés de transport externes.

Catégories de déchets

Les déchets collectés par Scholz peuvent être classés en trois grandes catégories : les métaux ferreux, les métaux non ferreux et les autres matériaux. Pour l'année se terminant le 31 décembre 2025, Scholz a traité 3 251 milliers de tonnes de déchets, dont 82 %, soit 2 675 milliers de tonnes, étaient des métaux ferreux, 9 %, soit 288 milliers de tonnes, étaient des métaux non ferreux, et 9 %, soit 288 milliers de tonnes, étaient d'autres matériaux.

Les produits finis à partir de ferraille sont principalement des tôles moulées, des copeaux, des pièces moulées et des alliages, que Scholz fournit aux aciéries, fours, usines de fusion et négociants en ferraille. Scholz a vendu un volume total de 2 675 milliers de tonnes de ferraille au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2025, dont 36 %, soit 971 milliers de tonnes, étaient de la ferraille neuve et 64 %, soit 1 704 milliers de tonnes, étaient de la ferraille ancienne. Les métaux ferreux constituent la majorité de l'activité de Scholz, représentant 52 % de ses revenus pour la même période. Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2025, Scholz a traité, via son activité de parc, environ 73 % des métaux ferreux collectés, tandis que par le biais de son activité de courtage, Scholz a expédié directement des fournisseurs aux recycleurs environ 27 % de sa ferraille. Parmi les métaux ferreux traités, la ferraille neuve représentait 36 %, tandis que la ferraille ancienne représentait 64 %.

En ce qui concerne les métaux non ferreux, les produits de sortie sont l'aluminium, le cuivre, le zinc et le nickel. Scholz a vendu un volume total de 288 mille tonnes de métaux non ferreux au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Au cours de cet exercice, Scholz a traité, par le biais de son activité de parc, environ 80 à 90 % des métaux non ferreux collectés, tandis que par l'intermédiaire de son activité de courtage, Scholz a expédié directement des fournisseurs vers les recycleurs environ 10 à 20 % de ses déchets de métaux non ferreux.

Scholz traite également d'autres matériaux, tels que le papier, les plastiques, les DEEE, le bois et les batteries au plomb. Au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2025, Scholz a vendu un volume total de 288 mille tonnes de matériaux non métalliques, dont 4 %, soit 12 mille tonnes, de plastique, 31 %, soit 88 mille tonnes, de papier, et 65 %, soit

188 mille tonnes de matériaux divers. Les autres matériaux représentaient environ 9 % du volume total des matériaux vendus au cours de l'année se terminant le 31 décembre 2025 et représentaient 3 % des revenus durant la même période.

Équipements

Au cours des dernières années, Scholz a pris des mesures décisives pour améliorer son infrastructure et moderniser ses installations, augmentant ainsi leur efficacité et les rendant plus respectueuses de l'environnement. Pour les exercices clos les 31 décembre 2023, 2024 et 2025, les dépenses d'investissement en recyclage de Scholz, y compris locations, se sont élevées respectivement à 45 millions d'euros, 35 millions d'euros et 26 millions d'euros, totalisant 106 millions d'euros sur la période. Grâce à ces investissements, Scholz bénéficie d'une base d'actifs étendue qui lui permet de couvrir toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement du recyclage, de traiter différents types de matériaux et de fournir la qualité et les volumes requis, y compris des solutions et produits sur mesure.

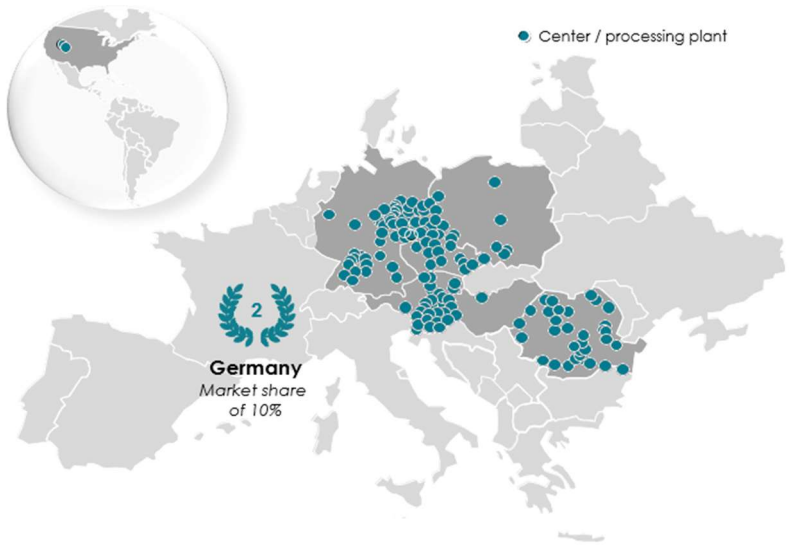
Au 31 décembre 2025, Scholz possédait, y compris les coentreprises, 600 camions pour le transport entre les sites des fournisseurs, les sites de collecte et les sites de transformation ; 500 grues ; 59 pinces pour ferrailles et déchets ; et 13 broyeurs. La valeur brute des équipements de Scholz s'élevait à 581 millions d'euros et sa valeur comptable nette, hors droits d'usage, était de 188 millions d'euros.

Sites

Au 31 décembre 2025, Scholz possédait 370 hectares de terrains et exploitait 182 sites actifs, y compris des coentreprises, en Europe. Ces parcs de collecte et de traitement appartiennent à Scholz, y compris les coentreprises, ainsi qu'à plusieurs de ses filiales.

Scholz bénéficie notamment d'un portefeuille dense de sites en Allemagne, le plus grand marché du recyclage en Europe, ce qui permet à Scholz de disposer d'un réseau efficace à proximité des fabricants d'équipements d'origine industriels en Allemagne et de faciliter l'accès à des matières premières secondaires automobiles et industrielles de haute qualité.

La carte ci-dessous montre le réseau de centres et d'usines de traitement de Scholz, y compris les coentreprises, à travers l'Europe centrale :



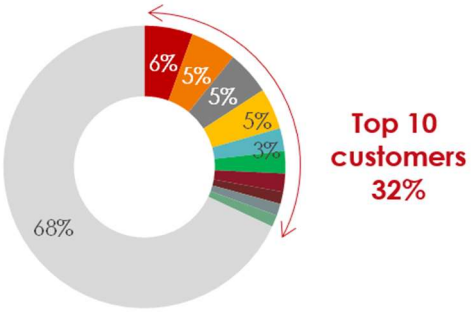
Ventes de matières premières secondaires

Bien que la majorité des produits vendus par Scholz soient fabriqués grâce à un processus de recyclage, Scholz a également développé une activité de courtage, qui consiste en l'achat de matériaux auprès de fournisseurs et la vente directe ainsi que l'expédition au client final, sans aucun traitement ni stockage intermédiaire des matériaux par Scholz.

Portefeuille de clients de matières premières secondaires

Scholz bénéficie d'une base de clients diversifiée comptant plus de 1 400 clients. Comme Derichebourg, les relations de Scholz avec ses clients sont basées sur des contrats de courte durée qui sont constamment renouvelés. La plupart de ces contrats sont également conclus avec des sites industriels plutôt qu'avec les entreprises propriétaires elles-mêmes.

Comme le montre le graphique ci-dessous, pour l'année se terminant le 31 décembre 2025, les dix principaux clients de Scholz représentaient 32 % de son chiffre d'affaires, aucun client individuel ne représentant plus de 6 % des revenus de Scholz.



De plus, la proposition de valeur attrayante de Scholz et sa présence de longue date sur le marché ont entraîné une grande fidélité de la part de ses clients, les dix principaux clients étant en moyenne avec le groupe Scholz depuis 32 ans. La fidélité des clients de Scholz est également démontrée par le fait que Scholz n'a perdu aucun client important du fait de ses propres actions, la seule perte de client significatif ayant résulté de la faillite de ce client. Scholz met également en œuvre une gestion spécialisée des comptes clés pour certains de ses principaux clients.

Activité de courtage

En plus de son activité de carrière, Scholz propose des services de livraison directe, en collectant des métaux ferreux et non ferreux sur le site du fournisseur et en les livrant directement au site de production du client. Scholz couvre l'ensemble de la chaîne logistique pour les fournisseurs comme pour les clients. Ce modèle commercial réduit les volumes de fonds de roulement de Scholz et permet une évolutivité. De plus, il facilite le premier contact avec de nouveaux clients et la génération de nouvelles opportunités de marché. En outre, le risque de prix associé à l'activité de courtage de Scholz est limité par les délais de livraison courts des livraisons directes. L'activité de courtage de Scholz, axée sur les gros volumes et les rotations rapides, permet d'optimiser la marge brute.

Autres services de recyclage

Dans le cadre de sa chaîne de valeur entièrement intégrée et de son infrastructure logistique bien développée, Scholz fournit des services personnalisés de recyclage et de gestion des ressources tout au long de la chaîne de valeur client. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, autres services de recyclage représentaient 5 % du chiffre d'affaires de Scholz. Ces services de recyclage proposés par Scholz peuvent être décomposés en cinq offres de services individuelles :

- Services logistiques internes : Scholz propose des services logistiques internes et le traitement sur site de matières premières secondaires, avec une disponibilité 24 h/24 et 7 j/7 à la demande.
- Élimination des produits :Scholz assure le démontage et l'élimination professionnels de véhicules neufs, d'outils, de machines et de prototypes d'équipements.
- Transport et logistique : Scholz élabore des solutions logistiques sur mesure recourant au transport routier, ferroviaire ou maritime.
- Démolitions industrielles : Scholz réalise des démolitions industrielles et des travaux de vidage sur site, y compris l'élimination complète d'unités industrielles entières.
- Élimination des déchets dangereux :Scholz propose des solutions d'élimination pour la ferraille et autres matières dangereuses générées lors de la production.

Recherche et développement

La devise de Scholz (« Recyclage. Ressources. Responsabilité. ») résume son ambition de pratiquer un recyclage durable afin de préserver les ressources et, par là même, d'assumer ses responsabilités envers l'environnement et les générations futures.

Afin d'accomplir cette mission, Scholz exploite son propre Centre de Technologie et d'Innovation en Recyclage, qui est basé au centre technologique de Scholz à Espenhain. Les concepts de génie des procédés développés par Scholz en étroite coopération avec les universités pour le traitement des fractions légères et lourdes des broyats, ainsi que des plastiques, permettent d'atteindre un taux de recyclage total de 96,96 %, conformément à l'ordonnance allemande sur les véhicules en fin de vie. Parmi les autres domaines d'activité des ingénieurs d'Espenhain figurent les concepts de recyclage pour la préparation des véhicules en fin de vie en vue de la future électromobilité, ainsi que le traitement et le recyclage des appareils électriques.

Environnement, santé et sécurité

En mettant en œuvre des processus durables au sein de l'activité de recyclage, Scholz joue un rôle majeur dans la réduction des émissions de carbone et nocives, l'économie de matières premières limitées et de ressources naturelles, et l'amélioration de l'impact environnemental sur les sites des partenaires en maintenant des chaînes d'approvisionnement courtes. Chaque année, Scholz permet de réduire environ 7,8 millions de tonnes d'émissions de CO_2 grâce à ses activités de recyclage.

Cependant, les opérations de recyclage peuvent être une source de pollution pour l'environnement si elles ne sont pas effectuées dans des centres de traitement disposant des équipements nécessaires pour protéger l'environnement, ou si les règles et réglementations applicables en matière d'environnement et de santé et sécurité ne sont pas respectées lors de ces opérations. Scholz investit constamment dans des équipements

de traitement modernes et des technologies de réduction des émissions afin de minimiser l'impact environnemental. Des mesures de réduction du CO_2 sont systématiquement mises en œuvre sur tous les principaux sites.

Scholz est soumis à de nombreuses lois et réglementations environnementales internationales, nationales et locales, ainsi qu'à des lois et réglementations concernant la santé et la sécurité. Pour plus d'informations sur l'environnement réglementaire applicable à Scholz et à ses opérations dans l'Union européenne, qui est comparable à l'environnement réglementaire applicable aux activités de services de recyclage de Derichebourg, voir « Réglementation — Règlementations applicables à notre activité de recyclage ».

Nous croyons que Scholz maintient des systèmes de gestion certifiés conformément à la norme DIN EN ISO 9001 (gestion de la qualité), DIN EN ISO 14001 (gestion environnementale), DIN EN ISO 50001 (gestion de l'énergie) et ISO 45001 (gestion de la santé et de la sécurité au travail).

Scholz utilise une gamme d'initiatives de durabilité pour réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO_2 dans l'ensemble de ses opérations. Scholz étend sa flotte de camions électriques après un projet pilote réussi sur son site d'Erfurt et utilise également l'électricité produite à partir de systèmes d'énergie renouvelable sur ses sites, couvrant la demande supplémentaire exclusivement avec de l'électricité neutre en carbone, ce qui entraîne des économies annuelles estimées à environ 5 752 tonnes de CO_2. En outre, Scholz privilégie le transport ferroviaire, ce qui permet des économies de CO_2 estimées à environ 16 896 tonnes par rapport au transport routier. Scholz remplace également les équipements techniques et les véhicules par des alternatives électriques et déploie des technologies de surveillance pour suivre la consommation d'énergie. De plus, Scholz réduit la consommation d'énergie en remplaçant l'éclairage existant par un éclairage LED, en éteignant les équipements électriques lorsqu'ils ne sont pas utilisés et en ajustant les pratiques de chauffage. Grâce au recyclage des matériaux usagés, Scholz diminue le besoin en matières premières vierges et réduit l'énergie nécessaire à la nouvelle production.

Effectifs

Au 31 décembre 2025, Scholz comptait un total d'environ 3 500 salariés en incluant les coentreprises.

Afin d'assurer une haute qualité dans le développement des ressources humaines, Scholz a mis en place la Scholz Academy, qui organise et coordonne toutes les mesures de développement des ressources humaines. L'académie propose également des formations internes spécifiques à l'entreprise et au secteur ainsi que des formats de formation externes.

En outre, la mise en œuvre des réglementations en matière de santé et de sécurité constitue l'une des priorités de Scholz, car elle réduit les risques pour la sécurité des employés liés aux machines lourdes dans l'activité de cour. Scholz procède donc à des contrôles de sécurité annuels pour identifier les dangers potentiels, suivis d'une révision de ses directives et de mesures de suivi ou correctives. De plus, Scholz organise régulièrement des programmes visant à établir des objectifs opérationnels et à évaluer le risque de stress physique et psychologique. Cela est complété par une série de mesures pour prévenir les risques pour la santé et la sécurité, telles que : fournir des procédures

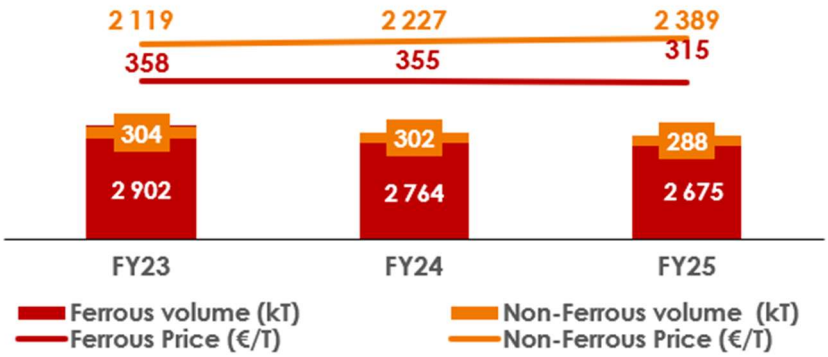
opérationnelles détaillées ; mettre en place un système de gestion des accidents stipulant que les accidents de travail et les risques potentiels doivent être signalés en interne en temps utile ; améliorer la conception ergonomique des postes de travail ; élaborer des plans d'urgence pour gérer les situations d'urgence en fonction des risques identifiés ; et analyser, évaluer et surveiller la manipulation des matériaux de travail chimiques, biologiques ou physiques.

Performance financière historique de Scholz

La performance financière récente de Scholz reflète l'impact combiné de conditions macroéconomiques difficiles en Allemagne et de lacunes opérationnelles sous la direction de son ancien propriétaire, qui a fait défaut sur sa dette en 2021. Associée aux vents contraires entraînant une demande modérée dans les secteurs automobile et de la construction en Allemagne, Scholz a été confrontée (i) à un manque de concentration de la direction sur le contrôle des coûts et (ii) à un sous-investissement dans les opérations de Scholz, ce qui a contribué à l'érosion des marges.

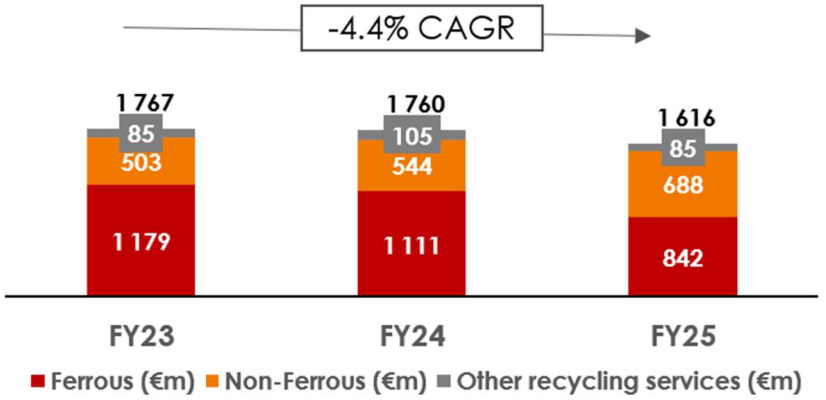
De 2023 à 2025, le chiffre d'affaires de Scholz a diminué à un taux de croissance annuel composé d'environ 4,4 %, passant de 1 767 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 1 616 millions d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Cette baisse du chiffre d'affaires a été entraînée par les pressions sur le marché allemand en termes de prix et de volumes moyens des ferrailles, et a également été aggravée par l'instabilité de l'actionnaire précédent et le manque d'investissement dans Scholz.

Comme indiqué dans le graphique ci-dessous, bien que les volumes des ferrailles et métaux non ferreux aient chacun diminué au cours de la période allant de l'exercice clôturé au 31 décembre 2023 à l'exercice clôturé au 31 décembre 2025, les prix moyens par tonne métrique (€/T) ont suivi une évolution différente, les prix unitaires des métaux non ferreux augmentant régulièrement tandis que les prix unitaires de la ferraille ont diminué :

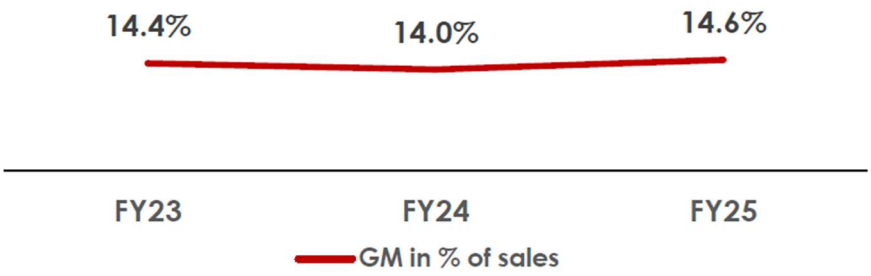


Le chiffre d'affaires a suivi la tendance des prix et des volumes, la composition du chiffre d'affaires ayant également évolué au cours de la période, le chiffre d'affaires des ferrailles ayant diminué tandis que celui des métaux non ferreux a augmenté et les revenus des autres services de recyclage sont restés relatifs stables.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires total de Scholz et de sa composition par segments de recyclage des métaux ferreux, de recyclage des métaux non ferreux et des autres services de recyclage au cours de la même période :

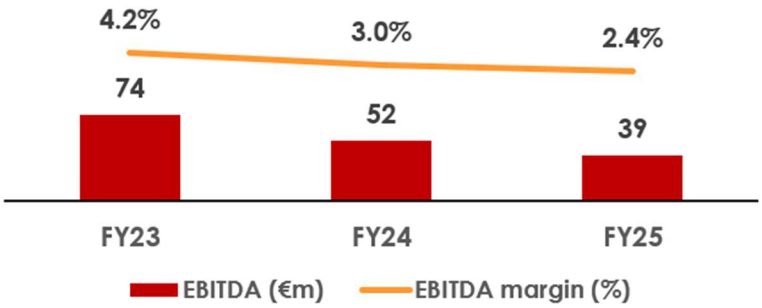


Nonobstant les vents contraires au niveau des revenus, comme le montre le graphique ci-dessous, la marge brute (« MB ») de Scholz a démontré un certain degré de résilience et une stabilité relative sur la période allant de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à l'exercice clos le 31 décembre 2025 :



Malgré cette stabilité de la marge brute, l'EBITDA (EBITDA déclaré hors coentreprises) a diminué au cours des exercices clos le 31 décembre 2023 à 2025, la marge EBITDA correspondante se contractant sur la même période. Cette compression est attribuable à une faiblesse des revenus et à une augmentation des coûts de vente, généraux et administratifs résultant d'un contrôle inefficace des coûts, incluant la pression liée au départ de collaborateurs à temps plein et à la hausse des salaires.

Le graphique ci-dessous illustre la baisse de l'EBITDA de Scholz et la contraction de la marge EBITDA au cours de cette période :



Nous fournirons à Scholz une stabilité stratégique ainsi qu'une orientation et, dans le cadre du dispositif d'intégration de la gestion de Derichebourg, nous avons une forte confiance dans la capacité à mettre à niveau les opérations de Scholz et ainsi améliorer les performances de Scholz au cours des 12 à 24 prochains mois.

Situation de Scholz au 30 juin 2026

Le chiffre d'affaires de Scholz pour le semestre clos le 30 juin 2026 s'est élevé à 945,6 millions d'euros, soit une hausse de 10,6 % par rapport à la même période en 2025. Les volumes de métaux ferreux vendus ont diminué de 2,1 % en raison des difficultés rencontrées par l'industrie automobile allemande au cours de cette période de six mois, tandis que les volumes de métaux non ferreux vendus ont augmenté de 2,6 %. Le chiffre d'affaires de Scholz pour les douze mois clos le 30 juin 2026 s'est élevé à 1 705,4 millions d'euros.

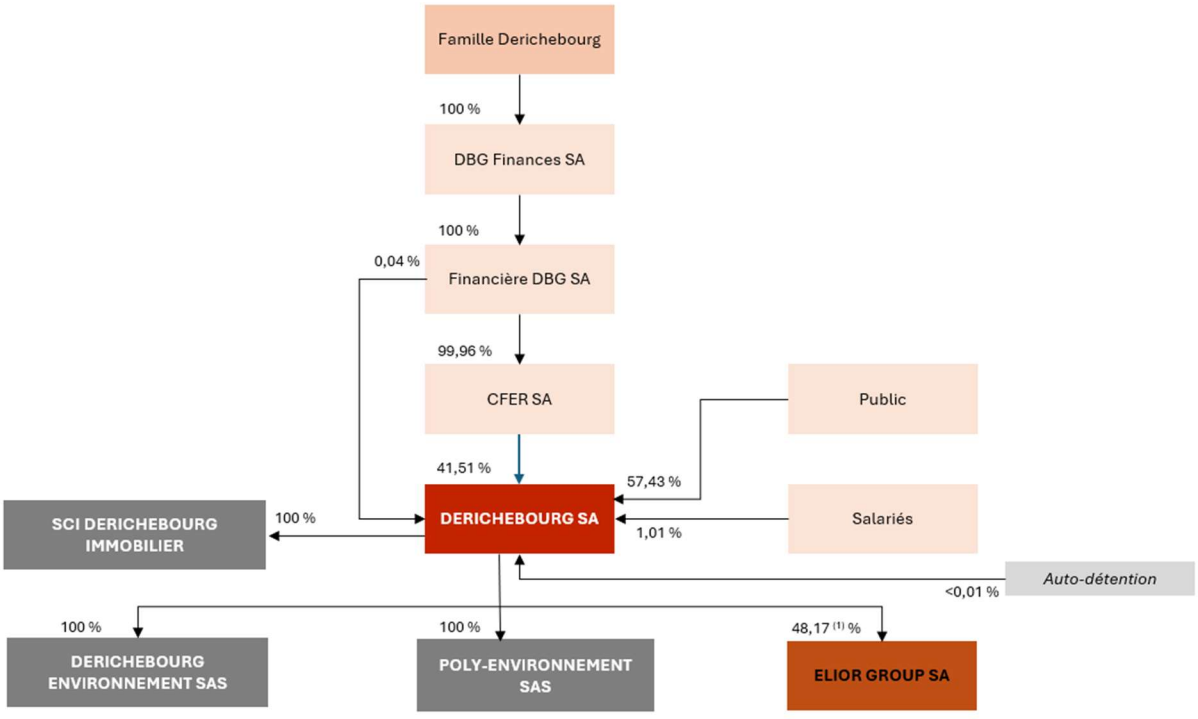
L'EBITDA récurrent de Scholz pour le semestre clos le 30 juin 2026, calculé selon les principes comptables et la définition de notre Groupe, s'est élevé à 28,7 millions d'euros, soit une hausse de 12,5 % par rapport à la même période en 2025. Scholz a supporté des frais juridiques élevés et non récurrents au cours de ce semestre, liés à la procédure de mise sous administration judiciaire de son ancien actionnaire. La hausse de l'EBITDA récurrent, corrigée de ces charges non récurrentes, aurait été de 25,7 %. L'EBITDA récurrent de Scholz pour les douze mois clos le 30 juin 2026, calculé selon les principes comptables et la définition de notre groupe, s'est élevé à 41,7 millions d'euros.

La dette nette de Scholz Recycling s'élevait à 62,1 millions d'euros au 30 juin 2026.

La société a également eu recours à un reverse factoring d'un montant de 43,9 millions d'euros au 30 juin 2026 et était partie à des contrats d'affacturage hors bilan d'un montant de 111,4 millions d'euros au 30 juin 2026.

Nous avons intégré Scholz dans nos états financiers consolidés depuis le 1er août 2026 et elle contribuera aux états financiers consolidés pour les deux derniers mois de notre exercice clos le 30 septembre 2026.

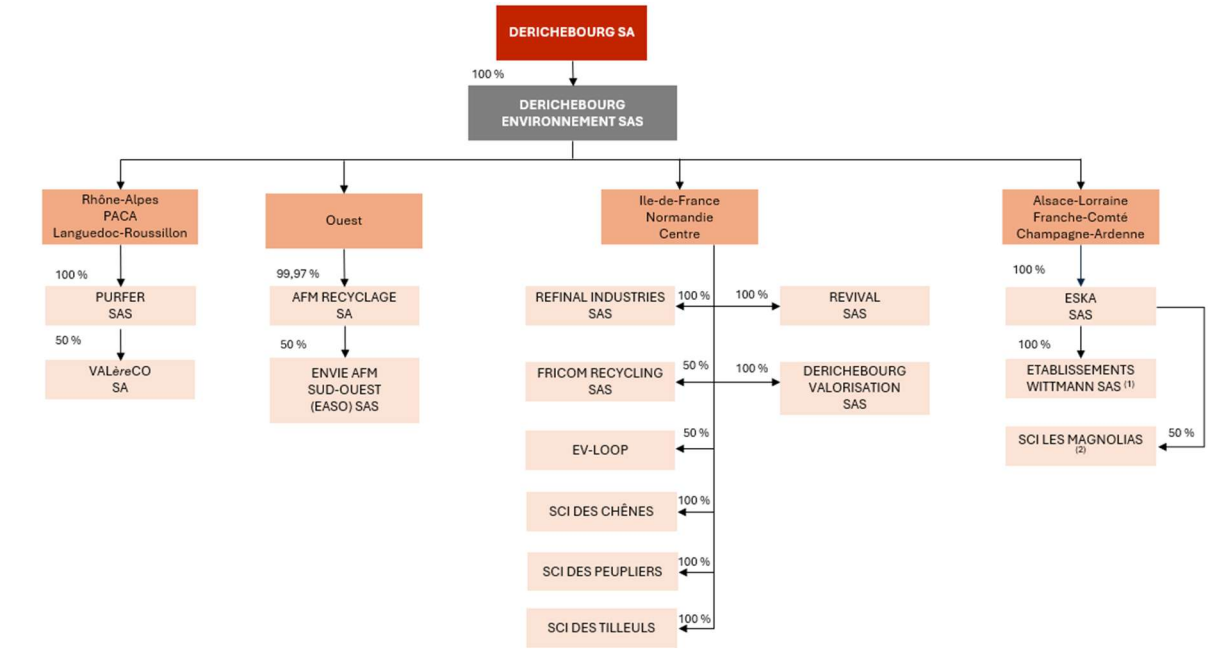
1.6 Organigramme après l'acquisition du groupe Scholz Recycling



(1) Existence d'un accord de gouvernance entre Elior Group et Derichebourg SA.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

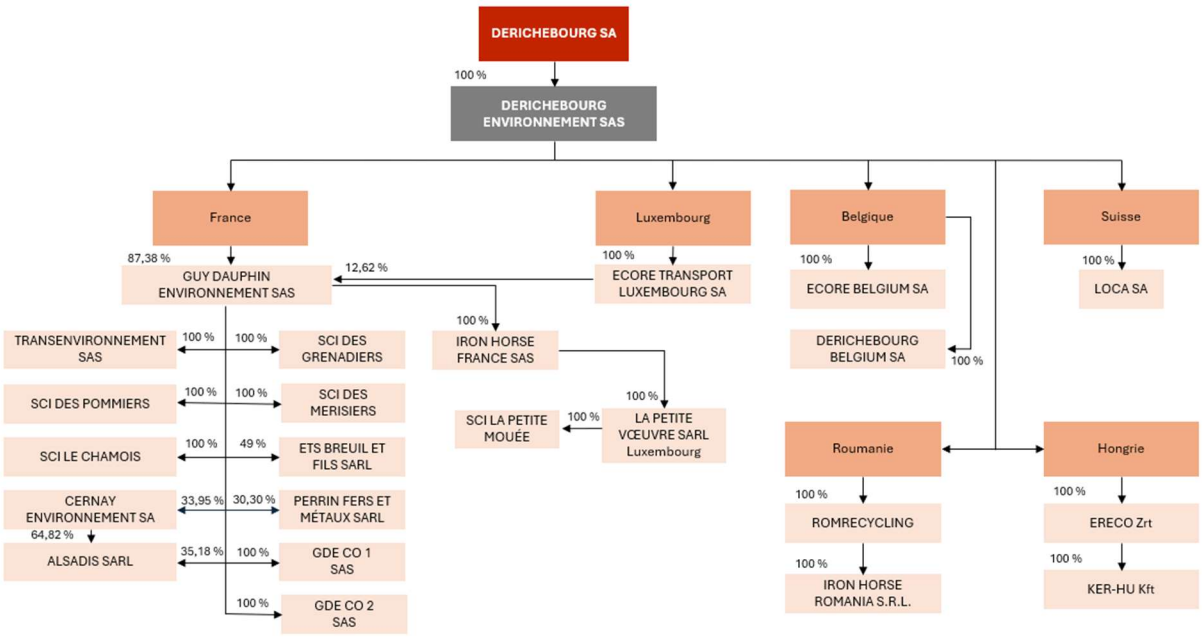
Organisation du Groupe



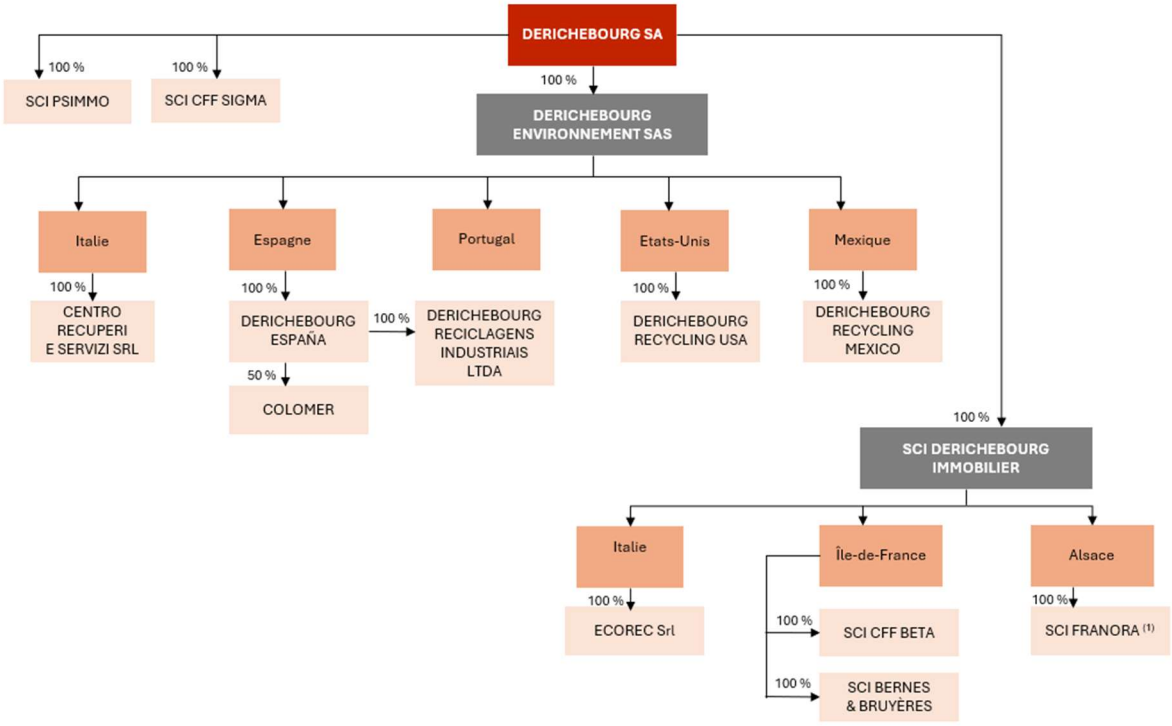
(1) TUP au 22/08/2026.
(2) 50 % détenus par Guy Dauphin Environnement.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

Organisation du Groupe



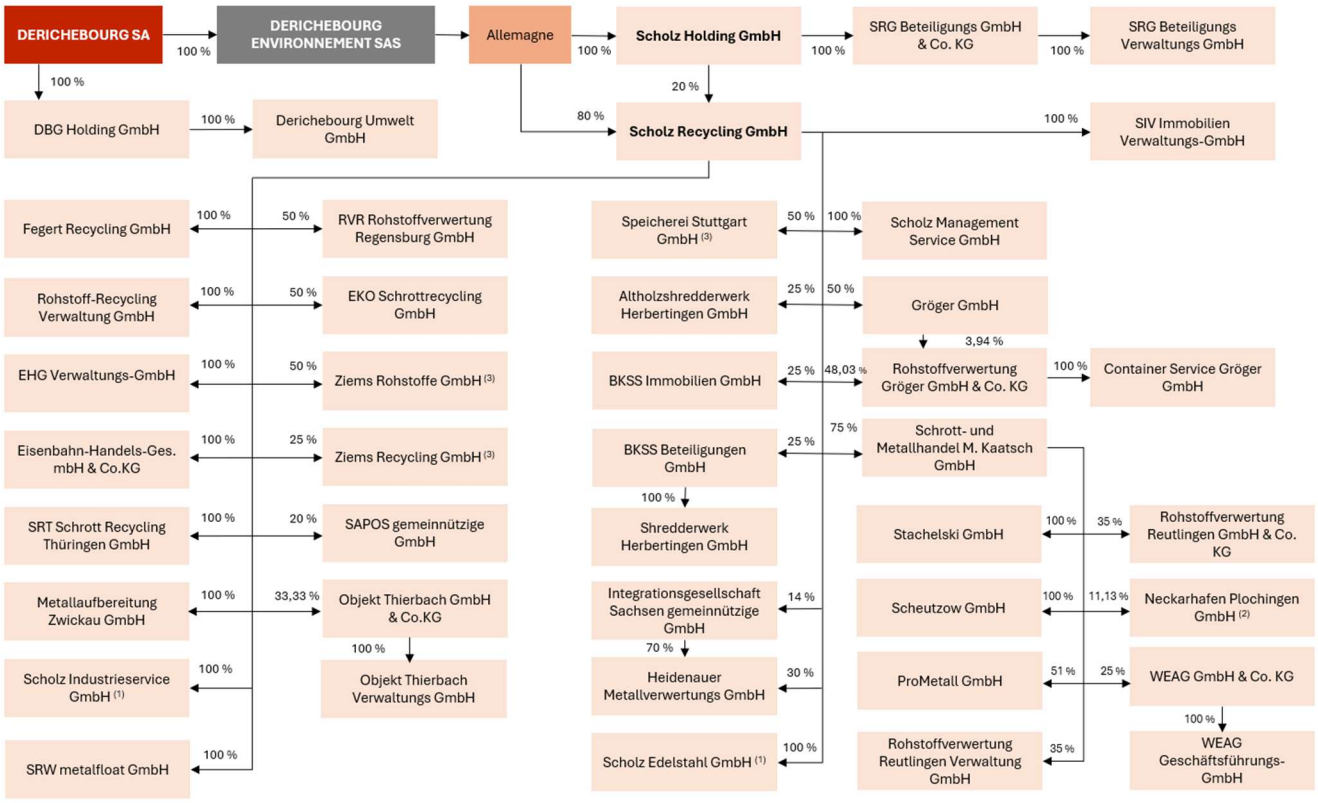
Organisation du Groupe



(1) TUP avant le 30/09/2026.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

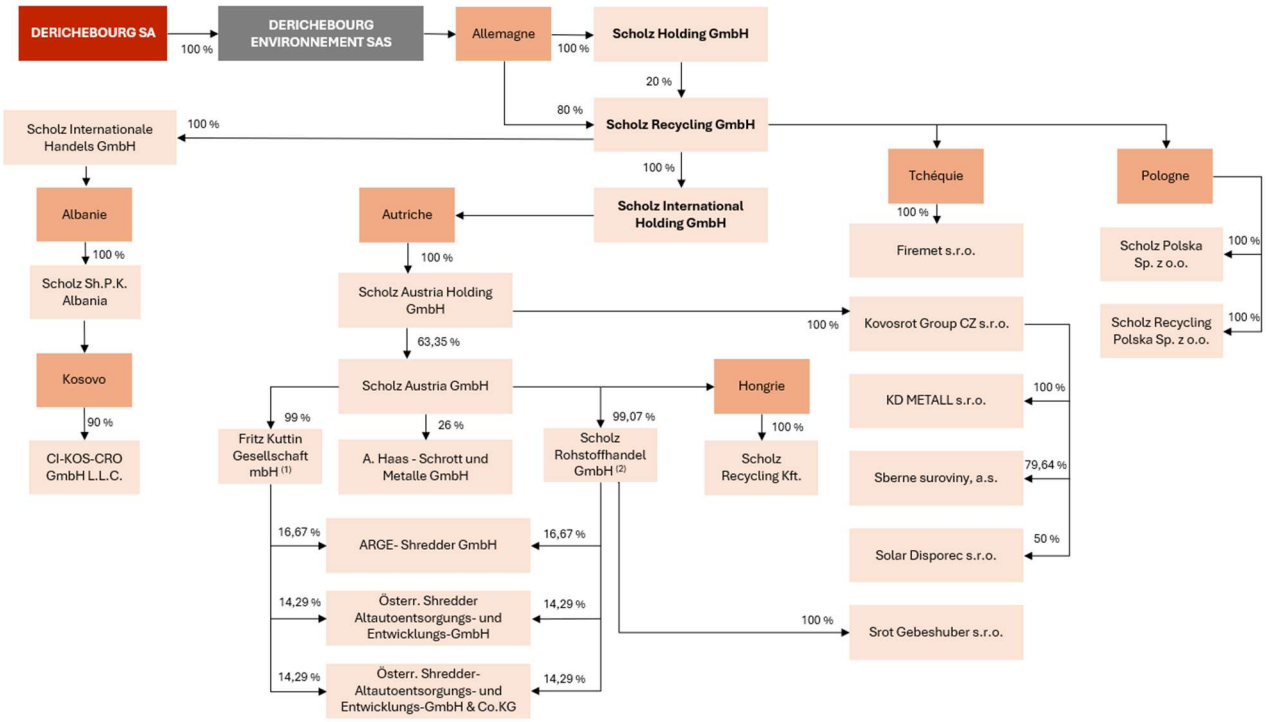
Organisation du Groupe



(1) Société en liquidation.
(2) 1 % détenu par Rohstoffverwertung Reutlingen GmbH & Co.KG.
(3) Entreprises faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

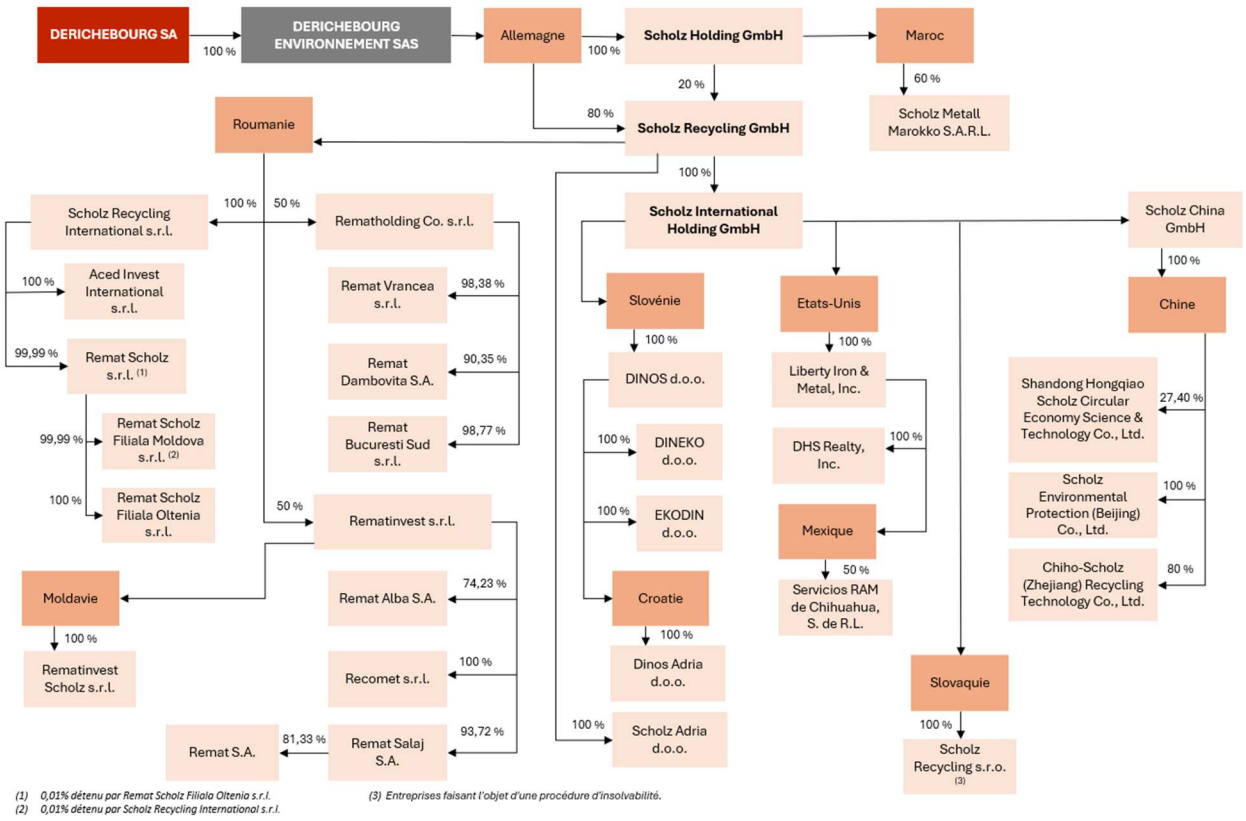
Organisation du Groupe



(1) 1 % détenu par Scholz Austria Holding GmbH
(2) 0,93 % détenu par Scholz Austria Holding GmbH.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

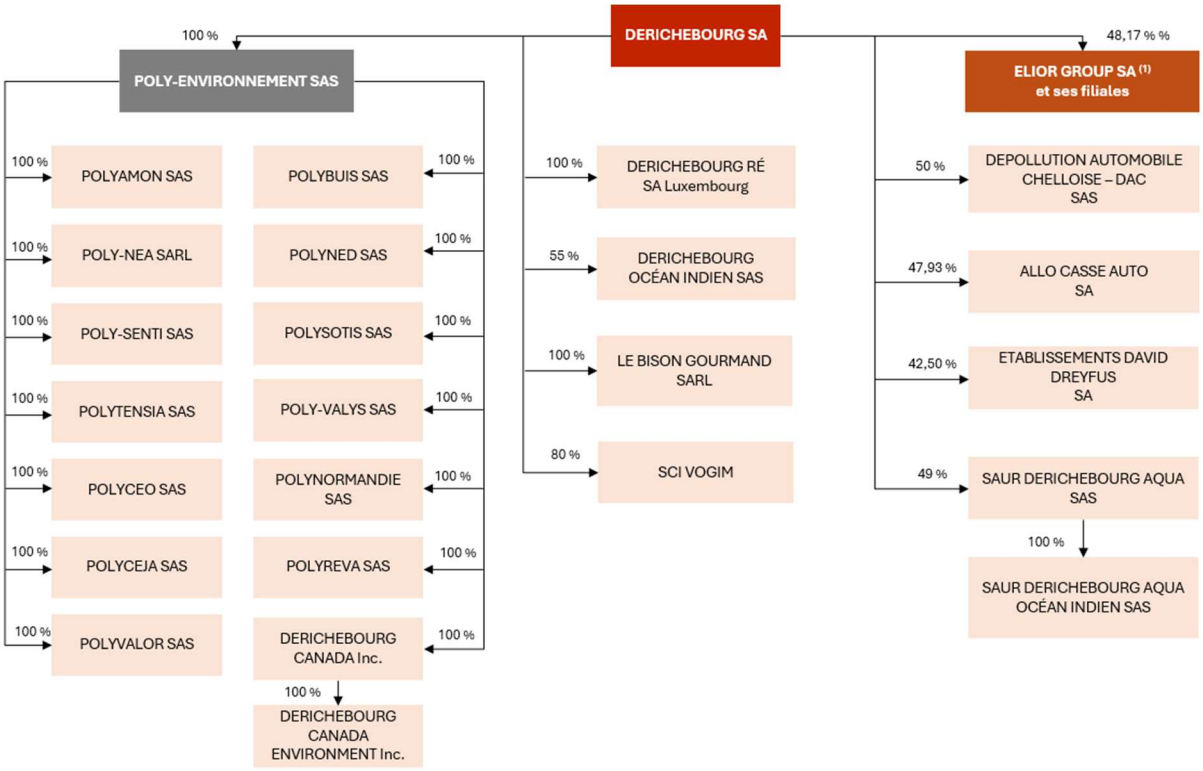
Organisation du Groupe



(1) 0,01% détenu par Remat Scholz Filiala Oltenia s.r.l.
(2) 0,01% détenu par Scholz Recycling International s.r.l.
(3) Entreprises faisant l'objet d'une procédure d'insolvabilité.

1 Présentation du Groupe et de ses activités

Organisation du Groupe



(1) Accord de gouvernance.

2. Facteurs de risque, contrôle et audit interne

2.1 Facteurs de risque

Le lecteur est tout d'abord invité à se reporter au Document d'Enregistrement Universel 2024-2025, où les principaux facteurs de risque auxquels l'Émetteur est confronté sont détaillés en section 2.1, aux pages 46 à 53.

En complément, l'Émetteur souhaite faire part des facteurs de risque additionnels suivants, et du dispositif de maîtrise associé :

Risque liés à l'acquisition du groupe Scholz Recycling	
Il existe un risque lié à la capacité de l'Émetteur à intégrer les activités du groupe Scholz Recycling et à gérer simultanément les activités du groupe Derichebourg.	Jusqu'à présent, le Groupe a toujours réussi l'intégration des sociétés acquises. Même si celle-ci est d'ampleur importante, le métier exercé est le même que l'activité recyclage du Groupe.
La trajectoire d'amélioration de la performance financière de Scholz Recycling, escomptée par l'Emetteur, pourrait ne pas survenir.	Il existe des facteurs identifiables dans les résultats 2025 de Scholz Recycling qui expliquent la performance financière: impact de la baisse des prix des ferrailles alors que les stocks sont élevés, certains outils de production étaient en panne au cours de l'exercice 2025. Le groupe Derichebourg est confiant dans l'amélioration des résultats futurs de Scholz Recycling par rapport à 2025, mais ne s'attend pas non plus à ce qu'ils rejoignent ceux du groupe Derichebourg en termes de ratio EBITDA courant/ chiffre d'affaires, notamment parce qu'il existe une part de l'activité réalisée avec des faibles marges car les tonnes concernées ne nécessitent pas de préparation.
L'information financière *pro forma* n'est pas nécessairement représentative de la performance future du Groupe. Elle doit être lue selon les modalités décrites dans la note qui l'accompagne.	
L'Émetteur sera davantage endetté après l'acquisition de Scholz Recycling, et devra consacrer davantage de flux de trésorerie disponible au service de sa dette.	Le ratio de levier ajusté pro forma après l'acquisition est de l'ordre de 2,9 x l'EBITDA sur 12 mois glissants à fin juin 2026, ce qui reste soutenable compte tenu du niveau d'activité actuel. Après émission des obligations senior à hauteur de 800 M€, une large part de la dette du Groupe sera remboursable in fine.

2.4 Litiges significatifs : Évolution depuis le 31 mars 2026

2.4.1 Benelux

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la cour d'appel de Mons et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Liège. Derichebourg Belgium a gagné en appel en janvier 2023. L'État belge s'est de nouveau pourvu en cassation. Le 29 mai 2026, la Cour de Cassation a validé l'arrêt de la Cour d'appel de Liège. Cet arrêt met un terme à cette procédure vieille de 15 ans. Cette décision se traduira par un profit et un encaissement de près de 7 M€ (restitution des sommes payées en garantie majorées des intérêts moratoires) pour le groupe. La date de l'encaissement n'est pas encore connue avec certitude.

2.4.2 France

- Dans le cadre de la cession de certains fonds de commerce à la demande de la Commission européenne suite à l'acquisition d'Ecore, un litige est survenu avec un fournisseur d'électricité, qui considère, pour un site en particulier, que le minimum de consommation au titre de l'année 2023 n'aurait pas été atteint, et réclame 2 M€ au Groupe. Le Groupe conteste cette facturation supplémentaire en argumentant que le fournisseur d'électricité n'a pas appliqué les dispositions contractuelles. La procédure est en cours devant le tribunal des activités économiques de Nanterre. Un jugement de première instance a été rendu le 25 mars 2026, qui condamne le groupe au paiement de 0,2 M€. Le fournisseur d'électricité a interjeté appel du jugement de première instance.

4. Rapport sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Présentation de la gouvernance

4.1.1 Code de gouvernement d'entreprise et règlement intérieur

Code de gouvernement d'entreprise

La Société continue de se référer au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022. Ce code est disponible sur le site internet du MEDEF (www.medef.com).

Les recommandations suivantes, qui n'étaient pas appliquées au 30 septembre 2025, sont désormais suivies par la Société :

Article du Code	Recommandation AFEP-MEDEF	Mise en œuvre par Derichebourg
23	Cessation du contrat de travail en cas de mandat social	Les contrats de travail du Directeur général et du Directeur général délégué avec la filiale Purfer ont pris fin au 28 février 2026, conformément aux nouvelles politiques de rémunération du Directeur général et du Directeur général délégué adoptées par les actionnaires lors de l'assemblée générale mixte du 5 février 2026, qui prévoient également la mise en place de contrats de mandats.
26.1.1	Prise en compte des objectifs climatiques dans la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Les nouvelles politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux adoptées par l'assemblée générale du 5 février 2026 incluent une part variable de rémunération liée à des objectifs climatiques.

Le tableau ci-dessous fait état de la recommandation du Code AFEP-MEDEF non encore appliquée par la Société conformément à la règle « comply or explain ».

Article du Code	Recommandation AFEP-MEDEF	Mise en œuvre par Derichebourg
25	Conclusion d'un accord de non-concurrence avec un dirigeant mandataire social	Aucun dirigeant mandataire social n'est lié par un accord de non-concurrence.

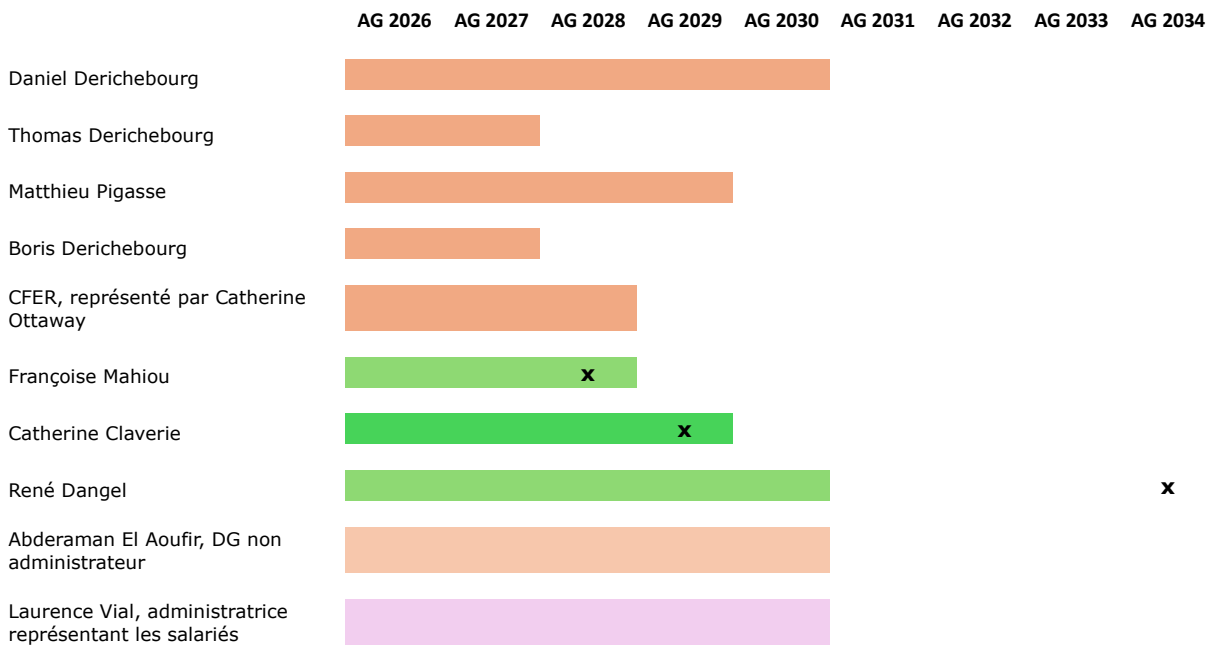
4.2 Le Conseil d'administration

4.2.1 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres

Échelonnement des mandats

Afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, et pour se conformer aux dispositions de l'article 15.2 du Code AFEP-MEDEF, l'assemblée générale mixte du 31 janvier 2023, dans sa 24e résolution, a modifié l'article 15 des statuts autorisant les actionnaires de la Société à nommer certains administrateurs pour des durées inférieures à quatre ans.

L'assemblée générale mixte du 5 février 2026 a ainsi décidé de renouveler quatre mandats d'administrateurs pour des durées différentes, permettant ainsi un échelonnement des mandats d'administrateurs et d'éviter un renouvellement en bloc de l'ensemble des administrateurs.



X : AG à partir de laquelle l'administrateur indépendant (couleur verte) ne peut plus être considéré comme tel

4.2.2 Composition du Conseil

4.2.2.1 Présentation synthétique de la composition du Conseil d'administration et de ses Comités

Le Conseil d'administration est composé du Président du Conseil d'administration, d'un Directeur général non-administrateur, d'un Directeur général délégué administrateur et de sept administrateurs, dont trois administrateurs indépendants et un administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'administration

Prénom et nom	Âge	Sexe	Nationalité	Nombre d'actions	Nombre de mandats dans des sociétés cotées	Indépendance	Date initiale de nomination	Échéance du mandat	Années de présence au Conseil	Comité d'audit	Comité des nominations, des rémunérations et de la RSE
Daniel Derichebourg Président du Conseil d'administration	73	M	Française	117	2		29/06/2006	AG 2030	20		
Abderrhamane El Aoufir Directeur général	65	M	Française	2 500	2		08/01/2014	AG 2030	12		
Thomas Derichebourg Directeur général délégué	49	M	Française	56	1		18/07/2007	AG 2027	19		
Matthieu Pigasse Administrateur	58	M	Française	1	2		25/10/2005	AG 2029	20		
Boris Derichebourg Administrateur	48	M	Française	56	1		18/07/2007	AG 2027	19	✓	
CFER représentée par Mme Catherine Ottaway Administrateur	66	F	Française	65 745 648	1		18/02/2013	AG 2028	13		
Françoise Mahiou Administrateur indépendant	62	F	Française	662	1	✓	10/02/2016	AG 2028	10	✓	✓
Catherine Claverie Administrateur indépendant	57	F	Française	1 000	1	✓	30/01/2017	AG 2029	9	✓	(Présidente) ✓
René Dangel Administrateur indépendant	73	M	Française	500	1	✓	27/01/2022	AG 2030	4	✓	(Président) ✓
Laruence Vial Administrateur représentant les salariés	55	F	Française	n/a	0		05/02/2026	AG 2030	0		✓

Au titre de leurs mandats, l'ensemble des membres du Conseil élit domicile au siège social : 119, avenue du Général Michel Bizot, 75012 Paris.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque administrateur, à l'exception de l'administrateur représentant les salariés, doit détenir, directement ou par personne interposée, au moins 500 actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article 1.2 du règlement intérieur du Conseil d'administration modifié le 28 mai 2026.

Outre les actions de la Société que M. Daniel Derichebourg, M. Thomas Derichebourg et M. Boris Derichebourg détiennent chacun à titre personnel, la famille Derichebourg détient indirectement des actions de la Société via la société CFER.

Compétences et expérience des membres du Conseil d'administration

Dans sa réunion du 28 mai 2026, le Conseil d'administration, sur recommandation du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE, a adopté une stratégie sur les compétences attendues des administrateurs.

Le Conseil d'administration devra rechercher dans sa composition l'équilibre et la diversité des compétences de ses membres. À cet effet, il devra s'efforcer de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble de ses membres réunissent les compétences suivantes :

- Finance
- M&A
- Entreprenariat
- Environnement international
- Management d'entreprise
- Compétences sectorielles utiles pour le Groupe
- Métiers de l'environnement
- Stratégie
- Gouvernance
- Gestion des risques
- Juridique
- Engagement sociétal et RSE
- Conformité
- Digital et Intelligence artificielle

Évolution de la composition du Conseil d'administration depuis le début de l'exercice 2025/2026

Afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs, l'assemblée générale mixte du 5 février 2026 a renouvelé les mandats d'administrateurs :

- de M. Daniel Derichebourg et de M. René Dangel pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- de M. Matthieu Pigasse pour une durée de trois ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2029 sur les comptes du dernier exercice clos ;
- de Mme Françoise Mahiou pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle appelée à statuer en 2028 sur les comptes du dernier exercice clos ;

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a pris acte de la démission de M. Daniel Goin de son mandat d'administrateur représentant les salariés à effet du 5 février 2026, et de la désignation, par le Comité Social et Economique de la Société, de Mme Laurence Vial en qualité de nouvel administrateur représentant les salariés pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera appelée à statuer en 2030 sur les comptes du dernier exercice clos.

4.2.2.2 Président du Conseil d'administration

M. Daniel Derichebourg, Président du Conseil d'administration et administrateur

Date initiale de nomination : CA 29/06/2006 — Échéance du mandat : AG 2030

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2026 et CA 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 117

4.2.2.3 Les membres du Conseil d'administration

M. Matthieu Pigasse, administrateur

Date initiale de nomination : CA 25/10/2005 — Échéance du mandat : AG 2029

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 1

Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 10/02/2016 — Échéance du mandat : AG 2028

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 662

M. René Dangel, administrateur indépendant

Date initiale de nomination : AG 27/01/2022 — Échéance du mandat : AG 2030

Date du dernier renouvellement : AG 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 500

Madame Laurence Vial, administrateur représentant les salariés

Date initiale de nomination : CA 05/02/2026 — Échéance du mandat : AG 2030

4.2.4 Mission et fonctionnement du Conseil

4.2.4.2 Fonctionnement du Conseil d'administration

Depuis le début de l'exercice en cours, le Conseil d'administration s'est réuni à sept reprises les 4 décembre 2025, 5 février 2026, 2 avril 2026, 28 avril 2026, 28 mai 2026, 2 juillet 2026 et 27 juillet 2026. Les administrateurs ont eu la possibilité de se connecter par des moyens de visioconférence comme il est prévu par le règlement intérieur du Conseil. Le Conseil d'administration a notamment été appelé à se prononcer sur les points suivants :

Séance du 4 décembre 2025

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
- Compte-rendu du Président du Comité d'audit sur les points abordés par ce Comité dans sa séance du 3 décembre 2025.
- Avis des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et les comptes annuels de l'exercice écoulé.
- Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
- Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
- Communiqué de presse.
- Examen et approbation des documents financiers et prévisionnels.
- Examen des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Autorisation éventuelle de conventions soumises ou non à l'article L.225-38 du Code de commerce.
- Compte-rendu de la Présidente du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE sur les points abordés par ce Comité dans sa séance du 3 décembre 2025.
- Examen du rapport de durabilité établi en application de la CSRD et du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Examen de la composition du Conseil d'administration et des critères d'indépendance des administrateurs.
- Examen de la politique et des éléments de rémunération des administrateurs.
- Examen de la politique et des éléments de rémunération de Monsieur Daniel Derichebourg.
- Examen de la politique et des éléments de rémunération de Monsieur Abderrahmane El Aoufir.
- Examen de la politique et des éléments de rémunération de Monsieur Thomas Derichebourg.
- Arrêté du rapport sur le gouvernement d'entreprise.
- Modification du règlement intérieur du Conseil d'administration sur les modalités de remboursement des frais de déplacement et de mission des administrateurs.
- Examen des mandats des administrateurs ; proposition de renouvellement de mandats.
- Examen des mandats des Commissaires aux comptes ; proposition de renouvellement de mandat.
- Présentation des conclusions de l'auto-évaluation annuelle du Conseil d'administration et de ses Comités réalisée en novembre 2025.
- Programme de rachat d'actions.

- Proposition d'autorisations à donner au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.
- Proposition de délégations de compétence financières à conférer au Conseil d'administration.
- Convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.
- Point sur la politique de mixité au sein des instances dirigeantes.

Séance du 5 février 2026

- Prise d'acte de la désignation du nouvel administrateur représentant les salariés.
- Modification de la composition du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE.
- Renouvellement du mandat du Président du Comité d'audit.
- Choix des modalités d'exercice de la direction générale.
- Renouvellement des mandats du Président du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué.
- Détermination des pouvoirs du Directeur général et du Directeur général délégué.
- Fixation de la rémunération de Monsieur Abderrahmane El Aoufir ; conclusion d'un contrat de mandat et autorisation d'une convention réglementée soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- Fixation de la rémunération de Monsieur Thomas Derichebourg ; conclusion d'un contrat de mandat et autorisation d'une convention réglementée soumise à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Séance du 2 avril 2026

- Projet Scholz : point d'actualité et autorisations à renouveler.

Séance du 28 avril 2026

- Présentation des activités actuelles du Groupe en Allemagne avec analyse de la contribution aux résultats.
- Point sur l'opération Scholz avec analyse de l'impact sur la situation financière consolidée.
- Présentation des fonctions communication du Groupe.
- Point sur les litiges en cours.
- Point d'avancement sur le monitoring AFA.
- Autorisation d'une garantie à première demande à octroyer dans le cadre de la captive de réassurance Derichebourg Ré.

Séance du 28 mai 2026

- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2026 et du rapport d'activité semestriel.
- Compte-rendu du Président du Comité d'audit sur les points abordés par ce Comité dans sa séance du 27 mai 2026.
- Observations des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés semestriels au 31 mars 2026.
- Arrêté des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2026.

- Arrêté des documents financiers et prévisionnels suite à la clôture du 1er semestre de l'exercice en cours.
- Communiqué de presse.
- Répartition de la rémunération annuelle des administrateurs.
- Autorisation à donner au Directeur général et au Directeur général délégué concernant les avals, cautions et garanties.
- Compte-rendu de la Présidente du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE sur les points abordés par ce Comité dans sa séance du 27 mai 2026.
- Adoption d'une stratégie sur les compétences attendues des administrateurs.
- Instauration d'une procédure de sélection et de renouvellement des administrateurs et modification corrélative des règlements intérieurs du Conseil d'administration et du Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE.
- Instauration d'une procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes et modification corrélative des règlements intérieurs du Conseil d'administration et du Comité d'audit.
- Modification du nombre minimum d'actions détenues par les administrateurs et modification corrélative du règlement intérieur du Conseil d'administration.
- Réduction du capital social par annulation d'actions auto-détenues ; modification corrélative de l'article 6 des statuts.
- Programme de rachat d'actions.

Séance du 2 juillet 2026

- Autorisation de l'émission de senior unsecured notes (« green »)

Séance du 27 juillet 2026

- Projet Scholz : levée des conditions suspensives, point sur la situation juridique, closing.

La fréquence et la durée des réunions du Conseil ont permis un examen approfondi des thèmes abordés.

Une réunion du Conseil d'administration s'est tenue le 28 avril 2026 hors la présence des dirigeants mandataires sociaux exécutifs, conformément à l'article 12.3 du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil sur l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels.

4.2.5 Tableau récapitulatif des délégations de l'assemblée générale au Conseil d'administration (L. 225-100 du Code de commerce)

Date AG	Numéro de résolution	Nature des délégations et autorisations	Plafond/limite	Durée de validité	Utilisation au cours de l'exercice
5 février 2026	20	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dans le cadre d'une offre au public visée à l'article L. 411-2 1° du Code monétaire et financier.	75 000 000 € dans la limite de 10 % du capital social par an 750 000 000 € à titre d'émission de titres de créances	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2028	Néant
5 février 2026	21	Délégation de pouvoirs à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, dans la limite de 20 % de celui-ci.	20 % du capital social 750 000 000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2028	Néant
5 février 2026	24	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances destinés à rémunérer les titres apportés dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société.	75 000 000 € 750 000 000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2028	Néant
5 février 2026	18	Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.	10 % du capital social au prix maximum de 20 € par action	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 août 2027	Oui
5 février 2026	19	Autorisation à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions.	10 % du capital social par période de 24 mois	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 août 2027	Oui
29 janvier 2025	18	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	75 000 000 € 750 000 000 € à titre d'émission de titres de créances	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 28 mars 2027	Néant
29 janvier 2025	19	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité du capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.	75 000 000 € 750 000 000 € à titre d'émission de titres de créances	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 28 mars 2027	Néant
29 janvier 2025	20	Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise.	75 000 000 €	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 28 mars 2027	Néant

Date AG	Numéro de résolution	Nature des délégations et autorisations	Plafond/limite	Durée de validité	Utilisation au cours de l'exercice
5 février 2026	22	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'émettre des actions de la Société et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital social et/ou à des titres de créances, par une offre visée à l'article L. 411-2 I du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.	75 000 000 € dans la limite de 20 % du capital social par an 750 000 000 € à titre d'émission de titres de créances	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2028	Néant
5 février 2026	23	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, de la Société ou d'une société liée, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie dénommée d'investisseurs.	75 000 000 € 750 000 000 € pour les émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 août 2027	Néant
5 février 2026	25	Délégation de compétence à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.	15 % de l'émission initiale	26 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 avril 2028	Néant
5 février 2026	27	Fixation des plafonds globaux d'augmentation de capital et d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances sur la Société au titre des délégations de compétence et de pouvoirs.	75 000 000 € 750 000 000 € pour les émissions de valeurs représentatives de créances sur la Société		Néant
5 février 2026	26	Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créance et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société dans la limite de 3 % du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des adhérents de Plan(s) d'Epargne d'Entreprise du Groupe.	3 % du montant du capital social	18 mois à compter de l'assemblée, soit jusqu'au 4 août 2027	Néant

4.3 Les comités spécialisés

4.3.1 Comité d'audit

Le Conseil est assisté d'un Comité d'audit composé de quatre administrateurs, dont trois administrateurs indépendants :

- M. René Dangel, administrateur indépendant, Président ;
- Mme Françoise Mahiou, administrateur indépendant ;
- Mme Catherine Claverie, administrateur indépendant ;
- M. Boris Derichebourg, administrateur.

Cette composition est conforme au seuil des deux tiers d'indépendants préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Les mandataires sociaux exécutifs ont pu être conviés à ces réunions en tant qu'invités en fonction des sujets, à la demande des membres du Comité.

Assistent également en qualité d'invités permanents le Directeur financier et la Secrétaire générale.

Lors de ces séances le Comité d'audit fait notamment intervenir régulièrement, en fonction des sujets abordés, le Responsable RSE, le Directeur informatique et le Responsable du contrôle interne.

Le Comité d'audit peut également avoir recours à des études techniques externes ; les membres du Comité n'ont pas estimé nécessaire d'utiliser cette faculté sur cet exercice. Certains administrateurs disposent notamment de compétences financières, comptables ou sociétales.

Le Comité d'audit remplit les missions qui lui sont dévolues par l'article L. 821-67 du Code de commerce. Le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières, et en particulier le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière, notamment au travers de l'examen du périmètre des sociétés consolidées ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, de leur déploiement et de la mise en œuvre d'actions correctrices le cas échéant ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes ;
- de la compétence et de l'indépendance des experts extérieurs auxquels le Groupe a recours ;
- des risques RSE identifiés et des dispositifs de gestion de ces risques, en collaboration avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE.

Dans ce cadre, le Comité d'audit a notamment pour mission :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers consolidés et sociaux et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, les méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que le traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer du choix du référentiel de consolidation des comptes, de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux, ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe ;
- de s'assurer auprès de la Direction générale que l'ensemble des communications légales et financières auprès des autorités boursières sont régulièrement accomplies ;
- d'évaluer le degré de satisfaction des Commissaires aux comptes concernant la qualité des informations reçues des services de la Société dans l'exercice de leur mission et recueillir les commentaires du management quant au degré de sensibilité des Commissaires aux comptes aux affaires du Groupe et à son environnement ;
- d'examiner toute information portée à sa connaissance quant aux opérations et transactions de la Société soulevant un problème d'éthique, et quant aux transactions qui selon leur nature et la personne concernée feraient apparaître un conflit d'intérêts ;
- de s'assurer que les principaux risques sont identifiés, gérés et portés à sa connaissance. Il examine à cet effet les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, le programme d'audit interne, suit son évolution et les résultats des plans d'action, attire l'attention du Conseil sur les améliorations qui ont été faites ou qui restent à réaliser ;
- de donner un avis sur la nomination ou le renouvellement des Commissaires aux comptes conformément à la procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes adoptée par le Conseil d'administration le 28 mai 2026 ;
- de s'assurer de l'indépendance et de l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- d'échanger avec le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la RSE sur l'examen des risques RSE identifiés et les dispositifs de gestion de ces risques.

Depuis le début de l'exercice 2025/2026, le Comité d'audit s'est réuni deux fois, le 3 décembre 2025 et le 27 mai 2026. Les principaux sujets examinés par le Comité d'audit ont été les suivants :

Séance du 3 décembre 2025

- Examen des comptes consolidés au 30 septembre 2025.
- Rapport complémentaire des Commissaires aux comptes au Comité d'audit.
- Examen des mandats des Commissaires aux comptes ; avis et recommandation du Comité d'audit sur le renouvellement d'un mandat.
- Plan d'audit interne 2026 et taux de réalisation du plan d'audit 2025.
- Restitution des missions d'audit.
- Suivi des recommandations des audits.
- Point d'avancement sur le monitoring AFA.
- Etat des lieux des litiges en cours.
- Benchmark gouvernance.
- Avis et recommandations du Comité d'audit au Conseil d'administration sur le projet de document d'enregistrement universel 2024/2025.

- Mission d'audit Derichebourg Canada Inc.

Séance du 27 mai 2026

- Restitution des missions d'audit interne et examen de l'efficacité des systèmes de contrôle interne.
- Examen des comptes consolidés semestriels au 31 mars 2026.
- Examen des engagements hors bilan.
- Présentation des conclusions des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés au 31 mars 2026.
- Avis et recommandations au Conseil d'administration sur les comptes semestriels consolidés au 31 mars 2026.
- Avis et recommandation au Conseil d'administration sur l'instauration d'une procédure de sélection et de renouvellement des Commissaires aux comptes.
- Proposition de modification du calendrier des réunions en vue de permettre l'examen des risques RSE par le Comité d'audit.

4.4 La Direction générale

4.4.1 Le Directeur général non-administrateur

M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général non-administrateur

Date initiale de nomination : CA 18/04/2023 — Échéance du mandat : AG 2030

Date du dernier renouvellement : CA 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 2 500

4.4.2 Le Directeur général délégué et administrateur

M. Thomas Derichebourg, Directeur général délégué et administrateur

Date initiale de nomination : CA 18/04/2023 — Échéance du mandat : AG 2030

Date du dernier renouvellement : CA 05/02/2026 — Nombre d'actions détenues : 56

4.5 Rémunérations des dirigeants et mandataires sociaux

4.5.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux

La politique de rémunération de M. Daniel Derichebourg, détaillée en page 149 du Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, a été reconduite par l'assemblée générale mixte du 5 février 2026.

Les nouvelles politiques de rémunérations de M. Abderrahmane El Aoufir, Directeur général, et de M. Thomas Derichebourg, Directeur général délégué, détaillées en pages 149 à 155 du Document d'Enregistrement Universel 2024/2025, ont été adoptées par l'assemblée générale mixte du 5 février 2026.

4.6 Conventions réglementées

4.6.2 Les conventions

Deux nouvelles conventions réglementées ont été autorisées depuis le début de l'exercice en cours :

Contrat de mandat avec M. Abderrahmane El Aoufir

Le 6 février 2026, la Société et M. Abderrahmane El Aoufir ont conclu un contrat de mandat dont les conditions principales, conformes à la nouvelle politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale mixte du 5 février 2026, sont les suivantes :

- rupture du contrat de travail entre la société Purfer et M. Abderrahmane El Aoufir au 28 février 2026 et versement de l'ensemble des sommes afférentes à son solde de tout compte ;
- en rémunération de son mandat de Directeur général de la Société, M. Abderrahmane El Aoufir perçoit une rémunération fixe et forfaitaire de base annuelle brute globale de 334.000 €, versée sur 12 mois, ainsi qu'une rémunération variable brute annuelle

déterminée sous des conditions de performance en fonction des résultats du Groupe Derichebourg sur la base de critères quantitatifs qui reposent notamment sur des indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance financière du Groupe Derichebourg (le montant du résultat net consolidé de la Société, l'Ebitda, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe Derichebourg) et sa performance en matière de RSE (tels que le taux de fréquence des accidents du travail), et de critères qualitatifs qui reposent sur des objectifs de poursuite et mise en œuvre de la stratégie du Groupe Derichebourg, de réalisation d'opérations de croissance externe, de poursuite du développement de l'activité du Groupe Derichebourg, de mise en œuvre d'opérations de cessions ou d'acquisitions, de repositionnements stratégiques ; cette rémunération variable étant soumise à l'approbation ex post par les actionnaires conformément au droit applicable.

- à titre d'avantage en nature, M. Abderrahmane El Aoufir continue de bénéficier d'un véhicule de fonction mis à sa disposition par Derichebourg Environnement, conformément à la politique voitures du Groupe Derichebourg ;
- au titre de ses mandats de Directeur général de la Société et de Président de la société Derichebourg Environnement, M. Abderrahmane El Aoufir a droit au remboursement des frais professionnels raisonnables exposés dans le cadre et pour le strict besoin de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs adéquats
- en cas de départ contraint (incluant notamment révocation, non-renouvellement de son mandat, invalidité, incapacité, à l'exclusion toutefois d'une démission ou d'un décès), M. Abderrahmane El Aoufir percevra une indemnité de départ, qui représentera 3 années de rémunération brute (rémunération fixe + variable annuelle afin de tenir compte notamment de sa contribution exceptionnelle au développement du Groupe Derichebourg tout au long de sa carrière) ; pour les besoins de cette indemnité, il sera tenu compte de la rémunération annuelle (fixe et variable) applicable au moment du départ contraint.

Ce contrat de mandat, qui a pris effet au 1er mars 2026, permet de définir clairement les termes, les conditions et les modalités d'exercice et de rémunération des fonctions que M. Abderrahmane El Aoufir occupe dans la Société et au sein du Groupe Derichebourg.

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a autorisé la conclusion de ce contrat de mandat conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce.

Cette convention sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

Contrat de mandat avec M. Thomas Derichebourg

Le 6 février 2026, la Société et M. Thomas Derichebourg ont conclu un contrat de mandat dont les conditions principales, conformes à la nouvelle politique de rémunération approuvée par l'assemblée générale mixte du 5 février 2026, sont les suivantes :

- rupture du contrat de travail entre la société Purfer et M. Thomas Derichebourg au 28 février 2026 et versement de l'ensemble des sommes afférentes à son solde de tout compte ;
- en rémunération de son mandat de Directeur général délégué de la Société, M. Thomas Derichebourg perçoit une rémunération fixe et forfaitaire de base annuelle brute globale de 339.000 €, versée sur 12 mois, ainsi qu'une rémunération variable brute annuelle déterminée sous des conditions de performance en fonction des résultats du Groupe Derichebourg sur la base de critères quantitatifs qui reposent notamment sur des indicateurs financiers permettant d'apprécier la performance financière du Groupe Derichebourg (le montant du résultat net consolidé de la Société, l'Ebitda, la croissance du chiffre d'affaires du Groupe Derichebourg) et sa performance en matière de RSE (tels que le taux de fréquence des accidents du travail), et de critères qualitatifs qui reposent sur des objectifs de poursuite et mise en œuvre de la stratégie du Groupe Derichebourg, de réalisation d'opérations de croissance externe, de poursuite du développement de l'activité du Groupe Derichebourg, de mise en œuvre d'opérations de cessions ou d'acquisitions, de repositionnements stratégiques ; cette rémunération variable étant soumise à l'approbation ex post par les actionnaires conformément au droit applicable.
- à titre d'avantage en nature, M. Thomas Derichebourg bénéficie d'un véhicule de fonction mis à sa disposition par Derichebourg Environnement, conformément à la politique voitures du Groupe Derichebourg ;
- au titre de ses mandats de Directeur général délégué de la société Derichebourg et de Directeur général de la société Derichebourg Environnement, M. Thomas Derichebourg a droit au remboursement des frais professionnels raisonnables exposés dans le cadre et pour le strict besoin de l'exercice de ses fonctions, sur présentation de justificatifs adéquats.

Ce contrat de mandat, qui a pris effet au 1er mars 2026, permet de définir clairement les termes, les conditions et les modalités d'exercice et de rémunération des fonctions que M. Thomas Derichebourg occupe dans la Société et au sein du Groupe Derichebourg.

Le Conseil d'administration du 5 février 2026 a autorisé la conclusion de ce contrat de mandat conformément aux dispositions de l'article L 225-38 du Code de commerce ; M. Thomas Derichebourg, administrateur concerné, n'a pas pris part au vote à la décision du Conseil d'administration du 5 février 2026 qui a autorisé cette convention.

Cette convention sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2027 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2026.

5. Informations financières et comptables

5.1 Commentaires sur l'exercice

5.1.1 Commentaires sur le semestre clos le 31 mars 2026

5.1.1.1 Faits marquants du semestre clos le 31 mars 2026

5.1.1.1.1 Annonce du cadre de défense de l'acier européen de la commission européenne

Le 8 octobre 2025, la Commission Européenne a dévoilé les mesures concrètes de son cadre de défense de l'acier européen destiné à lutter contre la concurrence déloyale qui mettait en péril la sidérurgie européenne. Ce mécanisme de protection prend le relai de celui mis en œuvre en 2018, qui s'est avéré inefficace ces dernières années.

L'acier européen accuse une baisse de compétitivité en raison d'un marché distordu par les capacités excédentaires (principalement en Chine), les pratiques de dumping, les subventions illégales, les mesures protectionnistes de certains marchés.

Ce nouveau mécanisme doit permettre de :

- Réduire significativement les quotas d'importation (-47% environ par rapport à la situation actuelle)
- Augmenter les droits de douane appliqués aux imports excédentaires (50% contre 25% auparavant)
- Détecter les mesures de contournement
- L'objectif de la commission européenne est de limiter les importations à 15% de la consommation européenne pour les aciers plats et aciers inoxydables, et 5% pour les aciers longs.

En avril 2026, les négociateurs du parlement européen et du conseil européen se sont mis d'accord sur un règlement qui doit recevoir l'approbation des deux organes avant son entrée en vigueur prévue le 1er juillet 2026.

5.1.1.1.2 Entrée en vigueur du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), également connu sous l'acronyme anglais CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism) est un instrument règlementaire européen qui vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. L'objectif premier de ce dispositif est de lutter contre les fuites de carbone, dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen. De même que les quotas gratuits de CO_2 alloués aux industriels européens diminuent entre 2026 et 2034 (date à laquelle les industriels européens soumis à cette réglementation devront acheter 100% de leurs quotas), le coût du MACF est progressif dans le temps, entre 2026 et 2034. Ce mécanisme, différent de celui des droits de douane, a pour conséquence de renchérir les importations d'acier dans l'Union Européenne. L'intensité du surcoût dépend du mix énergétique de chaque pays producteur. Ce mécanisme dont le chiffrage est complexe a suscité en début d'année un regain d'intérêt pour l'acier européen, dont le coût est connu avec certitude, même si l'ampleur de ce regain est difficile à chiffrer.

5.1.1.1.3 Contexte géopolitique

Le 28 février 2026, les Etats-Unis et Israël ont débuté une série de frappes militaires contre l'Iran. Cette situation géopolitique dégradée a résulté dans la fermeture du détroit d'Ormuz par lequel transite à peu près 20% de la production mondiale de pétrole et 10% de la production mondiale d'aluminium primaire.

Le prix de ces deux matières premières a fortement augmenté au cours du mois de mars 2026.

Le semestre du Groupe se terminant le 31 mars 2026, les impacts de ce conflit sont très limités :

- Augmentation de la dépense de carburant et autres produits pétroliers consommés en mars : 0,9 M€
- Augmentation du prix des contrats d'aluminium primaire vendus en mars 2026, dont l'impact se traduira majoritairement sur le chiffre d'affaires du second semestre

5.1.1.1.4 Montée en puissance de nouvelles lignes de tri spécialisées

Sur le semestre écoulé, trois lignes de production démarrées à la fin de l'exercice précédent sont montées en puissance :

- Une ligne de grenaillage de câbles cuivre à Mejorada del Campo (Espagne). Elle a vocation à traiter principalement des câbles issus de l'ancien réseau téléphonique. A la fin du semestre, son fonctionnement est nominal.
- Une ligne de broyage de compresseurs de réfrigérateurs et moteurs électriques sur le site de Saint-Saulve (59) : ces produits étaient auparavant exportés. Désormais, la valeur ajoutée est conservée en Europe, et le cuivre récupéré est valorisé dans des étapes de tri ultérieures ;
- Une ligne de traitement de ballons d'eau chaude à Bonneuil sur Marne. La montée en cadence a été plus lente qu'escompté à cause de problématiques de production (beaucoup de calcaire dans les ballons). A la fin du semestre écoulé, la production mensuelle est de l'ordre de 75% du niveau escompté. Deux lignes de production, fournies par un équipementier différent, doivent entrer en production au second semestre.

5.1.1.2 Résultats du Groupe

En millions d'euros	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**1 829,8**	**1 698,0**	**131,8**	**+7,8 %**
Ebitda courant (1)	**177,8**	**162,1**	**15,7**	**+9,7 %**
en % du CA	*9,7 %*	*9,5 %*		
Résultat opérationnel courant (2)	**98,4**	**80,0**	**18,4**	**23,0 %**
en % du CA	*5,4 %*	*4,7 %*		
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,4)			
Résultat de cession de participations		0,1		
Résultat opérationnel	**98,0**	**80,1**	**17,9**	**22,3 %**
Frais financiers nets	(1,3)	(17,6)		
Juste valeur des instruments	0,2	2,2		
Gains et pertes de change et autres	2,5	(1,6)		
Résultat avant impôt	**99,4**	**63,0**	**36,4**	**57,7 %**
Impôts sur les bénéfices	(35,4)	(19,9)		
Part de résultat des sociétés mises en équivalence	10,2	20,9		
Résultat net des activités poursuivies	**74,2**	**64,0**	**10,2**	**15,9 %**
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		0,0		
Résultat net de l'ensemble consolidé	**74,2**	**64,0**	**10,2**	**15,9 %**
Revenant aux actionnaires de la Société	73,5	63,2	10,3	16,3 %
Revenant aux minoritaires	0,7	0,8		

(1) Ebitda courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles nette de reprise
(2) Résultat opérationnel courant = résultat opérationnel +/- produits et charges à caractère non récurrent

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé du semestre s'élève à 1,83 milliard d'euros, en progression de 7,8% par rapport au chiffre d'affaires du premier semestre de l'exercice précédent. Cette progression provient de la division Recyclage (+7,9%), et de la division Services aux Collectivités (+5,8%).

EBITDA courant

L'EBITDA courant du premier semestre s'élève à 177,8 M€, en augmentation de 9,7% par rapport à l'an passé. Les volumes progressent, tant pour les ferrailles (+2,2%) que pour les métaux non-ferreux (+4,4%) et la marge unitaire moyenne progresse, tandis que les augmentations de coûts sont très largement contenues.

L'EBITDA courant du groupe Derichebourg sur 12 mois glissants s'élève à 335,2 M€.

Résultat opérationnel courant

Après prise en compte de 80,0 M€ de dotation aux amortissements sur le semestre, le résultat opérationnel courant s'élève à 98,4 M€, en augmentation de 23,0% par rapport au premier semestre de l'an passé.

Résultat opérationnel

Le premier semestre enregistre 0,4 M€ de dépenses non courantes relatives aux études préliminaires du dossier Scholz Recycling.

Le résultat opérationnel s'élève à 98,0 M€ en progression de 22,3% par rapport à l'an passé.

Frais financiers nets

Sur le semestre, les frais financiers nets constituent une charge de 1,3 M€, qui tient compte d'une plus-value sur valeurs mobilières de placement de 21,6 M€.

Résultat avant impôt

Après prise en compte de 1,3 M€ de frais financiers détaillés ci-avant, et d'autres produits et charges financiers pour 2,7 M€, le résultat avant impôt du Groupe s'élève à 99,4 M€, en progression de 57,7 % par rapport à l'an passé.

Part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (+10,2 M€) correspond à hauteur de +10,1 M€ à la quote-part de résultat net d'Elior Group sur le semestre (ce montant était de +20,7 M€ au premier semestre 2025). L'écart par rapport à l'an dernier s'explique pour l'essentiel par la comptabilisation des conséquences d'un différend commercial avec un client d'Elior Group en Italie. Au 31 mars 2026, Elior Group est détenue à 48,17% par Derichebourg SA. Des détails sur la performance financière d'Elior Group sont fournis au paragraphe 5.1.6 du présent document.

Résultat net des activités poursuivies

Après prise en compte d'une charge d'impôt sur les sociétés de 35,4 M€, faisant ressortir un taux effectif d'imposition de 35,6%, et de la quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, le résultat net des activités poursuivies s'élève à 74,2 M€, en hausse de 15,9% par rapport à l'an passé.

Résultat net de l'ensemble consolidé

Le résultat net de l'ensemble consolidé est de 74,2 M€ pour le premier semestre de l'exercice 2025-2026. Il revient à hauteur de 73,5 M€ aux actionnaires de Derichebourg (+16,3% par rapport à l'an passé).

5.1.1.3 L'activité Recyclage

En millions d'euros	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**1 734,5**	**1 607,8**	**126,7**	**+7,9 %**
Ebitda courant	**158,4**	**143,0**	**15,4**	**+10,7 %**
en % du CA	*9,1 %*	*8,9 %*		
Résultat opérationnel courant	**88,2**	**71,0**	**17,2**	**24,1 %**
en % du CA	*5,1 %*	*4,4 %*		
Résultat opérationnel	**88,2**	**71,0**	**17,2**	**24,1 %**

La contribution de l'activité Recyclage au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 1 734,5 M€, en hausse de 7,9% par rapport à l'exercice précédent.

A taux de change constants, la variation est de 8,1%.

Les volumes traités et le chiffre d'affaires évoluent comme suit :

En milliers de tonnes	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Var %
Ferrailles	2 127,7	2 082,8	44,9	+2,2 %
Métaux non ferreux	357,1	342,1	15,0	+4,4 %
Total volumes	**2 484,8**	**2 424,9**	**59,9**	**+2,5 %**

En millions d'euros	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Var %
Ferrailles	649,9	684,6	(34,7)	(5,1 %)
Métaux non ferreux	1 006,5	841,5	165,0	19,6 %
Prestations	78,1	81,7	(3,6)	(4,3 %)
Total chiffre d'affaires Recyclage	**1 734,5**	**1 607,8**	**126,7**	**+7,9 %**

Ferrailles

Les volumes de ferrailles commercialisées sur le semestre s'inscrivent en progression de 2,2%.

La production d'acier est demeurée relativement basse en Europe sur le semestre. Un frémissement de la demande de la part des aciéries électriques est toutefois constaté depuis le mois de janvier 2026 avec l'entrée en vigueur du mécanisme MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières). Devant la complexité du calcul et l'incertitude des sommes à payer relatives aux importations, certains clients des aciéristes ont privilégié des commandes européennes. L'entrée en vigueur prévisible de mesures de protection de l'acier européen donne également un peu d'optimisme au marché.

La production d'acier en Turquie a davantage contribué à la demande de ferrailles que sur l'exercice précédent, puisque la production d'acier y a progressé de 6% sur le semestre.

Le prix moyen des ferrailles commercialisées par le Groupe se situe à 305,4 €, en retrait de 7,1 % par rapport au premier semestre de l'an passé. A noter que le point bas du prix des ferrailles vendues a été enregistré au mois d'octobre 2025, et qu'il remonte légèrement depuis.

Au total, le CA semestriel de l'activité Ferrailles s'établit à 649,9 M€, en retrait de 5,1%.

Métaux non ferreux

Les volumes de métaux non ferreux (MNF) commercialisés par le Groupe sont en augmentation de 4,4 % par rapport à l'an passé.

Les tendances sont différentes en fonction des métaux :

- Aluminiums : les volumes vendus (hors lingots) progressent de 10%, alors que les ventes de lingots d'aluminium sont en retrait de 15% sous le double effet d'une faible demande du marché automobile et d'une situation de marché où il est plus rentable d'exporter du zorba (étape de tri intermédiaire) que de produire des lingots.
- Cuivreux (incluant laiton) : la demande est restée forte, avec des volumes vendus supérieurs de 17% à ceux de l'an passé
- Inox : +6% avec une très légère reprise du marché
- Plomb : -4%, dans un marché fortement dépendant du secteur automobile auquel s'ajoutent les difficultés de vendre les produits intermédiaires

Au global, le prix moyen des MNF vendus est supérieur de 14,6% à ceux de l'an passé, tiré par la forte progression du prix du cuivre (+20 %) si bien que le chiffre d'affaires de l'activité MNF est en progression de 19,6% à 1 006,5 M€.

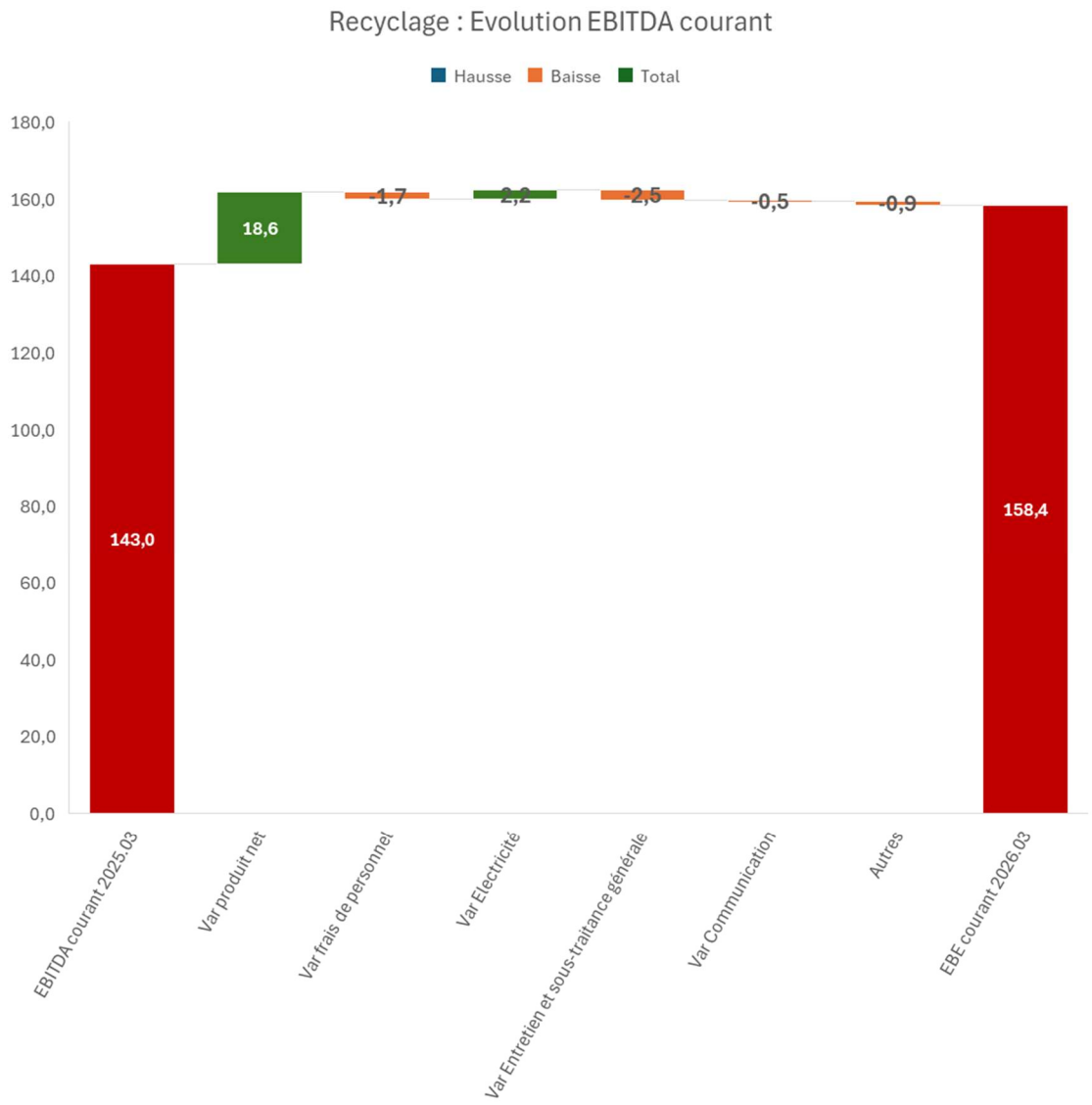
Prestations

Le chiffre d'affaires de l'activité Prestations est en baisse de 4,3%. Le recul du chiffre d'affaires provient d'une baisse des prestations relatives aux papiers-cartons, aux DEEE.

EBITDA courant

Dans le contexte décrit précédemment, l'EBITDA courant de l'activité Recyclage progresse de 143,0 M€ à 158,4 M€, soit +15,4 M€ ou +10,7%.

L'évolution de l'EBITDA courant de l'activité Recyclage s'explique comme suit :



L'augmentation du produit net provient à la fois d'une augmentation des volumes vendus (+2.2% pour les ferrailles et +4.4 % pour les métaux non ferreux) et d'une progression de la marge commerciale unitaire sur les métaux non ferreux dans un contexte de hausse des prix moyens.

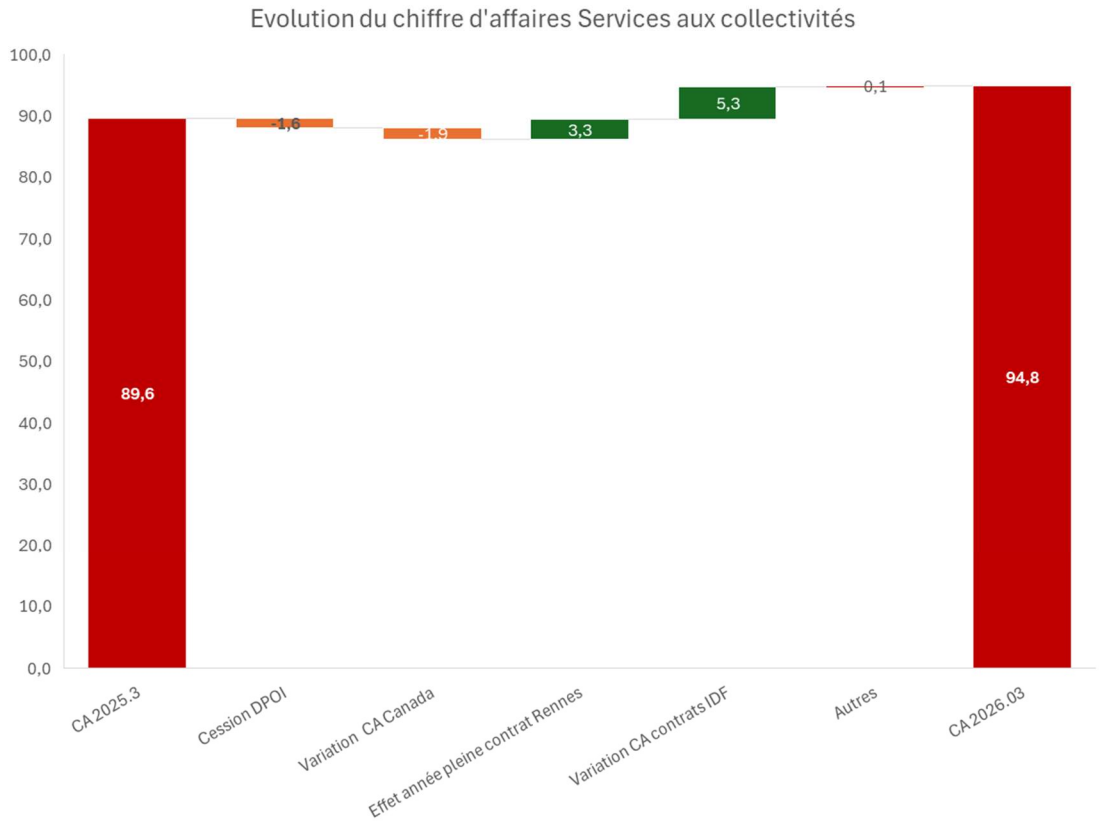
Les économies d'électricité sont liées à un effet de base (prise en compte d'un tarif élevé pour la période Octobre 2024-Décembre 2024) et ne devraient pas se reproduire avec la même ampleur au second semestre.

Les autres variations sont d'ampleur limitée et témoignent d'une bonne maîtrise des coûts.

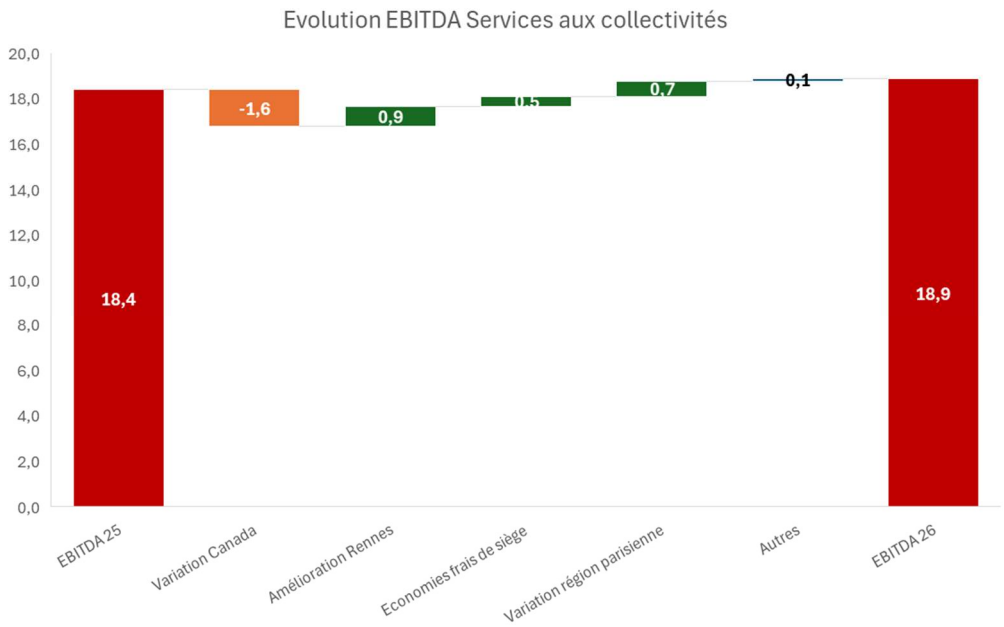
5.1.1.4 Activité Services aux collectivités

En millions d'euros	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**94,8**	**89,6**	**5,2**	**5,8 %**
Ebitda courant	**18,9**	**18,4**	**0,5**	**2,7 %**
en % du CA	*19,9 %*	*20,5 %*		
Résultat opérationnel courant	**10,1**	**10,3**	**(0,2)**	**(1,8 %)**
en % du CA	*10,6 %*	*11,5 %*		
Résultat opérationnel	**10,1**	**10,3**	**(0,2)**	**(1,8 %)**

Le chiffre d'affaires est en progression de 5,8% sur le semestre. Le tableau suivant détaille l'évolution du chiffre d'affaires :



L'EBITDA courant progresse de 0,5 M€ et passe de 18,4 M€ à 18,9 M€.



L'EBITDA progresse dans la région Ile de France. Au Canada, il baisse sous l'effet d'une diminution du recours à la sous-traitance. Au total il s'améliore de 0,5 M€.

Au global, le taux d'EBITDA courant demeure voisin de 20%.

Le résultat opérationnel courant s'élève à 10,1 M€ sur le semestre, très voisin de celui de l'an dernier (10,3 M€).

5.1.1.5 Activité Holding

En millions d'euros	**2026 6 mois**	2025 6 mois	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**0,5**	**0,6**	**(0,1)**	**(21,9 %)**
Ebitda courant	**0,6**	**0,6**	**(0,1)**	**(10,9 %)**
en % du CA	*na*	*na*		
Résultat opérationnel courant	**0,2**	**(1,2)**	**1,4**	**(113,6 %)**
en % du CA	*na*	*na*		
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,4)			
Résultat opérationnel	**(0,3)**	**(1,2)**	**0,9**	**(77,3 %)**

5.1.1.6 Commentaires sur les résultats d'Elior Group

Au 31 mars 2026, Derichebourg SA détient 48,17% du capital d'Elior Group. Après analyse de l'accord de gouvernance signé le 18 avril 2023, Derichebourg a conclu qu'il ne disposait pas du contrôle sur Elior Group au sens de la norme IFRS 10. En conséquence, le mode de consolidation approprié est la mise en équivalence.

Elior Group a publié ses comptes semestriels le 20 mai 2026. Le lecteur est invité à se reporter à la communication d'Elior Group pour une information exhaustive sur la performance financière d'Elior.

Le chiffre d'affaires des activités poursuivies du Groupe s'élève à 3 179 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2025-2026, contre 3 213 millions d'euros sur la même période de l'année précédente. Ce recul de 1,1% reflète une croissance organique de +1,3 %, un effet de change de -2,6 % et une variation de périmètre de +0,2 %.

En Restauration Collective, le chiffre d'affaires s'élève à 2 320 millions d'euros pour le premier semestre de l'exercice 2025-2026, contre 2 373 millions d'euros il y a un an, soit une baisse de 2.3% %. Celle-ci se décompose de la manière suivante : croissance organique de +0,9 %, variation de périmètre de +0,3 %, et écart de change de -3.5 %.

Dans les Multiservices, le chiffre d'affaires atteint 856 millions d'euros, contre 833 millions d'euros un an plus tôt, soit une augmentation de 23 millions d'euros. Celle-ci reflète une croissance organique de -2,6 % et une variation de périmètre 0,3%.

L'EBITA ajusté[1] consolidé des activités poursuivies du Groupe pour le premier semestre de l'exercice 2025-2026 est de 95 millions d'euros, comparé à 132 millions d'euros sur la même période l'an passé. Le taux de marge d'EBITA ajusté ressort à 3,0 % contre 4,1 % pour le premier semestre de l'exercice précédent. Hors impact exceptionnel lié à un différend tarifaire avec un client entrainant la comptabilisation d'une provision pour perte à terminaison, le taux d'EBITA ajusté est de 3,9%, soit un recul limité à 20 points de base.

[1] EBITA ajusté : résultat opérationnel courant incluant la quote-part de résultat des entreprises associées retraité de la charge des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions de performance attribuées par les sociétés du groupe Elior Group ainsi que des dotations nettes sur actifs incorporels reconnus en consolidation.

En Restauration Collective, l'EBITA ajusté est de 87 millions d'euros, contre 124 millions d'euros un an plus tôt. Le taux de marge d'EBITA ajusté ressort à 3,8 %, comparé à 5,2 % un an plus tôt. Hors impact du contentieux tarifaire et d'une provision pour perte à terminaison sur un contrat italien, le taux d'EBITA ajusté ressort à 5%, très proche du taux de 5,2% du semestre comparable de l'an passé.

Dans les Multiservices, l'EBITA ajusté est de 21 millions d'euros, en hausse de 4 millions par rapport à l'an passé. Le taux de marge d'EBITA ajusté ressort à 2,5 %, en hausse de 50 points de base par rapport à l'an passé.

Pour Corporate et autres, l'EBITA ajusté représente une charge de -13 millions d'euros, contre une charge de -9 millions d'euros sur le premier semestre de l'exercice précédent.

Le résultat opérationnel courant des activités poursuivies pour le premier semestre de l'exercice 2025-2026 est de 83 millions d'euros, contre 119 millions d'euros un an plus tôt.

Les charges opérationnelles nettes non courantes s'élèvent à -2 millions d'euros, contre -6 millions un an plus tôt.

Le résultat financier correspond à une charge de -50 millions d'euros, contre – 52 millions d'euros l'an passé.

L'impôt sur les résultats fait ressortir une charge de -10 millions d'euros contre -18 millions d'euros l'an passé.

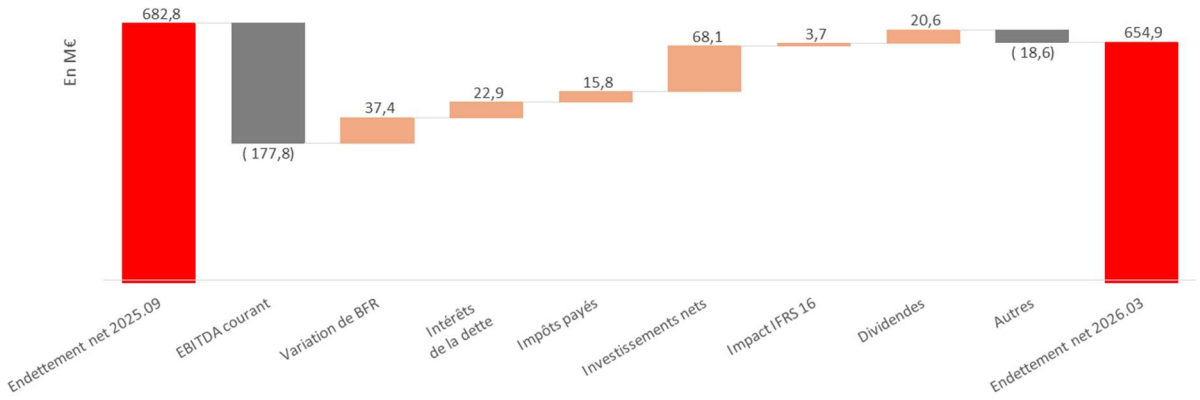
Compte-tenu des éléments ci-dessus, le résultat net part du Groupe fait apparaître un gain de 21 millions d'euros, contre un gain de 43 millions d'euros sur la même période de l'année précédente. La contribution d'Elior Group à la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence du groupe Derichebourg est de +10,1 M€ (+20,7 M€ l'an passé). Hors impact lié au contentieux tarifaire et à la perte à terminaison sur un contrat italien, le résultat net du semestre aurait été légèrement supérieur à celui de l'an passé.

L'endettement financier net s'établit à 1 182 millions d'euros au 31 mars 2026, contre 1 125 millions d'euros au 30 septembre 2025.

Le ratio de levier d'endettement (dette nette / EBITDA) tel que calculé dans le cadre du test réalisé par les créanciers du Groupe s'établit à 3,6x au 31 mars 2026.

5.1.1.8 Financement et évolution de l'endettement

L'endettement financier net du Groupe Derichebourg évolue comme suit sur le semestre :



L'endettement financier net est en réduction de 27,9 M€ sur le semestre, malgré le paiement d'un dividende de 20,6 M€ au titre du résultat de l'exercice précédent.

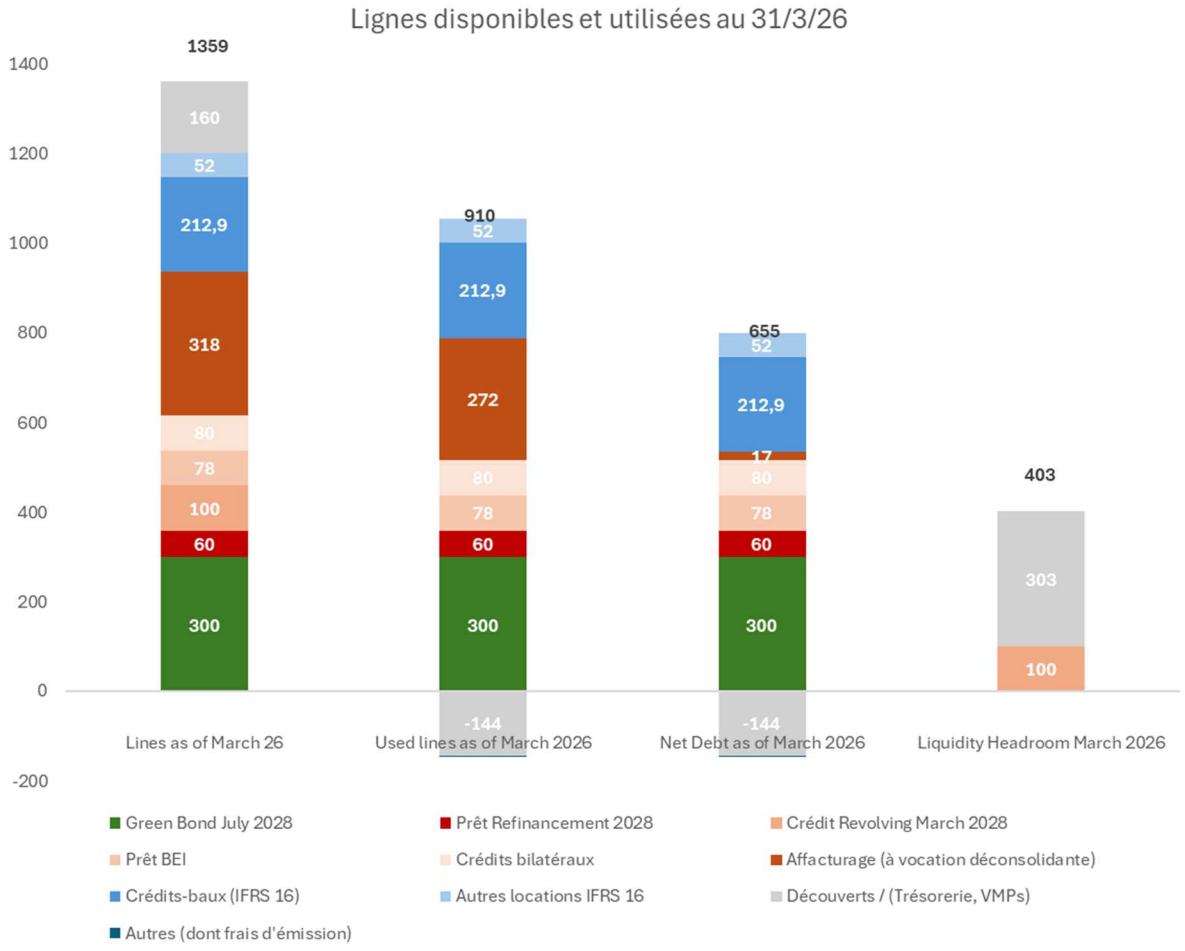
L'EBITDA courant a été réinvesti à hauteur de 40% dans l'outil industriel, avec une composante importante d'investissements de développement. Les investissements de développement se sont poursuivis avec la construction de deux lignes de traitement de ballons d'eau chaude à Saint Romain en Gal (69) et Cheminot (57).

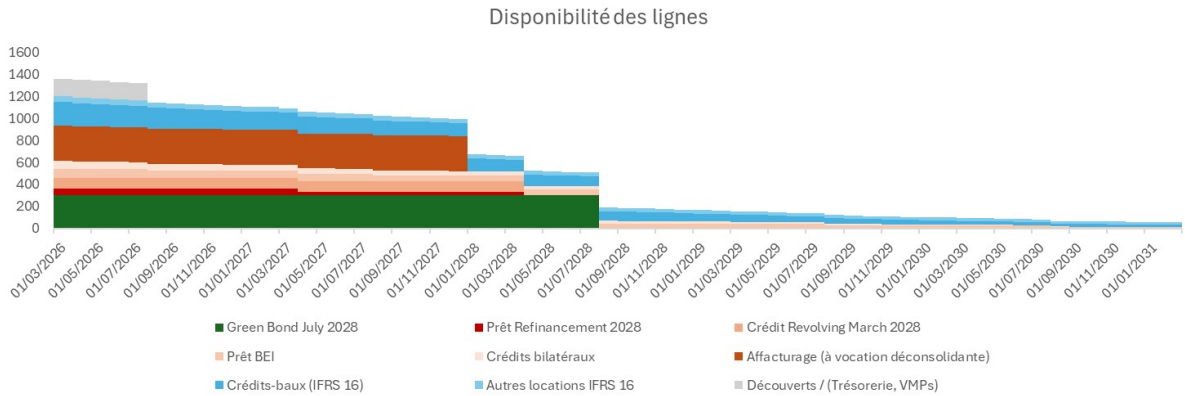
Sur le semestre, le besoin en fonds de roulement augmente de 37,4 M€ par rapport au 30 septembre 2025. Le BFR à fin mars est en général supérieur à celui à fin septembre. Au cas particulier du mois de mars, les stocks de métaux non-ferreux sont plus élevés qu'en septembre 2025 (+50 M€). Cette hausse s'explique en partie par le fort niveau d'activité de lignes qui traitent des produits chers (lignes de broyage de câbles cuivre), ainsi que par la hausse du prix unitaire des métaux non-ferreux, notamment l'aluminium sur le mois de mars 2026.

La ligne « Autres » inclut la plus-value sur valeurs mobilières de placement pour 21,6 M€.

Le ratio de levier s'établit à 1,95 au 31 mars 2026.

Les différentes sources de financement dont dispose le Groupe, ainsi que leur plan d'amortissement figurent dans les deux graphiques ci-dessous :





5.1.2 Commentaires sur les neuf premiers mois de l'exercice (à fin juin 2026)

5.1.2.1 Faits marquants

5.1.2.2 Résultats du Groupe

En millions d'euros	**2026 9 mois non audité (3)**	2025 9 mois non audité (3)	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**2 859,5**	**2 522,9**	**336,6**	**+13,3 %**
Ebitda courant (1)	**278,0**	**232,1**	**45,9**	**+19,8 %**
en % du CA	*9,7 %*	*9,2 %*		
Résultat opérationnel courant (2)	**160,9**	**110,5**	**50,4**	**+45,6 %**
en % du CA	*5,6 %*	*4,4 %*		
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,7)			
Litige Polygon		(0,9)		
Résultat opérationnel	**160,2**	**109,6**	**50,6**	**+46,1 %**
Frais financiers nets	(5,6)	(25,7)		
Juste valeur des instruments	0,2	4,5		
Gains et pertes de change et autres	0,4	(3,1)		
Résultat avant impôt	**155,2**	**85,3**	**69,9**	**+69,9 %**

(1) Ebitda courant = Résultat opérationnel courant + dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles nette de reprise
(2) Résultat opérationnel courant = résultat opérationnel +/- produits et charges à caractère non récurrent
(3) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires consolidé au 30 juin 2026 (après 9 mois d'activité) s'élève à 2,86 milliards d'euros, en progression de 13,3% par rapport au chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice précédent. Cette progression provient de la division Recyclage (+13,9%), et de la division Services aux Collectivités (+4,2%).

EBITDA courant

L'EBITDA courant réalisé au cours neuf premiers mois de l'exercice s'élève à 278,0 M€, en augmentation de 19,8% par rapport à la même période de l'an passé. Les volumes progressent, tant pour les ferrailles (+4,6%) que pour les métaux non ferreux (+3,8%) et la marge unitaire moyenne progresse, tandis que les augmentations de coûts sont très largement contenues.

L'EBITDA courant du groupe Derichebourg sur 12 mois glissants s'élève à 365,4 M€.

Résultat opérationnel courant

Après prise en compte de 117,6 M€ de dotation aux amortissements sur les neuf premiers mois de l'exercice, le résultat opérationnel courant s'élève à 160,9 M€, en augmentation de 45,6% par rapport au premier semestre de l'an passé.

Résultat opérationnel

Les neuf premiers mois de l'exercice enregistrent 0,7 M€ de dépenses non courantes relatives aux études préliminaires du dossier Scholz Recycling.

Le résultat opérationnel réalisé au cours des neuf premiers mois de l'exercice s'élève à 160,2 M€ en progression de 46,1% par rapport à la même période de l'an passé.

Frais financiers nets

Sur les neuf mois écoulés, les frais financiers nets constituent une charge de 5,6 M€, qui tient compte d'une plus-value sur valeurs mobilières de placement de 21,6 M€.

Résultat avant impôt

Après prise en compte de 5,6 M€ de frais financiers détaillés ci-avant, et d'autres produits et charges financiers pour 0,6 M€, le résultat avant impôt des neuf premiers mois de l'exercice du Groupe s'élève à 155,2 M€, en progression de 82 % par rapport à l'an passé.

5.1.2.3 L'activité Recyclage

En millions d'euros	**2026 9 mois non audité (1)**	2025 9 mois non audité (1)	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**2 717,4**	**2 386,3**	**331,1**	**+13,9 %**
Ebitda courant	**250,8**	**202,5**	**48,3**	**+23,8 %**
en % du CA	*9,2 %*	*8,5 %*		
Résultat opérationnel courant	**147,3**	**95,3**	**52,0**	**+54,5 %**
en % du CA	*5,4 %*	*4,0 %*		
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,1)			
Résultat opérationnel	**147,2**	**94,4**	**52,8**	**+56,0 %**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

La contribution de l'activité Recyclage au chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 2 717,4 M€, en hausse de 13,9% par rapport à l'exercice précédent.

A taux de change constants, la variation est de 13,6%.

Les volumes traités et le chiffre d'affaires évoluent comme suit :

En milliers de tonnes	**2026 9 mois non audité (1)**	2025 9 mois non audité (1)	Variation	Var %
Ferrailles	3 198,5	3 065,0	133,5	+4,4 %
Métaux non ferreux	540,9	521,0	19,9	+3,8 %
Total volumes	**3 739,4**	**3 586,0**	**153,4**	**+4,3 %**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

En millions d'euros	**2026 9 mois non audité (1)**	2025 9 mois non audité (1)	Variation	Var %
Ferrailles	1 012,1	1 000,0	12,1	+1,2 %
Métaux non ferreux	1 588,5	1 266,3	322,2	+25,4 %
Prestations	116,8	119,9	(3,2)	(2,6 %)
Total chiffre d'affaires Recyclage	**2 717,4**	**2 386,3**	**331,1**	**+13,9 %**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

Ferrailles

Les volumes de ferrailles commercialisées au cours des neuf premiers mois de l'exercice s'inscrivent en progression de 4,4%.

La production d'acier est demeurée relativement basse en Europe sur les neuf premiers mois de l'exercice. Un frémissement de la demande de ferrailles de la part des aciéries électriques est toutefois constaté depuis le mois de janvier 2026 avec l'entrée en vigueur du mécanisme MACF (Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières). Devant la complexité du calcul et l'incertitude des sommes à payer relatives aux importations, certains clients des aciéristes ont privilégié des commandes européennes. L'entrée en vigueur prévisible de mesures de protection de l'acier européen donne également un peu d'optimisme au marché.

La production d'acier en Turquie a davantage contribué à la demande de ferrailles que sur l'exercice précédent, puisque la production d'acier y a progressé de 5% sur les neuf mois écoulés.

Le prix moyen des ferrailles commercialisées par le Groupe se situe à 316,3 €, en retrait de 3,0 % par rapport aux neuf premiers mois de l'an passé. Depuis le mois d'octobre 2025, le prix des ferrailles a régulièrement progressé, avec une faible amplitude toutefois.

Au total, le chiffre d'affaires des neuf premiers mois de l'exercice de l'activité Ferrailles s'établit à 1 012,1 M€, en progression de 1,2%.

Métaux non ferreux

Les volumes de métaux non ferreux (MNF) commercialisés par le Groupe sont en augmentation de 3,8 % par rapport aux neuf premiers mois de l'an passé.

Les tendances sont différentes en fonction des métaux :

- Aluminiums : les volumes vendus (hors lingots) progressent de 9%, alors que les ventes de lingots d'aluminium sont en retrait de 11% sous le double effet d'une faible demande du marché automobile et d'une situation de marché où il est plus rentable d'exporter du zorba (étape de tri intermédiaire) que de produire des lingots.
- Cuivreux (incluant laiton) : la demande est restée forte, avec des volumes vendus supérieurs de 17% à ceux de l'an passé
- Inox : +7% avec une très légère reprise du marché
- Plomb : stable, dans un marché fortement dépendant du secteur automobile auquel s'ajoutent les difficultés de vendre les produits intermédiaires

Globalement, le prix moyen des MNF vendus est supérieur de 20,8% à ceux de l'an passé, tiré par la forte progression du prix du cuivre (+20 %) et des aluminiums sur le troisième trimestre de l'exercice si bien que le chiffre d'affaires de l'activité MNF est en progression de 25,4% à 1 588,5 M€.

Prestations

Le chiffre d'affaires de l'activité Prestations est en baisse de 2,6%.

EBITDA courant

Dans le contexte décrit précédemment, l'EBITDA courant de l'activité Recyclage progresse de 202,5 M€ à 250,8 M€, soit +48,3 M€ ou +23,8%.

Il convient de noter l'excellente performance réalisée au cours du troisième trimestre puisque la division a amélioré sa performance de 32,9 M€ par rapport à l'an passé, en partie grâce au niveau élevé du prix des métaux non ferreux sur ce trimestre.

5.1.2.4 Activité Services aux collectivités

En millions d'euros	**2026 9 mois non audité (1)**	2025 9 mois non audité (1)	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**141,4**	**135,7**	**5,7**	**+4,2 %**
Ebitda courant	**26,5**	**27,8**	**(1,3)**	**(4,6 %)**
en % du CA	*18,8 %*	*20,5 %*		
Résultat opérationnel courant	**13,2**	**15,6**	**(2,4)**	**(15,4 %)**
en % du CA	*9,3 %*	*11,5 %*		
Résultat opérationnel	**13,2**	**15,6**	**(2,4)**	**(15,6 %)**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

Le chiffre d'affaires est en progression de 4,2% sur les neuf mois écoulés grâce au développement de l'activité en Île-de-France à l'effet en année pleine du contrat de Rennes, partiellement compensé par la baisse du chiffre d'affaires au Canada.

Après neuf mois d'activité, l'EBITDA courant s'établit à 26,5 M€ en diminution de 4,6%, avec une contribution en hausse des activités en France, et en diminution marquée au Canada, sous l'effet d'un moindre recours à la sous-traitance.

Le résultat opérationnel courant diminue de 2,4 M€ et passe de 15,6 M€ à 13,2 M€.

5.1.2.5 Activité Holding

En millions d'euros	**2026 9 mois non audité (1)**	2025 9 mois non audité (1)	Variation	Variation %
Chiffre d'affaires	**0,7**	**0,9**	**(0,2)**	**(25,3 %)**
Ebitda courant	**0,7**	**1,7**	**(1,0)**	**(58,4 %)**
en % du CA	*na*	*na*		
Résultat opérationnel courant	**0,4**	**(0,4)**	**0,8**	**215,5 %**
en % du CA	*na*	*na*		
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,6)			
Résultat opérationnel	**(0,2)**	**(0,4)**	**0,2**	**59,6 %**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

5 Informations financières et comptables

Commentaires sur l'exercice

5.1.2.6 Informations financières non auditées au 30 juin 2026 (après 6 mois d'activité) relatives au périmètre acquis (groupe Scholz Recycling) le 31 juillet 2026

Le chiffre d'affaires du groupe Scholz Recycling s'élève à 945,6 M€, en progression de 10,6%.

Les volumes de ferrailles commercialisées sont en retrait de 2,1% à cause des difficultés de l'industrie automobile allemande sur le semestre et les volumes de métaux non ferreux commercialisées sont en progression de 2,6%.

L'EBITDA courant mesuré selon les normes du groupe Derichebourg s'élève à 28,7 M€, en progression de 12,5%. La société a encouru des frais juridiques élevés et non-récurrents sur le semestre écoulé, liés à la procédure de « receivership » de son ancien actionnaire. La progression de l'EBITDA retraité de ces dépenses non-récurrentes est de 25,7%.

L'endettement net de Scholz Recycling est de 62,1 M€ au 30 juin 2026.

La société a par ailleurs recours à du « reverse factoring » à hauteur de 43,9 M€ au 30 juin 2026 et à de l'affacturage à vocation déconsolidante à hauteur de 111,4 M€.

Derichebourg consolidera les opérations du groupe Scholz Recycling à compter du 1er août 2026, soit deux mois pour l'exercice clos le 30 septembre 2026.

5.1.2.7 Informations financières non auditées relatives au périmètre combiné au 30 juin 2026

Le paragraphe ci-dessous présente des données combinées pour les deux groupes au 30 juin 2026, sur 12 mois. Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2026 n'incluront la contribution du groupe Scholz Recycling que sur 2 mois (août et septembre 2026), mais elles permettent de figurer les principaux agrégats des du nouveau groupe sur 12 mois.

L'addition des volumes de ferrailles commercialisées par les groupes Derichebourg et Scholz Recycling sur 12 mois au 30 juin 2026 s'élève à 6.859,4 milliers de tonnes. L'addition des volumes de métaux non ferreux commercialisés par les groupes Derichebourg et Scholz Recycling sur 12 mois au 30 juin 2026 s'élève à 946,4 milliers de tonnes, soit un total de 7,8 millions de tonnes annuel.

L'addition du chiffre d'affaires du groupe Derichebourg (3 673,6 M€) et du groupe Scholz Recycling (1 705,4 M€) sur 12 mois au 30 juin 2026 est de 5 379,1 M€.

La ventilation du chiffre d'affaires combiné sur 12 mois au 30 juin 2026 est la suivante :

En millions d'euros	**12 mois non audité (1) (base juin 2026)**
Ferrailles	2 140,9
Métaux non ferreux	2 843,8
Prestations	203,4
Chiffre d'affaires Recyclage	**5 188,1**
Chiffre d'affaires Services aux Collectivités	**190,1**
Chiffre d'affaires Holding	**0,9**
Chiffre d'affaires Groupe combiné	**5 379,1**

(1) Ces données n'ont fait l'objet d'aucun examen limité

L'addition de l'EBITDA courant du groupe Derichebourg (365,4 M€) et du groupe Scholz Recycling (41,7 M€ selon le plan de comptes du groupe Derichebourg) est de 407,1 M€ sur 12 mois glissantes au 30 juin 2026.

L'addition de l'EBIT courant du groupe Derichebourg (208,5 M€) et du groupe Scholz Recycling (1,8 M€ selon le plan de comptes du groupe Derichebourg) est de 210,3 M€ sur 12 mois glissants au 30 juin 2026.

L'endettement net du groupe Derichebourg au 30 juin 2026 en tenant compte de l'acquisition du groupe Scholz Recycling est de 1 187,4 M€. Le ratio de levier ajusté des synergies anticipées ainsi calculé est légèrement inférieur à 2,9 fois.

Compte tenu d'une baisse du besoin en fonds de roulement anticipé d'ici la fin de l'exercice, le ratio de levier devrait être proche de 2,6.

5.1.2.8 Financement et évolution de l'endettement

L'endettement financier net au 30 juin 2026 s'établit à 752,8 M€. Il est en augmentation de 69,9 M€ sur la période, tenant compte du paiement d'un dividende de 20,6 M€ au titre du résultat de l'exercice précédent.

L'EBITDA courant a été réinvesti à hauteur de 41% dans l'outil industriel, avec une composante importante d'investissements de développement. Les investissements de développement se sont poursuivis avec la construction de deux lignes de traitement de ballons d'eau chaude à Saint Romain en Gal (69) et Cheminot (57) et d'une ligne de grenaillage de câbles cuivre à St Marcel (71).

Sur la période écoulée et plus particulièrement sur le dernier trimestre, le besoin en fonds de roulement augmente significativement, de 175,4 M€ par rapport au 30 septembre 2025. Au cas particulier du mois de juin 2026, les stocks de métaux non ferreux sont plus élevés qu'en septembre 2025 (+62 M€). Cette hausse s'explique en partie par le fort niveau d'activité de lignes qui traitent des produits chers (lignes de broyage de câbles cuivre), ainsi que par la hausse du prix unitaire des métaux non ferreux.

Une plus-value de 21,6 M€ sur des valeurs mobilières de placement a contribué à la diminution de l'endettement .

Le ratio de levier s'établit à 2,06 au 30 juin 2026.

5.2 Événements récents et perspectives

5.2.1 Stratégie d'intégration du groupe Scholz Recycling

L'opération d'acquisition du groupe Scholz Recycling a été intégralement financée par les ressources de trésorerie existantes et les lignes de crédit confirmées de Derichebourg (dont un financement bridge loan de 370 M€ assuré par BNP Paribas).

La stratégie d'intégration du groupe Scholz Recycling sera la même que celle déployée lors des acquisitions précédentes. Après une phase de prise de connaissance et de rencontre des équipes et des autres parties prenantes (clients, fournisseurs, partenaires dans les joint-ventures, un plan d'action sera déployé, qui inclura notamment, à terme :

- La réparation des outils de production et l'amélioration de certains outils avec des investissements limités, dans le but d'augmenter la production et de réduire les stocks
- Des synergies commerciales avec le groupe Derichebourg en Allemagne ou en France
- La renégociation ou l'arrêt des contrats déficitaires
- Le déploiement des outils informatiques du groupe
- L'investissement dans des lignes de tri à valeur ajoutée dans les cas où le volume traité le permet

5.2.2 Perspectives pour les mois restants de l'exercice

Les facteurs d'augmentation de l'EBITDA évoqués lors de la présentation des résultats annuels 2025 se sont concrétisés sur les neuf premiers mois de l'exercice : remontée progressive des volumes de ferrailles grâce au soutien réglementaire, arrêt de la tendance baissière prix des ferrailles ce qui constitue un élément positif pour les marges unitaires, contribution des nouvelles lignes de production. Par ailleurs, la situation géopolitique (guerre au Moyen-Orient) a entraîné la hausse de prix du cuivre et de l'aluminium, ce qui a favorisé le chiffre d'affaires, en particulier sur le troisième trimestre.

Le dernier trimestre de l'exercice a débuté avec une baisse marquée du prix des ferrailles en juillet, et un reflux des prix de l'aluminium à cause des perspectives d'accalmie au Moyen-Orient qui prévalaient à l'époque. Au mois d'août, les prix du cuivre sont repartis à la hausse, ce qui devrait positivement impacter le chiffre d'affaires du Groupe.

Compte tenu des résultats des neuf premiers mois de l'exercice, le Groupe estime que son EBITDA courant se situera à la fin de l'exercice a minima dans la partie haute de la fourchette 350 à 370 M€ communiquée lors des résultats semestriels (hors contribution de Scholz Recycling sur 2 mois).

La prévision d'EBITDA courant a été établie et élaborée sur une base comparable aux informations historiques et conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Une baisse du besoin en fonds de roulement par rapport à fin juin 2026 est escomptée d'ici la fin de l'exercice, d'au moins 100 M€, ce qui devrait faire diminuer l'endettement dans les mêmes proportions (hors acquisition Scholz Recycling).

5.6 Comptes consolidés intermédiaires du semestre clos le 31 mars 2026

5.6.1 Bilan consolidé du groupe Derichebourg au 31 mars 2026

Actif *(En millions d'euros)*	Note annexe	**31-03-26**	**30-09-25**
Écarts d'acquisition	4.1	278,1	277,3
Immobilisations incorporelles	4.1	2,6	2,2
Immobilisations corporelles	4.2	848,4	825,7
Droits d'utilisation	4.2	266,2	294,1
Actifs financiers	4.3	6,0	5,9
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises	4.4	431,8	426,0
Impôts différés	4.23	15,5	15,4
Autres actifs	4.5	-	-
Total actifs non courants		**1 848,6**	**1 846,6**
Stocks et en-cours	4.6	231,2	181,9
Créances clients	4.7	342,2	287,4
Créances d'impôt	4.7	2,0	0,8
Autres actifs	4.7	89,0	74,9
Actifs financiers	4.7	17,0	13,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.8	202,1	163,3
Instruments financiers	4.12	1,2	0,2
Total actifs courants		**884,7**	**721,5**
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés	**4.24**	**-**	**-**
Total actif		**2 733,3**	**2 568,1**

Passif *(En millions d'euros)*	Note annexe	**31-03-26**	**30-09-25**
Capital social	4.9	39,8	39,8
Primes liées au capital		-	-
Actions propres		(5,1)	(3,2)
Réserves		1 067,2	961,5
Résultat de l'exercice		73,5	122,0
Capitaux propres Groupe		**1 175,4**	**1 120,1**
Intérêts ne conférant pas le contrôle	4.10	5,3	4,3
Total capitaux propres		**1 180,7**	**1 124,4**
Emprunts et dettes financières	4.11	642,9	694,9
Provision retraite et avantages similaires	4.13	29,7	28,9
Autres provisions	4.13	22,5	23,7
Impôts différés	4.23	42,5	39,2
Autres passifs	4.16	3,6	3,3
Total passifs non courants		**741,2**	**790,0**
Emprunts et dettes financières	4.11	214,0	151,2
Provisions	4.14	7,0	7,7
Fournisseurs	4.15	427,5	351,2
Dettes d'impôts	4.15	30,1	11,9
Autres passifs	4.15	131,4	131,0
Instruments financiers	4.12	1,4	0,7
Total passifs courants		**811,4**	**653,7**
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	**4.24**	**-**	**-**
Total passif		**2 733,3**	**2 568,1**

5.6.2 Résultat consolidé du groupe Derichebourg au 31 mars 2026

(En millions d'euros)	Note annexe	**2026 6 mois (1)**	**2025 6 mois**
Chiffre d'affaires	4.17	1 829,8	1 698,0
Autres produits de l'activité		4,8	6,2
Achats consommés		(1 222,6)	(1 128,5)
Charges externes		(262,9)	(245,5)
Charges de personnel	4.29	(156,8)	(153,3)
Impôts et taxes		(18,6)	(18,2)
Dotation aux amortissements		(80,0)	(82,1)
Dotation aux provisions	4.18	(2,8)	(2,8)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		5,3	4,6
Autres charges d'exploitation	4.19	(5,2)	(8,3)
Autres produits d'exploitation	4.19	7,3	9,9
Résultat opérationnel courant		**98,4**	**80,0**
Autres charges opérationnelles	4.20	(0,4)	-
Autres produits opérationnels	4.20		-
Résultat sur cessions de participations consolidées	4.21		0,1
Résultat opérationnel		**98,0**	**80,1**
Frais financiers nets (1)	4.22	(1,3)	(17,6)
Gains et pertes de change et autres	4.22	2,7	0,6
Résultat avant impôts (1)		**99,4**	**63,0**
Impôts sur les bénéfices	4.23	(35,4)	(19,9)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises	4.4	10,2	20,9
Résultat net		**74,2**	**64,0**
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé		**74,2**	**64,0**
Revenant :			
▫ aux actionnaires de la société		73,5	63,2
▫ aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	0,8
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en € par action)	4.25		
▫ de base		0,46	0,40
▫ dilué		0,46	0,40
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)			
▫ de base		0,46	0,40
▫ dilué		0,46	0,40

(1) Les frais financiers nets ainsi que l'agrégat de résultat avant impôts ont fait l'objet d'une rectification factuelle, présentés initialement et respectivement pour 1,0 M€ et 101,7 M€ en lieu et place de (1,3 M€) et 99,4 M€.

Etat du résultat global consolidé du groupe Derichebourg

(En millions d'euros)	**2026 6 mois**	**2025 6 mois**
Résultat net de l'ensemble consolidé	**74,2**	**64,0**
(A) Autres éléments du résultat global provenant de la société mère et de ses filiales		
Écarts de conversion	1,9	1,4
Couverture des flux futurs	1,5	1,1
Impôts sur autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(0,2)	(0,2)
Éléments recyclables au compte de résultat provenant de la société mère et de ses filiales	**3,3**	**2,3**
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	-	-
Impôts sur autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	-	-
Éléments non recyclables au compte de résultat provenant de la société mère et de ses filiales	**-**	**-**
Total des autres éléments du résultat global provenant de la société mère et de ses filiales	**3,3**	**2,3**
(B) Part des entreprises associés et des co-entreprises dans les autres éléments du résultat global		
Écarts de conversion	-	0,5
Couverture des flux futurs	1,9	(3,2)
Impôts sur autres éléments du résultat global recyclables en résultat	(0,5)	0,8
Part des entreprises associées et des co-entreprises dans les éléments recyclables au compte de résultat	**1,4**	**(1,9)**
Réévaluation du passif au titre des engagements à prestations définies	-	-
Impôts sur autres éléments du résultat global non recyclables en résultat	-	-
Part des entreprises associées et des co-entreprises dans les éléments non recyclables au compte de résultat	**-**	**-**
Total de la part des entreprises associées et des co-entreprises dans les autres éléments du résultat global	**1,4**	**(1,9)**
Total des éléments recyclables au compte de résultat	4,7	0,4
Total des éléments non recyclables du résultat global	-	-
Résultat global de la période	**78,9**	**64,4**
Dont		
▫ part revenant aux actionnaires de la Société	78,2	63,6
▫ part revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,7	0,8

5.6.3 Tableau de flux de trésorerie consolidés du groupe Derichebourg au 31 mars 2026

(En millions d'euros)	Note annexe	**2026 6 mois**	**2025 6 mois**
Résultat net total consolidé		74,2	64,0
Résultat net consolidé des activités abandonnées ou en cours de cession		-	-
Résultat net consolidé des activités poursuivies		74,2	64,0
Elimination du résultat des entreprises associées et des co-entreprises	4.4	(10,2)	(20,9)
Produits et charges sans incidence sur la trésorerie			
Amortissements et provisions		78,2	82,5
Profits et pertes de juste valeur		1,2	(0,7)
Elimination des résultats de cession		(0,6)	0,1
Elimination des produits de dividendes		-	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		**144,6**	**125,0**
Coût de l'endettement financier net		1,3	17,6
Charge d'impôt	4.23	35,4	19,9
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		**179,6**	**162,6**
Variation du BFR lié à l'activité		(37,4)	(40,7)
Impôts versés		(15,8)	(8,1)
Flux de trésorerie d'exploitation générés par les activités abandonnées		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE		**126,4**	**113,8**
Incidence des variations de périmètre		(1,5)	0,1
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(58,2)	(47,3)
Acquisition d'actifs financiers		(0,2)	-
Variation des prêts et avances consentis		(4,1)	1,8
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		4,9	2,5
Cession d'actifs financiers		-	-
Dividendes reçus		5,3	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement des activités abandonnées		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		**(53,7)**	**(42,9)**
Augmentation de capital		-	-
Emission d'emprunts		105,9	27,4
Remboursement d'emprunts		(181,5)	(78,7)
Intérêts financiers nets versés		4,8	(17,1)
Dividendes versés aux actionnaires du Groupe		(20,6)	(20,7)
Dividendes versés aux intérêts ne conférant pas le contrôle		(0,8)	(0,0)
Actions propres		(1,9)	(0,3)
Factor	4.11.1.1	3,5	6,9
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement des activités abandonnées		-	-
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		**(90,5)**	**(82,4)**
Incidence de la variation des taux de change		(0,0)	(0,3)
Incidence de la variation des taux de change des activités abandonnées		-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE		**(17,8)**	**(11,8)**
Trésorerie d'ouverture	4.8	161,3	189,5
Trésorerie de clôture	4.8	143,5	177,7
Trésorerie nette reclassée suite à l'application de la norme IFRS 5	4.24	-	-
VARIATION DE LA TRESORERIE		**(17,8)**	**(11,8)**

5.6.4 Variation des capitaux propres consolidés du groupe Derichebourg au 31 mars 2026

(En millions d'euros)	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves	Réserves de conversion	Résultat de l'exercice	Capitaux propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total Capitaux Propres
Situation au 30 septembre 2024	**39,9**	**0,8**	**(0,5)**	**910,6**	**5,3**	**74,8**	**1 030,9**	**3,3**	**1 034,2**
Affectation du résultat	-	-	-	74,8	-	(74,8)	0,0	-	0,0
Dividendes versés	-	-	-	(20,7)	-	-	(20,7)	(1,0)	(21,7)
Actions propres	-	-	(0,3)	-	-	-	(0,3)	-	(0,3)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	-	-	-	-	-	63,2	63,2	0,8	64,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1,6)	1,9	-	0,3	-	0,3
Autres variations	-	-	-	1,0	-	-	1,0	-	1,0
Situation au 31 mars 2025	**39,9**	**0,8**	**(0,8)**	**964,1**	**7,2**	**63,2**	**1 074,4**	**3,1**	**1 077,5**
Affectation du résultat									
Dividendes versés									
Actions propres	(0,1)	(0,8)	(2,4)	(0,3)			(3,6)		(3,6)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						58,8	58,8	1,2	60,0
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				3,3	(6,5)		(3,2)		(3,2)
Autres variations				(6,3)			(6,3)		(6,3)
Situation au 30 septembre 2025	**39,8**		**(3,2)**	**960,8**	**0,7**	**122,0**	**1 120,1**	**4,3**	**1 124,4**
Affectation du résultat				122,0		(122,0)	0,0		0,0
Dividendes versés				(20,6)			(20,6)	(0,7)	(21,3)
Actions propres			(1,9)				(1,9)		(1,9)
Résultat de l'exercice (part du Groupe)						73,5	73,5	0,7	74,2
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres				2,8	1,9		4,7		4,7
Autres variations				(0,4)			(0,4)	1,0	0,6
Situation au 31 mars 2026	**39,8**		**(5,1)**	**1 064,6**	**2,6**	**75,2**	**1 175,4**	**5,3**	**1 180,7**

5.6.5 Note annexe aux comptes consolidés intermédiaires

1 PRÉSENTATION DU GROUPE 68
1.1 Identification de l'émetteur 68
1.2 Faits significatifs de la période 68
2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES 71
2.1 Principes généraux 71
2.2 Principes comptables, règles et méthodes d'évaluation 72
3 ÉVOLUTION DU PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION 73
3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation 73
3.2 Variation du pourcentage de contrôle 73
3.3 Sorties de périmètre 74
3.4 Restructuration interne 74
4 NOTES ANNEXES 75
4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition 75
4.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations 76
4.3 Actifs financiers 77
4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises 78
4.5 Autres actifs non courants 80
4.6 Stocks et en-cours 80
4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants 81
4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie 81
4.9 Capitaux propres consolidés 82
4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle 82
4.11 Endettement 83
4.12 Instruments financiers 90
4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel 96
4.14 Provisions courantes 96
4.15 Autres passifs courants 96
4.16 Autres passifs non courants 97
4.17 Informations sectorielles 98
4.18 Dotations aux provisions 101
4.19 Autres produits et charges d'exploitation 101
4.20 Autres produits et charges opérationnels 101
4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées 102
4.22 Frais financiers nets 102
4.23 Impôts sur les résultats 102
4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession 104
4.25 Résultat par action 105
4.26 Engagements 106
4.27 Litiges significatifs 107
4.28 Transactions avec les parties liées 110
4.29 Informations sociales 111
4.30 Événements postérieurs à l'exercice 111

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

1.1 Identification de l'émetteur

DERICHEBOURG est une société anonyme créée et domiciliée en France, 119, avenue du général Michel Bizot 75012 PARIS. DERICHEBOURG est cotée sur le marché Euronext, compartiment B. Les activités du Groupe sont les suivantes :

- activité Recyclage
- activité Services aux collectivités
- activité Holding

Derichebourg détient au sein d'une SCI immobilière une grande partie de son immobilier d'exploitation.

Les états financiers consolidés pour la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Derichebourg SA le 28 mai 2026 et ont fait l'objet d'un examen limité par nos Commissaires aux comptes.

Ils reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales, ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées.

Les états financiers sont présentés en millions d'euros sauf mention contraire. Les montants sont arrondis à la centaine de milliers d'euros la plus proche.

1.2 Faits significatifs de la période

1.2.1 Annonce du cadre de défense de l'acier européen de la commission européenne

Le 8 octobre 2025, la Commission Européenne a dévoilé les mesures concrètes de son cadre de défense de l'acier européen destiné à lutter contre la concurrence déloyale qui mettait en péril la sidérurgie européenne. Ce mécanisme de protection prend le relai de celui mis en œuvre en 2018, qui s'est avéré inefficace ces dernières années.

L'acier européen accuse une baisse de compétitivité en raison d'un marché distordu par les capacités excédentaires (principalement en Chine), les pratiques de dumping, les subventions illégales, les mesures protectionnistes de certains marchés.

Ce nouveau mécanisme doit permettre de :

- Réduire significativement les quotas d'importation (-47% environ par rapport à la situation actuelle)
- Augmenter les droits de douane appliqués aux imports excédentaires (50% contre 25% auparavant)
- Détecter les mesures de contournement
- L'objectif de la commission européenne est de limiter les importations à 15% de la consommation européenne pour les aciers plats et aciers inoxydables, et 5% pour les aciers longs.

En avril 2026, les négociateurs du parlement européen et du conseil européen se sont mis d'accord sur un règlement qui doit recevoir l'approbation des deux organes avant son entrée en vigueur prévue le 1er juillet 2026.

1.2.2 Entrée en vigueur du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières

Le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), également connu sous l'acronyme anglais CBAM (Carbon Border Adjustment Mechanism) est un instrument règlementaire européen qui vise à soumettre les produits importés dans le territoire douanier de l'Union Européenne à une tarification du carbone équivalente à celle appliquée aux industriels européens fabriquant ces produits. L'objectif premier de ce dispositif est de lutter contre les fuites de carbone, dans un contexte de renforcement de l'ambition climatique au niveau européen. De même que les quotas gratuits de CO_2 alloués aux industriels européens diminuent entre 2026 et 2034 (date à laquelle les industriels européens soumis à cette réglementation devront acheter 100% de leurs quotas), le coût du MACF est progressif dans le temps, entre 2026 et 2034. Ce mécanisme, différent de celui des droits de douane, a pour conséquence de renchérir les importations d'acier dans l'Union Européenne. L'intensité du surcoût dépend du mix énergétique de chaque pays producteur. Ce mécanisme dont le chiffrage est complexe a suscité en début d'année un regain d'intérêt pour l'acier européen, dont le coût est connu avec certitude, même si l'ampleur de ce regain est difficile à chiffrer.

1.2.3 Contexte géopolitique

Le 28 février 2026, les Etats-Unis et Israël ont débuté une série de frappes militaires contre l'Iran. Cette situation géopolitique dégradée a résulté dans la fermeture du détroit d'Ormuz par lequel transite à peu près 20% de la production mondiale de pétrole et 10% de la production mondiale d'aluminium primaire.

Le prix de ces deux matières premières a fortement augmenté au cours du mois de mars 2026.

Le semestre du Groupe se terminant le 31 mars 2026, les impacts de ce conflit sont très limités :

- Augmentation de la dépense de carburant et autres produits pétroliers consommés en mars : 0,9 M€
- Augmentation du prix des contrats d'aluminium primaire vendus en mars 2026, dont l'impact se traduira majoritairement sur le chiffre d'affaires du second semestre

1.2.4 Montée en puissance de nouvelles lignes de tri spécialisées

Sur le semestre écoulé, trois lignes de production démarrées à la fin de l'exercice précédent sont montées en puissance :

- Une ligne de grenaillage de câbles cuivre à Mejorada del Campo (Espagne). Elle a vocation à traiter principalement des câbles issus de l'ancien réseau téléphonique. A la fin du semestre, son fonctionnement est nominal. ;
- Une ligne de broyage de compresseurs de réfrigérateurs et moteurs électriques sur le site de Saint-Saulve (59) : ces produits étaient auparavant exportés. Désormais, la valeur ajoutée est conservée en Europe, et le cuivre récupéré est valorisé dans des étapes de tri ultérieures ;
- Une ligne de traitement de ballons d'eau chaude à Bonneuil sur Marne. La montée en cadence a été plus lente qu'escompté à cause de problématiques de production (beaucoup de calcaire dans les ballons). A la fin du semestre écoulé, la production mensuelle est de l'ordre de 75% du niveau escompté. Deux lignes de production, fournies par un équipementier différent, doivent entrer en production au second semestre.

.

2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 Principes généraux

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les états financiers au 31 mars 2026 du groupe Derichebourg sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32002R1606), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Les états financiers consolidés semestriels, présentés de manière résumée, ont été préparés conformément à la norme internationale d'information financière IAS 34 (« Information financière intermédiaire ») telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Les règles et méthodes sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 30 septembre 2025.

Les états financiers semestriels ne comportent pas toutes les informations et annexes telles que présentées dans les états financiers annuels. De ce fait, il convient d'en effectuer la lecture en parallèle avec les états financiers consolidés du groupe Derichebourg au 30 septembre 2025.

Les comptes ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

Les états financiers consolidés du groupe Derichebourg pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 sont disponibles sur demande au siège social de la société situé 119, avenue du général Michel Bizot à Paris ou sur le site internet www.derichebourg.com.

2.1.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne et appliquées par le Groupe

Les nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations publiés par l'IASB qui ne sont pas encore d'application obligatoire n'ont pas été appliqués par anticipation. Le Groupe n'anticipe pas d'impacts significatifs.

2.2 Principes comptables, règles et méthodes d'évaluation

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels consolidés du 30 septembre 2025. Les principes comptables sont décrits dans le document d'enregistrement universel 2024-2025 aux paragraphes 2.2 et 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 ÉVOLUTION DU PERIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Entrées dans le périmètre de consolidation

Pôle Recyclage

- Création de la JV EV LOOP, en partenariat avec la société LG Energy Solution Ltd, le 17 décembre 2025
- Acquisitions des sociétés CFM Industrie, SCI Burg Didier et Chrystel, et SCI La Brivadoise le 19 décembre 2025 pour respectivement 3,4 M€, 0,5 M€ et 0,2 M€.

Le montant provisoire du goodwill reconnu dans les comptes s'élève à 0,7 M€ au titre de l'acquisition de ces sociétés.

La juste valeur des actifs nets acquis se décomposent comme suit :

En millions d'euros	**CFM Industrie**	**SCI Burg Didier et Chrystel**	**SCI La Brivadoise**	**Montant comptabilisé**
Immobilisations corporelles	1,5	1,2	0,7	3,4
Autres actifs financiers	-	0,1	-	0,1
Total actifs non courants	1,5	1,3	0,7	3,5
Stocks et en-cours	0,2	-	-	0,2
Créances clients	0,7	-	-	0,7
Autres actifs courants	0,1	-	-	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,6	0,1	-	1,7
Total actifs courants	2,6	0,1	-	2,7
Total actifs	4,1	1,4	0,7	6,2
Engagements envers le personnel	0,1	-	-	0,1
Emprunts et dettes financières	0,6	0,6	0,4	1,6
Impôts différés	-	0,1	0,1	0,2
Total passifs non courants	0,7	0,7	0,5	1,9
Emprunts et dettes financières	0,3	-	-	0,3
Dettes fournisseurs	0,1	-	-	0,1
Autres passifs courants	0,3	0,1	0,1	0,5
Total passifs courants	0,7	0,1	0,1	0,9
Total passifs	1,4	0,8	0,6	2,8

- Transmission universelle de patrimoine de la société SCI Capucin au profit de la société Derichebourg Immobilier le 20 février 2026

3.2 Variation du pourcentage de contrôle

- Néant

3.3 Sorties de périmètre

Pôle Services aux collectivités

- Néant

3.4 Restructuration interne

Pôle Recyclage

- Néant

Pôle Services aux collectivités

- Néant

4 NOTES ANNEXES

4.1 Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

En millions d'euros	30-09-25	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Écart de change	Autres variations	31-03-26
Écart d'acquisition	301,5	-	-	0,7	0,1	-	302,3
Concessions, brevets, licences	41,6	-	-	0,0	-	-	41,7
Autres immobilisations incorporelles	7,6	0,7	-	-	-	-	8,3
Avances et acomptes versés	-	-	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	350,7	0,7	-	0,7	0,1		352,2
Écart d'acquisition	(24,2)	-	-	-	-	-	(24,2)
Concessions, brevets, licences	(40,4)	(0,2)	-	-	-	-	(40,7)
Autres immobilisations incorporelles	(6,6)	(0,1)	-	-	-	-	(6,6)
Total amortissements	(71,2)	(0,3)	-	-	-	-	(71,5)
Total valeurs nettes	279,5	0,4		0,7	0,1	-	280,7

4.1.1 Variation de périmètre des écarts d'acquisition

En millions d'euros	Valeur brute	Dépréciation	31-03-26
Acquisition de la société CFM Industrie	0,7	-	0,7
Total	**0,7**	**-**	**0,7**

4.1.2 Tests de dépréciation

Le Groupe procède à chaque clôture annuelle à des tests de perte de valeur sur l'ensemble de ses unités génératrices de trésorerie (UGT), selon les modalités décrites dans la note sur les principes comptables § 2.3.6 de l'annexe aux comptes consolidés du document d'enregistrement universel 2024-2025.

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur les unités génératrices de trésorerie au 31 mars 2026. Aucun test de perte de valeur n'a été réalisé au 31 mars 2026.

4.2 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

4.2.1 Immobilisations corporelles

En millions d'euros	30-09-25	Augmen-tations	Dimi-nutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	31-03-26
Terrains	408,6	0,3	-	0,8	(1,1)	0,9	409,5
Constructions	627,4	6,4	(1,1)	1,8	6,3	0,5	641,3
Inst. Techn., matériel & outillage	907,2	12,5	(0,1)	2,1	6,6	2,7	931,0
Autres immobilisations corporelles	238,8	4,0	(5,9)	0,9	1,1	1,0	239,9
Immobilisations corporelles en cours	62,2	31,3	(1,4)	-	(11,1)	0,5	81,6
Avances et acomptes versés	2,1	0,4	-	-	-		2,5
Total valeurs brutes	2 246,3	54,9	(8,5)	5,6	1,8	5,6	2 305,8
Terrains	(122,3)	(3,4)	-		(0,2)	(0,4)	(126,3)
Constructions	(353,2)	(14,4)	1,6	(0,6)	(0,2)	(0,3)	(367,0)
Inst. Techn. matériel & outillage	(761,8)	(20,6)	1,1	(1,1)	3,7	(2,4)	(781,2)
Autres immobilisations corporelles	(183,3)	(9,3)	5,6	(0,5)	5,2	(0,7)	(182,9)
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-	-
Total amortissements	(1 420,6)	(47,7)	8,3	(2,2)	8,6	(3,8)	(1 457,4)
Total valeur nettes	825,7	7,2	(0,2)	3,4	10,4	1,9	848,4

4.2.2 Droits d'utilisation

En millions d'euros	30-09-25	Augmen-tations	Dimi-nutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	31-03-26
Terrains, constructions et ensembles immobiliers	106,6	2,3	(2,0)	-	2,3	-	109,2
Matériels et outillages	330,4	9,0	(29,4)	-	(5,7)	0,1	304,4
Autres immobilisations corporelles	99,2	3,8	(17,0)	-	11,9	-	97,9
Immobilisations corporelles encours	11,8	-	-	-	(9,2)	-	2,6
Total valeurs brutes	548,0	15,1	(48,4)	-	(0,7)	0,1	514,1
Terrains, constructions et ensembles immobiliers	(41,1)	(4,4)	1,5	-	(0,0)	-	(44,2)
Matériels et outillages	(152,6)	(19,9)	29,2	-	(7,2)	-	(150,5)
Autres immobilisations corporelles	(60,2)	(7,6)	17,0	-	(2,4)	-	(53,2)
Total amortissements	(253,9)	(32,0)	47,7	-	(9,7)	-	(247,9)
Total valeurs nettes	294,1	(16,9)	(0,7)	-	(10,4)	0,1	266,2

La charge de loyer des contrats de location de faible valeur, de courte durée ou de loyers variables, non comptabilisée au bilan, s'élève à 4,8 M€.

4.3 Actifs financiers

4.3.1 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-25	Augmen-tations	Dimi-nutions	Variation de périmètre	Autres variations	31-03-26
Titres de participation	15,8	-	-	-	-	15,8
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	6,3	0,3	(0,3)	0,1	-	6,4
Total valeurs brutes	22,1	0,3	(0,3)	0,1	-	22,2
Perte de valeur sur titres	(15,8)	-	-	-	-	(15,8)
Perte de valeur sur prêts, cautionnements et autres créances	(0,4)	-	-	-	-	(0,4)
Total perte de valeur	(16,2)	-	-	-	-	(16,2)
Total valeurs nettes	5,9	0,3	(0,3)	0,1	-	6,0

4.3.2 Actifs financiers non courants par échéance (hors titres de participation)

En millions d'euros	31-03-26	Plus de 1 an	Plus de 5 ans
Prêts, cautionnements et autres immobilisations financières	6,0	1,7	4,3
Total	6,0	1,7	4,3

4.3.3 Titres de participation et créances rattachées à des participations par nature

En millions d'euros	Pays	% détention	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes	
Titres de participation						
RECYCLAGE						
EKOR	Turquie	100 %	13,8	(13,8)	0,0	En liquidation
Autres sociétés (moins de 0,1 million d'euros)	France		0,1	(0,1)	0,0	
SERVICES AUX COLLECTIVITES						
SAUR DERICHEBOURG AQUA	France	49 %	1,9	(1,9)	-	
Total			**15,8**	**(15,8)**	**0,0**	

4.4 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises

4.4.1 Par nature

				Quote-part des capitaux propres	
En millions d'euros	**Pays**	**% détention**	**Quote-part de résultat**	**31-03-26**	**30-09-25**
ENTREPRISES ASSOCIEES					
ALLO CASSE AUTO	France	48%	-	1,8	1,8
ALSACE DECHETS INDUSTRIELS SPECIAUX	France	35,18%	-	0,2	0,2
ETS BREUIL & FILS	France	49%	-	0,2	0,2
CERNAY ENVIRONNEMENT	France	33,95%	-	1,4	1,4
DAC	France	50%	-	0,8	1,0
DREYFUS	France	42,50%	-	6,4	6,4
ELIOR GROUP (1)	France	48,17%	10,1	419,0	412,8
PERRIN FERS ET METAUX	France	30,30%	-	-	-
CO-ENTREPRISES					
RECUPERACIONES COLOMER	Espagne	50%	0,1	1,1	1,1
ENVIE AFM SUD OUEST	France	50%	-	0,7	1,0
VALERCO	France	50%	0,0	0,2	0,1
Total			**10,2**	**431,8**	**426,0**

(1) Au 30 septembre 2025, Derichebourg avait testé la valeur de sa participation dans Elior, afin de déterminer si sa valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable. Derichebourg avait mis en œuvre des méthodes usuelles d'évaluation :

- (a) juste valeur, déterminée à partir d'éléments de marché : cours de bourse à la date de l'opération d'apport de la division Multiservices de 3,164 € en avril 2023, comparaison avec des sociétés cotées comparables (multiples d'EBITDA attendus pour 2026, corrélés à la profitabilité des membres de l'échantillon de l'ordre de 7,0 avec déduction de l'endettement financier net) ;
- (b) Valeur d'utilité, déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs, en se fondant sur les hypothèses communiquées par Elior au marché (taux de croissance organique de 3 à 4% pour l'exercice clos le 30 septembre 2026, prévision d'EBIT ajusté d'au moins 3,5 % et 3,7 % du chiffre d'affaires 2026), et faites par Derichebourg pour les années ultérieures : ambition d'EBIT proche de 5% du chiffre d'affaires à horizon 5 ans, investissements de l'ordre de 2% du chiffre d'affaires. Derichebourg a retenu un taux d'actualisation de 10 %.

En conclusion de ce test réalisé au 30 septembre 2025, il n'y avait pas lieu de constater de dépréciation de la valeur figurant dans les comptes.

Le cours de bourse d'Elior Group au 31 mars 2026 s'établit à 2,44 euros. En s'appuyant sur cette valeur, la participation de Derichebourg dans Elior Group s'élèverait à cette date à 298,1 M€.

Les résultats semestriels d'Elior Group ont été publiés le 20 mai 2026. Ils sont une nouvelle fois positifs, et traduisent la résilience des résultats du groupe Elior dans une conjoncture macro-économique adverse. Ils sont affectés par un différend avec un client sur des conditions tarifaires. Ils présentent une croissance organique positive, avec toutefois un décalage du démarrage de certains nouveaux contrats sur le second semestre. La marge d'EBITA ajusté hors éléments exceptionnels est

attendue à 3,0% en fin d'année. Fort de ses fondamentaux solides, Elior demeure très confiant dans les perspectives de croissance rentable à moyen terme portée par la bonne dynamique commerciale et le maintien des politiques d'investissement. Dans ce contexte, il n'y pas lieu de constater de dépréciation de la valeur figurant dans les comptes.

Derichebourg s'appuie sur les informations financières publiques d'Elior Group, ayant fait l'objet d'un examen limité des commissaires aux comptes, pour mettre en équivalence sa participation.

Informations financières résumées d'Elior Group et des co-entreprises du Recyclage

En millions d'euros		COLOMER	ELIOR GROUP	ENVIE AFM SUD OUEST	VALERCO
Date de clôture des comptes		31-03-26	31-03-26	31-03-26	31-03-26
	Pays	Espagne	France	France	France
Situation financière					
Actifs non courants		1,0	2 670	1,9	0,2
Actifs courants		2,7	1 093	3,5	0,6
Actifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-	-	-
Total actif		**3,7**	**3 763**	**5,4**	**0,8**
Passifs non courants		-	908	0,8	-
Passifs courants		0,2	2 003	3,2	0,5
Passifs classés comme détenus en vue de la vente		-	-	-	-
Total passif		**0,2**	**2 911**	**4,0**	**0,5**
Actif net		**3,5**	**852**	**1,4**	**0,3**
Compte de résultat					
Chiffre d'affaires		1,2	3 179	-	0,5
Résultat net		**0,1**	**21**	**-**	**0,0**
Tableau de flux de trésorerie					
Flux net de trésorerie généré par l'activité		0,1	76		(0,0)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements		-	(89)		-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		(0,1)	(93)	(0,6)	-
dont dividendes reçus par la filiale		-	-		-
Impact des variations des cours de change		-	(1)		-
Impact des changements de méthode		-	-		-
Variation de trésorerie des activités non poursuivies		-	-		-
Trésorerie d'ouverture		0,3	152	0,8	0,3
Trésorerie de clôture		0,3	45	(0,2)	0,3
Variation de trésorerie		**0,0**	**(107)**	**(0,6)**	**(0,0)**

4.4.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	30-09-25	Quote-part du résultat net	Dividendes	Écart de change	Autres variations	31-03-26
Participation dans les entreprises associées	426,0	10,2	(5,4)	-	1,0	431,8

4.5 Autres actifs non courants

En millions d'euros	Valeurs brutes au 31-03-26	Provisions	Valeurs nettes au 31-03-26
Autres créances	0,4	(0,4)	-
Total	**0,4**	**(0,4)**	**-**

4.6 Stocks et en-cours

4.6.1 Par nature

En millions d'euros	Valeur brute au 31-03-26	Valeur brute au 30-09-25
Matières premières	4,6	4,7
Autres approvisionnements	23,7	22,3
En-cours	0,0	0,0
Produits intermédiaires et finis	12,6	7,2
Stocks de marchandises	191,2	148,3
TOTAL	**232,1**	**182,6**

4.6.2 Variation de l'exercice

En millions d'euros	Valeur nette au 30-09-25	Variations	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	Variation des dépréciations	Valeur nette au 31-03-26
Matières premières	4,7	(0,1)	-	-	-	-	4,6
Autres approvisionnements	22,1	1,4	-	-	-	-	23,5
En-cours	0,0	-	-	-	-	-	0,0
Produits intermédiaires et finis	7,2	5,3	-	-	-	-	12,6
Stocks de marchandises	147,9	42,5	0,2	-	0,2	(0,2)	190,5
TOTAL	**181,9**	**49,1**	**0,2**	**-**	**0,2**	**(0,2)**	**231,2**

En millions d'euros	30-09-25	Dotations	Reprises	31-03-26
Dépréciations de stocks	(0,7)	(0,2)	-	(0,9)

4.7 Créances clients, autres créances et actifs financiers courants

En millions d'euros	31-03-26 Valeurs brutes	31-03-26 Dépréciation	31-03-26 Valeurs nettes	30-09-25 Valeurs brutes	30-09-25 Dépréciation	30-09-25 Valeurs nettes
Créances clients	**345,5**	**(3,3)**	**342,2**	**290,9**	**(3,5)**	**287,4**
Créances d'impôt	**2,0**	**-**	**2,0**	**0,8**	**-**	**0,8**
Avances et acomptes versés	26,7	(0,6)	26,1	13,3	(0,6)	12,7
Créances sociales	7,4	-	7,4	1,4	-	1,4
Créances fiscales	37,8	-	37,8	48,5	(0,0)	48,5
Créances diverses	10,8	(3,2)	7,6	7,0	(3,2)	3,8
Charges constatées d'avance	10,1	-	10,1	8,4	-	8,4
Autres actifs courants	**92,8**	**(3,8)**	**89,0**	**78,7**	**(3,8)**	**74,9**
Prêts, dépôts et cautionnements	17,2	(0,2)	17,0	13,2	(0,2)	13,0
Actifs financiers courants	**17,2**	**(0,2)**	**17,0**	**13,2**	**(0,2)**	**13,0**

En millions d'euros	30-09-25	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31-03-26
Dépréciation clients	(3,5)	(0,1)	0,3	-	(3,3)

4.8 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Par nature

Les disponibilités sont constituées de valeurs mobilières de placement, de soldes débiteurs de banque et de caisse.

En millions d'euros	Valeur brute au 31-03-26	Provisions	Valeur nette au 31-03-26	Valeur nette au 30-09-25
Valeurs mobilières de placement	4,8	-	4,8	60,7
Disponibilités	197,3	-	197,3	102,6
Total	**202,1**	**-**	**202,1**	**163,3**

En millions d'euros	Valeur nette au 31-03-26	Valeur nette au 30-09-25
Trésorerie active	202,1	163,3
Concours bancaires courants	58,6	2,0
Total	**143,5**	**161,3**

Le cash pooling mis en place par le Groupe principalement sur la France permet de centraliser quotidiennement tous les flux de trésorerie des filiales dans une optique de réduction des coûts de financement.

Le Groupe présente les positions de trésorerie, en fonction du solde comptable de chaque compte bancaire, alors que ces comptes peuvent être globalisés avec d'autres comptes de solde éventuellement de sens différent dans le cadre d'échelles d'intérêts fusionnées, et d'autorisations de découvert globales accordées au Groupe.

4.9 Capitaux propres consolidés

Au 31 mars 2026, le capital social se compose de 159 177 856 actions d'une valeur nominale de 0,25 €, soit un montant de 39 794 464 €.

4.10 Intérêts ne conférant pas le contrôle

En millions d'euros	31-03-26	30-09-25
Intérêts ne conférant pas le contrôle à l'ouverture	4,3	3,3
Mouvements de périmètre de consolidation	-	-
Part du résultat des sociétés consolidées revenant aux intérêts ne conférant pas le contrôle	0,7	2,1
Quote-part des dividendes des sociétés consolidées	(0,7)	(1,0)
Autres variations	1,0	-
Intérêts ne conférant pas le contrôle à la clôture	**5,3**	**4,4**

4.11 Endettement

4.11.1 Emprunts et dettes financières

4.11.1.1 Variation de l'endettement financier

En millions d'euros	30-09-25	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	Autres variations	Écart de change	31-03-26
Emprunts obligataires	295,5	2,4	-	-	-	-	297,9
Emprunts établissements de crédit	184,4	0,2	(2,4)	1,7	(37,5)	0,2	146,6
Dettes financières diverses	0,8	0,2	(0,1)	-	-	-	0,9
Dettes liées aux contrats de location-financement	168,9	12,9	-	-	(27,8)	-	154,0
Dettes liées aux contrats de location simple	45,3	2,6	(0,5)	-	(3,9)	-	43,5
Dettes financières non courantes	**694,9**	**18,3**	**(3,0)**	**1,7**	**(69,2)**	**0,2**	**642,9**
Emprunts établissements de crédit	65,9	109,1	(142,0)	0,3	37,5	0,1	71,0
Dette d'affacturage	13,3	3,5	-	-	-	-	16,8
Dettes financières diverses	-	-	-	-	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	61,4	2,1	(32,4)	-	27,8	-	58,9
Dettes liées aux contrats de location simple	8,6	1,1	(4,8)	-	3,9	-	8,8
Concours bancaires courants	2,0	56,6	-	-	-	-	58,6
Dettes financières courantes	**151,2**	**172,4**	**(179,2)**	**0,3**	**69,2**	**0,1**	**214,0**
Total dettes financières	**846,1**	**190,7**	**(182,2)**	**2,0**	**-**	**0,3**	**857,0**

4.11.1.2 Échéancier des emprunts et dettes financières

Échéancier des flux contractuels non actualisés sur l'endettement financier hors coût amorti, dette d'affacturage et concours bancaires courants

En millions d'euros	Valeur comptable 31-03-26	31-03-27	31-03-28	31-03-29	31-03-30	31-03-31	31-03-32 et au-delà
Emprunt obligataire « vert »	300,0			300,0			
Crédit syndiqué	60,0	30,0	30,0				
Prêt BEI	78,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0	13,0
Dettes de location	265,2	67,7	57,6	46,8	33,8	20,1	39,2
Autres lignes moyen et long termes (1)	80,0	28,0	16,6	14,9	13,8	4,3	2,4
Dette financières diverses	0,9						0,9
Total dettes financières hors coût amorti, affacturage et concours bancaires courants	**784,1**	**138,7**	**117,2**	**374,7**	**60,6**	**37,4**	**55,5**
Coût amorti de la dette	(2,5)						
Dette d'affacturage	16,8						
Concours bancaires courants	58,6						
Total dettes financières	**857,0**						

(1) Le détail des autres lignes moyen et long terme est présenté dans la note 4.11.1.4

4.11.1.3 Dettes financières par principales devises

En millions d'euros	31-03-26	Euro	Dollar américain	Dollar canadien	Autres
Emprunts obligataires	297,9	297,9	-	-	-
Emprunts établissements de crédit	146,6	139,1	-	7,5	-
Dettes financières diverses	0,9	0,6	-	0,3	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	154,0	152,2	1,8	-	-
Dettes liées aux contrats de location simple	43,5	43,3	-	0,2	-
Dettes financières non courantes	**642,9**	**633,1**	**1,8**	**8,0**	**-**
Emprunts établissements de crédit	71,0	68,8	-	2,2	-
Dette d'affacturage	16,8	16,8	-	-	-
Dettes financières diverses	-	-	-	-	-
Dettes liées aux contrats de location-financement	58,9	57,4	1,5	-	-
Dettes liées aux contrats de location simple	8,8	8,5	-	0,3	-
Concours bancaires courants	58,6	57,3	1,2	-	0,1
Dettes financières courantes	**214,0**	**208,7**	**2,7**	**2,5**	**0,1**
Total dettes financières	**857,0**	**841,8**	**4,5**	**10,5**	**0,1**

4.11.1.4 Caractéristiques des principales lignes de crédit

Dénomination	Devise	Montant nominal En millions de devises	Taux/Index	Date d'échéance finale	Valeur comptable au 31-03-26 En millions d'euros	Valeur comptable au 30-09-25 En millions d'euros
Crédit syndiqué (1)	EUR	240,0	Euribor 6M	18/03/2028	60,0	90,0
Crédit revolving (1)	EUR	100,0	Euribor 6M	18/03/2028		
Prêt BEI	EUR	130,0	1,127 %	02/08/2031	78,0	78,0
Emprunt obligataire « vert » (2)	EUR	300,0	2,25 %	15/07/2028	300,0	300,0
Emprunt Canada - 2025 - 1	CAD	6,5	Corra	05/11/2031	3,3	3,6
Emprunt Canada - 2025 - 2	CAD	6,5	Corra	05/11/2031	3,3	3,6
Emprunt Canada - 2025 - 3	CAD	4,0	Corra	05/11/2031	2,0	2,2
Emprunt France - 2025 - 1	EUR	20,0	Euribor 3M	25/03/2030	16,0	18,1
Emprunt France - 2025 – 2	EUR	5,0	3,24 %	31/05/2030	4,5	4,8
Emprunt France - 2025 - 3	EUR	5,0	2,80 %	27/06/2030	4,3	4,8
Emprunt France - 2024 - 1	EUR	5,0	3,76 %	31/05/2029	3,4	3,9
Emprunt France - 2023 - 1	EUR	5,0	3,78 %	31/05/2028	2,2	2,7
Emprunt France - 2023 - 2	EUR	20,0	Euribor 3M	30/06/2030	12,1	13,6
Emprunt France - 2020 - 1	EUR	10,0	1,45 %	25/02/2032	5,0	5,4
Emprunt France - 2018 - 2	EUR	5,5	1,65 %	05/06/2030	2,1	2,3
Autres emprunts - Encours < 2,0 MEUR					21,8	17,9
Dettes de location non courantes					197,5	214,2
Dettes de location courantes					67,7	70,0
Dettes financières diverses	EUR				0,9	0,8
Coût amorti du crédit syndiqué	EUR				(0,4)	(0,6)
Coût amorti de l'emprunt obligataire « vert » (2)	EUR				(2,1)	(4,5)
Factor en syndication (3)	EUR	318,0		31/12/2027	16,8	13,3
Lignes bilatérales confirmées et non confirmées	EUR	159,7			58,6	2,0
Total dettes financières					**876,0**	**846,1**

(1) Le groupe Derichebourg est partie prenante à un crédit syndiqué qui constitue, avec le prêt BEI, les contrats d'affacturage et l'emprunt obligataire « vert », les principales sources de financement du Groupe.
(2) Les caractéristiques de l'emprunt obligataire « vert » de 300 M€ sont détaillées en note 4.11.1.8.
(3) 268,2 M€ de cession de créances sans recours pour 258,3 M€ de financement reçu au 31 mars 2026.

4.11.1.5 Contrat de crédits 2020

Le Groupe a conclu le 19 mars 2020, avec douze établissements bancaires, un contrat de crédit d'un montant de 340 millions d'euros dont 100 millions de crédit revolving et 240 millions d'euros de prêt amortissable. Le contrat a été conclu pour une durée de cinq ans. Le Groupe a utilisé la faculté de solliciter deux fois les banques, et a reçu leur accord pour étendre la date de remboursement final au total de deux années, soit le 31 mars 2027. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2025, les prêteurs ont accepté d'étendre d'un an supplémentaire la date de remboursement final, soit de la proroger au 18 mars 2028, de manière à la rapprocher de la date de remboursement du Bond (15 juillet 2028). Concernant le prêt amortissable, l'encours est de 60 M€ au 31 mars 2026. Les échéances d'amortissement annuel sont de 30 M€ et 30 M€ à la fin de l'année 8.
Le crédit revolving de 100 M€ n'est pas tiré au 31 mars 2026.
Il n'y a pas de sûreté garantissant le remboursement du crédit.

Taux d'intérêt

Les montants tirés sur cette ligne de crédit portent intérêt au taux Euribor augmenté d'une marge ajustée périodiquement sur la base du ratio des dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation consolidé.

Obligations de remboursement anticipé – Cas de défaut

Le contrat de crédits prévoit la possibilité pour les prêteurs, si une majorité le demande, d'exiger le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de survenance de certains cas de défauts usuels, notamment si un évènement affecte défavorablement et de manière significative l'activité ou la situation financière du groupe Derichebourg ou la capacité de Derichebourg à servir sa dette.

Un changement de contrôle ou un retrait de cote de l'action Derichebourg constitueraient un cas de remboursement anticipé obligatoire.

Par ailleurs, le contrat de crédits prévoit une obligation de remboursement anticipé partiel des sommes dues en cas d'augmentation de capital, en cas d'émission de titres donnant accès au capital ou de titres de créances (si la maturité de celles-ci est antérieure à celle du crédit syndiqué).

Clauses restrictives (*covenants*)

Le contrat de crédits comporte également des clauses restrictives limitant la capacité des sociétés du Groupe (sauf accord des prêteurs) à, notamment :

- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des sûretés et des garanties ;
- s'engager dans des opérations de fusions, de scissions ou de restructurations ;
- s'engager dans certaines opérations de croissance externe, au-delà d'un certain seuil ;
- procéder à des investissements excédant au cours d'un exercice social donné des montants fixés au contrat ;
- procéder à des cessions d'actifs ou de participations, sauf celles autorisées par les contrats ;

- procéder, avec certaines exceptions, au remboursement et/ou à la réduction de leur capital social.

Le contrat de crédits comporte par ailleurs des engagements prévoyant la souscription et le maintien de polices d'assurances conformes aux pratiques généralement admises dans le domaine d'activité des sociétés du groupe Derichebourg.

4.11.1.6 Contrat d'affacturage

Le groupe Derichebourg a conclu, à effet au 1er janvier 2015, un contrat d'affacturage à vocation sans recours d'un montant de financement maximal de 418 M€, qui concerne les entités françaises, belges, allemandes, espagnoles et italiennes des activités Recyclage et Services aux collectivités. Le montant maximal de financement a été réduit à 318 M€ suite à l'apport de la division Multiservices à Elior Group. L'échéance de ce contrat est le 31 décembre 2027.

Les créances éligibles correspondent à des livraisons effectuées ou des prestations de services rendues auprès des clients privés ou de clients publics français.

Lors de chaque cession de créances, les créances entrant dans l'enveloppe de l'agrément de l'assureur-crédit (sous déduction des créances préalablement cédées sans recours et non encore payées) sont cédées sans recours. Les autres créances sont cédées avec recours. Les créances conservent leur statut (cédées avec ou sans recours) initial jusqu'à leur paiement.

Le factor est co-assuré avec le Groupe auprès des deux assureurs-crédit. Le versement des éventuelles indemnités d'assurance-crédit lui est délégué.

Les intérêts sont précomptés lors de la cession de la créance sur la base d'un délai moyen de règlement conventionnel. Le risque de retard de paiement est transféré au factor.

Le taux de dilution (avoirs, remises) est faible.

Le montant des créances décomptabilisées au titre des contrats d'affacturage s'élève à 254,9 M€ au 31 mars 2026.

Le Groupe décomptabilise 95% des créances sans recours du fait de la quotité résiduelle non garantie de 5%.

4.11.1.7 Prêt BEI

Le montant du prêt est de 130 M€. Il était adossé à un programme d'investissements du Groupe pour la période 2019-2022. Le capital restant dû au 31 mars 2026 est de 78 M€.

Le contrat est d'une durée de 12 ans, avec deux ans de franchise de remboursement, il est ensuite remboursable en 10 annuités égales.

Le texte du contrat de la BEI est proche de celui du contrat de crédits syndiqués. Il comporte un engagement de maintenir la BEI *pari passu* avec les autres prêteurs du Groupe, et un engagement d'informer la BEI si un nouveau contrat de crédit comporte des clauses plus strictes, afin de lui permettre d'apprécier s'il est nécessaire de modifier le contrat.

4.11.1.8 Emprunt obligataire « vert »

Le 7 juin 2021, Derichebourg a lancé auprès d'investisseurs qualifiés la présentation d'une émission obligataire « verte » (Green bond) de 300 M€, régie par le droit de l'État de New York. Lors de cette émission, les agences de notation S&P Global Rating et Fitch Ratings ont assigné la note BB à cette émission. Le 10 juin 2021, l'opération a été largement sursouscrite, permettant d'obtenir un coupon annuel de 2,25 %, pour une obligation d'une durée de 7 ans, remboursable in fine. Aucune sûreté spécifique n'a été consentie aux porteurs d'obligations lors de l'émission. Elles sont de même rang que les principales autres sources de financement à moyen ou long terme du Groupe (crédit syndiqué, prêt BEI, crédits bilatéraux). Les intérêts sont payables semestriellement le 15 janvier et le 15 juillet, à compter du 15 janvier 2022. Les obligations sont remboursables le 15 juillet 2028 et sont admises aux négociations sur le marché de la Bourse du Luxembourg.

Ces obligations n'étaient pas remboursables par anticipation jusqu'au 15 juillet 2024, puis le sont maintenant au prix suivant :

- du 16 juillet 2025 au 15 juillet 2026 : 100,5625 %
- à compter du 16 juillet 2026 : 100 %

En cas de changement de contrôle de l'émetteur, les porteurs ont l'option de demander le remboursement anticipé au prix de 101 %.

La documentation relative à cette émission comporte des engagements en matière d'endettement additionnel autorisé, de versement de dividendes et assimilés, d'investissements dans des entités non-contrôlées, ou de garanties consenties à leur profit, de plafond de cessions d'actifs net de réinvestissements, de cas de défaut, qui sont individuellement moins contraignants que ceux figurant dans le contrat de crédits syndiqués du Groupe.

Cette émission a participé, avec la trésorerie du Groupe, au financement de l'acquisition d'Ecore.

4.11.2 Position financière nette

En millions d'euros	31-03-26	30-09-25
Dettes financières	857,0	846,1
Trésorerie active	(202,1)	(163,3)
Total endettement net	**654,9**	**682,8**

4.11.3 Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être à court de trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

Au 31 mars 2026, les principales sources de financement du Groupe sont :

- un contrat de crédit syndiqué de 340 M€ mis en place en mars 2020. Il comporte un prêt d'une durée de cinq ans (étendue à sept ans par accord des prêteurs), amortissable par annuités constantes, d'un montant de 240 M€ (encours autorisé et tiré de 60 M€ au 31 mars 2026), et un crédit revolving utilisable sous forme de tirages d'un montant de 100 M€, remboursable in fine au bout de cinq ans. La prochaine échéance au titre du prêt amortissable interviendra le 31 mars 2027, et sera d'un montant de 30 M€. Au 31 mars 2026, aucun tirage n'était en cours au titre du crédit revolving ;
- un contrat d'affacturage à vocation sans recours entré en vigueur le 1er janvier 2015, d'une durée initiale de deux ans, renouvelé chaque année pour porter la maturité à fin décembre 2027 et la capacité de tirage à 318 M€ (en fonction des créances disponibles). Le factor achète les créances sans recours à concurrence du montant des agréments délivrés par l'assureur crédit, et avec recours au-delà. Le montant des créances que le Groupe est susceptible de décomptabiliser dépend donc du montant de créances disponibles et des agréments délivrés par les assureurs crédit. Toute variation à la baisse d'un de ces montants peut conduire à une augmentation de l'endettement affiché par le Groupe. Le montant tiré sur cette ligne est de 258,3 M€ au 31 mars 2026, pour une contribution à l'endettement net de 16,8 M€ ;
- des crédits à moyen terme pour un montant de 80,0 M€ ;
- un contrat de prêt avec la Banque Européenne d'Investissement, d'un montant de 78 M€ ;
- un emprunt obligataire « vert » de 300 M€ ;
- des contrats de location, dont l'encours au 31 mars 2026 est de 265,2 M€ ;
- des lignes bilatérales, confirmées ou non, pour un montant cumulé de 159,7 M€, qui ne sont pas utilisées puisque la trésorerie nette du Groupe (incluant les valeurs mobilières de placement) est de 143,5 M€ au 31 mars 2026.

Ratios financiers

Le Contrat de Crédits prévoit que le Groupe doit maintenir les ratios financiers suivants :

- le ratio de levier annuel, c'est-à-dire le rapport (a) dettes financières nettes consolidées sur (b) excédent brut d'exploitation consolidé (proforma des acquisitions réalisées), à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être inférieur à 3,00.
  Au 31 mars 2026, le ratio de levier est de 1,95.

- le ratio de couverture du service de la dette, c'est-à-dire le rapport (a) excédent brut d'exploitation consolidé sur (b) frais financiers nets consolidés, à chaque date de calcul et pour la période de 12 mois glissants se terminant à chaque date de calcul considérée, doit être supérieur à 5.
  Au 31 mars 2026, le ratio de couverture est 20,19.

Le Groupe respecte ses covenants financiers au 31 mars 2026.

Compte tenu de la marge de liquidité existante au 31 mars 2026, supérieure à 400 M€, et sur la base de ses prévisions d'activité et d'investissements, le Groupe estime qu'il dispose de lignes financières suffisantes pour lui permettre de faire face à ses échéances au cours des 12 prochains mois à compter de la date d'examen des comptes semestriels par le Conseil d'administration.

4.12 Instruments financiers

Le Groupe utilise certains instruments financiers pour réduire les risques de taux d'intérêts, les risques de change résultant de son activité commerciale ainsi que le risque sur les cours des matières premières.

4.12.1 Valeur de marché des instruments financiers

Afin de déterminer la juste valeur des instruments financiers, le Groupe utilise la hiérarchie de juste valeur suivante selon les méthodes de valorisation :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- Niveau 2 : données autres que des prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement ;
- Niveau 3 : méthodes qui utilisent des données ayant un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Au 31 mars 2026, tous les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur sont classés en Niveau 2.

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2026, il n'y a pas eu de transfert entre le Niveau 1 et le Niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur, ni de transfert vers ou depuis le Niveau 3.

		Ventilation par nature d'instruments				
En millions d'euros	**31-03-26**	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations non consolidées	0,0	-	-	0,0	-	-
Autres actifs financiers non courants	6,0	-	-	6,0	-	-
Créances clients	342,2	-	-	342,2	-	-
Autres actifs courants	89,0	-	-	89,0	-	-
Instruments financiers dérivés	1,2	-	-	-	-	1,2
Autres actifs financiers courants	17,0	17,0	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202,1	202,1	-	-	-	-
ACTIF	**657,5**	**219,1**	**-**	**437,2**	**-**	**1,2**
Emprunts - part à plus d'un an	642,9	-	-	-	642,9	-
Emprunts - part à moins d'un an	214,0	-	-	-	214,0	-
Autres passifs non courants	3,6	-	-	3,6	-	-
Dettes fournisseurs	427,5	-	-	427,5	-	-
Autres passifs courants	131,4	-	-	131,4	-	-
Instruments financiers dérivés	1,4	-	-	-	-	1,4
PASSIF	**1 420,9**	**-**	**-**	**562,5**	**857,0**	**1,4**

		Ventilation par nature d'instruments				
En millions d'euros	**30-09-25**	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participations non consolidées	0,0	-	-	0,0	-	-
Autres actifs financiers non courants	5,9	-	-	5,9	-	-
Créances clients	287,4	-	-	287,4	-	-
Autres actifs courants	74,9	-	-	74,9	-	-
Instruments financiers dérivés	0,2	-	-	-	-	0,2
Autres actifs financiers courants	13,0	13,0	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	163,3	163,3	-	-	-	-
ACTIF	**544,7**	**176,3**	**-**	**368,2**	**-**	**0,2**
Emprunts - part à plus d'un an	694,9	-	-	-	694,9	-
Emprunts - part à moins d'un an	151,2	-	-	-	151,2	-
Autres passifs non courants	3,3	-	-	3,3	-	-
Dettes fournisseurs	351,2	-	-	351,2	-	-
Autres passifs courants	131,0	-	-	131,0	-	-
Instruments financiers dérivés	0,7	-	-	-	-	0,7
PASSIF	**1 332,3**	**-**	**-**	**485,5**	**846,1**	**0,7**

4.12.2 Valeur de marchés des instruments dérivés

		31-03-26		**30-09-25**	
En millions d'euros		**Actif**	**Passif**	**Actif**	**Passif**
Dérivés sur risque de taux d'intérêt	Couverture de flux futurs	1,2	0,2	-	0,7
Dérivés sur risque de change	Couverture de flux futurs	-	1,2	0,2	-
Montant des dérivés au bilan consolidé		**1,2**	**1,4**	**0,2**	**0,7**

4.12.3 Risques de taux d'intérêt

En fonction de l'évolution attendue des taux d'intérêts et de la contrainte de couverture inscrite dans le contrat syndiqué, le Groupe détermine des objectifs de répartition entre

endettement à taux fixe et endettement à taux variable. Au 31 mars 2026, 20 % de la dette a été souscrite à taux variable.

Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable

En millions d'euros	31-03-26			30-09-25		
	Taux fixe	Taux variable	Total	Taux fixe	Taux variable	Total
Passifs financiers	685,0	113,4	798,4	700,4	143,7	844,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	58,6	58,6	-	2,0	2,0
Total dette financière	**685,0**	**230,5**	**857,0**	**700,4**	**145,7**	**846,1**
%	80 %	20 %	100 %	83 %	17 %	100 %

Position financière nette après couverture

En millions d'euros	31-03-26			30-09-25		
	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans	< 1 an	< 5 ans	> 5 ans
Dettes financières non courantes	-	587,4	55,5	-	634,9	60,1
Dettes financières courantes	214,0	-	-	151,2	-	-
Passifs financiers	**214,0**	**587,4**	**55,5**	**151,2**	**634,9**	**60,1**
Actifs financiers non courants (hors titres de participation)	-	(1,7)	(4,3)	-	(4,3)	(1,7)
Actifs financiers courants	(17,0)	-	-	(13,0)	-	-
Trésorerie active	(202,1)	-	-	(163,3)	-	-
Actifs financiers	**(219,1)**	**(1,7)**	**(4,3)**	**(176,3)**	**(4,3)**	**(1,7)**
Position nette avant gestion	**(5,1)**	**585,8**	**51,1**	**(25,1)**	**630,7**	**58,4**
Instruments dérivés de taux	(60,0)	(110,0)	(10,6)	-	(170,0)	(10,4)
Position nette après gestion	**(65,1)**	**475,8**	**40,5**	**(25,1)**	**460,7**	**48,0**

4.12.4 Risque de change

En euros	Monnaies étrangères	2026 Clôture 31 mars	2026 Moyen 6 mois	2025 Clôture 30 septembre	2025 Moyen 6 mois
Canada	CAD	1,6022	1,6143	1,6346	1,5412
Etats-Unis	USD	1,1498	1,1670	1,1741	1,1053
Hongrie	HUF	384,88	385,1755	390,26	403,1287
Mexique	MXN	20,7101	20,9238	21,5314	21,7066
Roumanie	RON	5,0991	5,0912	5,0806	5,0133
Suisse	CHF	0,9194	0,9236	0,9364	0,9385

De façon générale, les revenus du Groupe sont générés dans la même monnaie que celle des coûts correspondants. En conséquence, l'exposition du Groupe au risque de change est faible et le montant des opérations commerciales réalisées dans une monnaie autre que la monnaie locale, essentiellement des exportations depuis la France libellées en dollars, sont couvertes généralement par des opérations de ventes à terme. L'évolution de l'euro par rapport au dollar américain affecte cependant la traduction en euros du chiffre d'affaires et du résultat d'exploitation de l'activité Services à l'Environnement.

Pour couvrir son exposition au risque de change, le Groupe utilise des contrats de change à terme.

En millions de devises	USD
Achats à terme	-
Ventes à terme	118,0

Créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise

En millions de devises	Créances au 31-03-26 Devise locale	Euro	%	Créances au 30-09-25 Devise locale (1)	Euro (1)	%
CAD	8,6	5,4	1 %	12,9	7,9	2 %
CHF	0,4	0,5	%	0,3	0,3	%
EUR	298,6	298,6	69 %	274,2	274,2	76 %
HUF	1 813,8	4,7	1 %	1 386,6	3,6	1 %
MXN	244,8	11,8	3 %	322,7	15,0	4 %
ROL	15,8	3,1	1 %	15,2	3,0	1 %
USD	125,4	109,1	25 %	69,5	59,2	16 %
TOTAL		**433,2**	**100 %**		**363,1**	**100 %**

(1) Le montant des créances en USD au 30 septembre 2025 a été augmenté pour tenir compte de 30,8 millions de créances libellées en USD de la filiale espagnole de l'activité Recyclage, comptabilisées pour 26,2 M€. Les créances en EUR ont été diminuées d'autant. Après ajustement, le poids des créances en EUR et en USD représentent respectivement 76 % et 16 % du total des créances du Groupe .

Dettes fournisseurs, dettes d'impôts et autres passifs courants

	Dettes au 31-03-26			Dettes au 30-09-25		
En millions de devises	**Devise locale**	**Euro**	**%**	**Devise locale**	**Euro**	**%**
CAD	4,7	2,9	%	5,3	3,2	1 %
CHF	0,7	0,7	%	0,5	0,5	%
EUR	559,6	559,6	95 %	465,0	465,0	94 %
HUF	1 392,1	3,6	1 %	961,9	2,5	%
MXN	169,6	8,2	1 %	253,9	11,8	2 %
ROL	9,3	1,8	%	7,9	1,6	%
USD	13,9	12,1	2 %	11,2	9,5	2 %
TOTAL		**588,9**	**100%**		**494,1**	**100 %**

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt avant et après gestion du risque, à une variation raisonnable des taux de change du dollar américain et du dollar canadien toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

		31-03-26		30-09-25 (1)	
En millions d'euros		**Avant gestion**	**Après gestion**	**Avant gestion**	**Après gestion**
CAD	5%	(0,5)	(0,5)	(0,6)	(0,6)
	-5%	0,6	0,6	0,6	0,6
USD	5%	(4,8)	0,1	(2,6)	1,1
	-5%	5,3	(0,2)	2,9	(1,2)
TOTAL	**5%**	**(5,3)**	**(0,4)**	**(3,2)**	**0,5**
	-5%	**5,9**	**0,4**	**3,5**	**(0,6)**

(1) *Le risque de change USD avant et après gestion au 30 septembre 2025 tient compte de l'ajustement du montant des créances expliqué dans le tableau des créances clients, créances d'impôts et autres actifs courants par devise, et après prise en compte de ventes à terme s'élevant à 14,6 millions de dollars américains, réalisées par la filiale espagnole de l'activité Recyclage à cette même date.*

4.12.5 Risque de crédit ou de contrepartie

Les opérations financières (emprunts, couvertures de change, taux, matières premières) sont réalisées avec des établissements de premier rang, dans un souci de répartition des risques.

Concernant le risque de contrepartie sur les créances clients, les clients des activités de Recyclage et Services aux collectivités font systématiquement l'objet d'une demande d'agrément auprès d'un assureur crédit, tant pour les créances domestiques qu'export ou à l'étranger (quotité assurée de 95%). Il peut néanmoins arriver que ces demandes d'agrément soient refusées par l'assureur crédit, pour des raisons résultant de son analyse de la solvabilité des clients. Le risque Client fait l'objet d'une comparaison très régulière avec agréments de l'assureur crédit.

Les divisions ont mis par ailleurs en place depuis plusieurs années une politique très stricte de suivi des encours clients et de relance systématique des encours arrivés à échéance.

En millions d'euros	**Encours total 31-03-26**	**Non échu**	**< 1 mois**	**< 4 mois**	**> 4 mois**
RECYCLAGE	311,9	213,6	81,0	15,6	1,7
SERVICES AUX COLLECTIVITES	29,7	15,7	7,6	5,2	1,2
HOLDING	0,2	0,1	-	-	0,1
TOTAL	**341,8**	**229,4**	**88,6**	**20,8**	**3,0**

Le Groupe n'a pas observé de détérioration significative des délais de paiement et le coût du risque client s'élève à 0,1 M€. Par ailleurs, le Groupe considère que les créances ne représentent pas de risque particulier.

4.12.6 Risque de matières premières

Dans le cadre courant de ses activités, le Groupe prend peu d'engagements à terme de livraison (achat ou vente) de quantités de métaux ferreux ou non ferreux, et les contrats ne contiennent en général pas d'engagement ferme sur les prix au-delà d'un mois. En fonction de l'évolution des cours des métaux, il peut se produire que le Groupe doive acheter ou vendre des quantités de métaux pour honorer ces contrats à un prix moins favorable que celui connu lors de la conclusion des contrats. Toutefois, la pratique du Groupe est la conclusion de contrats de vente au fur et à mesure des achats. Deux sociétés spécialisées, l'une dans l'affinage d'aluminium (REFINAL), l'autre dans la commercialisation de métaux non ferreux (DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT), peuvent prendre des engagements à l'achat ou à la vente, en anticipant la contrepartie physique. En conséquence, elles ont recours dans cette hypothèse à des couvertures sur le LME (très ponctuellement, d'autres sociétés du Groupe peuvent y recourir).

De même, le Groupe peut être amené à vendre ses stocks de marchandises métalliques transformées à ses clients à un prix moins élevé que celui auquel il les a achetées, en cas de baisse des prix de marché pour ces marchandises entre le moment de l'achat et celui de la vente. La volatilité des prix des différents métaux peut ponctuellement créer des « effets prix », que le Groupe s'efforce de limiter par un niveau faible de stocks.

4.13 Provisions non courantes et provisions pour engagements envers le personnel

En millions d'euros	30-09-25	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	Autres variations	31-03-26
Provisions pour litiges prud'hommaux	1,9	-	-	(0,1)	-	-	1,8
Provisions pour autres litiges	7,2	-	(0,1)	-	-	-	7,1
Provisions pour garantie de passif	2,2	-	(0,2)	-	-	-	2,0
Provisions pour médailles du travail	2,7	-	-	-	-	-	2,7
Provisions environnementales	9,7	-	(0,8)	-	-	-	8,9
Total	**23,7**		**(1,1)**	**(0,1)**	**-**	**-**	**23,5**

En millions d'euros	30-09-25	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variations de périmètre	31-03-26
Engagement envers le personnel	28,9	1,3	(0,6)	-	0,1	29,7

4.14 Provisions courantes

En millions d'euros	30-09-25	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31-03-26
Provisions pour litiges	1,0	-	(0,3)	-	-	0,7
Provisions pour garantie de passif	-	-	-	-	-	-
Provisions environnementales	0,3	-	-	-	-	0,3
Provisions techniques d'assurances	-	1,3	-	-	-	1,3
Autres provisions	6,4	1,0	(2,5)	(0,2)	-	4,7
Total	**7,7**	**2,3**	**(2,8)**	**(0,2)**	**-**	**7,0**

4.15 Autres passifs courants

En millions d'euros	31-03-26	30-09-25
Dettes fournisseurs	416,7	337,6
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	10,6	13,3
Dettes sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	0,2	-
Dettes sur acquisitions de titres	-	0,3
Fournisseurs	**427,5**	**351,2**
Dettes d'impôt	**30,1**	**11,9**
Etat et dettes sociales	96,9	99,5
Avances et acomptes reçus sur commandes	6,1	4,8
Dettes diverses	0,8	2,7
Produits constatés d'avance	27,6	24,0
Autres passifs courants	**131,4**	**131,0**

4.16 Autres passifs non courants

En millions d'euros	31-03-26	30-09-25
Dettes sur acquisitions d'immobilisations corporelles	0,1	0,1
Produits constatés d'avance	3,5	3,2
Autres passifs non courants	**3,6**	**3,3**

4.17 Informations sectorielles

Les secteurs opérationnels retenus correspondent aux deux grandes activités du Groupe :

- Recyclage, qui est majoritairement une activité industrielle de recyclage de déchets métalliques ;
- Services aux collectivités, qui est une activité à dominante de main d'œuvre

Ces secteurs sont engagés dans la fourniture de services et produits et résultant de l'agrégation d'unités génératrices de trésorerie suivies chaque mois par la direction générale.

Par ailleurs, un certain nombre de coûts communs sont présentés dans le secteur Holding. Les secteurs opérationnels ainsi définis correspondent à la manière dont le principal dirigeant opérationnel suit les résultats. Enfin, les différences de structure de compte de résultat et de risques auxquels sont exposés les activités Recyclage et Services aux collectivités justifient leur présentation de manière séparée.

4.17.1 Par secteur d'activité

4.17.1.1 Chiffre d'affaires

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25	Variation en %
Recyclage	1 734,5	1 607,8	7,9 %
Services aux collectivités	94,8	89,6	5,8 %
Holding	0,5	0,6	(21,9 %)
Total	**1 829,8**	**1 698,0**	**7,8 %**

4.17.1.2 Chiffre d'affaires par famille de services

En millions de tonnes	31-03-26	31-03-25	Variation en %
Ferrailles	2 127,7	2 082,8	2,2 %
Métaux non ferreux	357,1	342,1	4,4 %
Recyclage – Total volumes	**2 484,8**	**2 424,9**	**2,5 %**

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25	Variation en %
Ferrailles	649,9	684,7	(5,1 %)
Métaux non ferreux	1 006,5	841,5	19,6 %
Prestations	78,1	81,7	(4,3 %)
Recyclage – Total chiffre d'affaires	**1 734,5**	**1 607,8**	**7,9 %**

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25	Variation en %
Services aux collectivités	**94,8**	**89,6**	**5,8 %**

4.17.1.3 Eléments du compte de résultat consolidé

En millions d'euros	Recyclage	Services aux collectivités	Holding	Eliminations intersecteurs	Total au 31-03
2026					
Chiffres d'affaires externe	1 736,9	94,9	2,3	(4,3)	1 829,8
Chiffres d'affaires intersecteur	(2,4)	(0,1)	(1,8)	4,3	-
Chiffres d'affaires	**1 734,5**	**94,8**	**0,5**	**-**	**1 829,8**
Résultat opérationnel courant	88,2	10,1	0,2		98,4
Autres charges opérationnelles	-	-	(0,4)		(0,4)
Résultat opérationnel	88,2	10,1	(0,3)		98,0
Part du résultat net des mises en équivalence	0,1	-	10,1		10,2
2025					
Chiffres d'affaires externe	1 609,8	89,7	1,6	(3,1)	1 698,0
Chiffres d'affaires intersecteur	(2,0)	(0,1)	(1,0)	3,1	-
Chiffres d'affaires	**1 607,8**	**89,6**	**0,6**	**-**	**1 698,0**
Résultat opérationnel courant	71,0	10,3	(1,3)		80,0
Résultat opérationnel	71,0	10,3	(1,2)		80,1
Part du résultat net des mises en équivalence	0,2	-	20,7		20,9

4.17.1.4 Autres informations sectorielles

En millions d'euros	Recyclage	Services aux collectivités	Holding	Eliminations intersecteurs	Total
31-03-26					
Total bilan actif (courant et non courant) des activités poursuivies	2 278,7	144,2	1 068,8	(758,4)	2 733,3
Actifs en cours de cession	-	-	-	-	-
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	1 398,9	112,5	799,6	(758,4)	1 552,7
Passifs liés à des actifs en cours de cession	-	-	-	-	-
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	**1 398,9**	**112,5**	**799,6**	**(758,4)**	**1 552,7**
Flux au 31-03-26					
Investissements corporels et incorporels	50,7	4,2	0,8		55,7
Droits d'utilisation	10,2	-	3,9		14,1
Amortissements corporels et incorporels	(43,5)	(3,9)	(0,3)		(47,7)
Amortissements des droits d'utilisation	(26,5)	(5,4)	(0,1)		(32,0)
Perte de valeur	(0,3)	-	-		(0,3)

En millions d'euros	Recyclage	Services aux collectivités	Holding	Eliminations intersecteurs	Total
30-09-25					
Total bilan actif (courant et non courant) des activités poursuivies	2 166,4	153,0	1 003,8	(754,8)	2 568,1
Actifs en cours de cession	-	-	-	-	-
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres) des activités poursuivies	1 293,4	122,4	782,7	(754,8)	1 443,7
Passifs liés à des actifs en cours de cession	-	-	-	-	-
Total bilan passif (courant et non courant hors capitaux propres)	**1 293,4**	**122,4**	**782,7**	**(754,8)**	**1 443,7**
Flux au 31-03-25					
Investissements corporels et incorporels	41,1	6,6	4,1		51,8
Droits d'utilisation	20,4	8,3	-		28,7
Amortissements corporels et incorporels	(43,6)	(3,0)	(0,6)		(47,2)
Amortissements des droits d'utilisation	(28,5)	(5,1)	(0,1)		(33,7)
Perte de valeur	-	-	(1,2)		(1,2)

4.17.2 Par zone géographique

En millions d'euros	au	Continent Européen	France	Continent Américain	Total
2026					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	31-03	454,6	1 265,6	109,6	1 829,8
Investissements corporels et incorporels	31-03	9,9	41,3	3,7	54,9
Droits d'utilisation	31-03	1,2	12,8	0,1	14,1
Amortissements corporels et incorporels	31-03	(7,5)	(35,6)	(4,9)	(48,0)
Amortissements des droits d'utilisation	31-03	(5,1)	(26,7)	(0,2)	(32,0)
Total immobilisations corporelles nettes	31-03	177,8	593,5	77,1	848,4
Total droits d'utilisation	31-03	64,4	201,3	0,5	266,2
2025 (1)					
Chiffre d'affaires (origine des ventes)	31-03	425,2	1 159,9	112,9	1 698,0
Investissements corporels et incorporels	31-03	7,7	35,3	8,9	51,9
Droits d'utilisation	31-03	7,6	19,2	1,9	28,7
Amortissements corporels et incorporels	31-03	(7,7)	(35,3)	(5,4)	(48,4)
Amortissements des droits d'utilisation	31-03	(5,0)	(28,5)	(0,2)	(33,7)
Total immobilisations corporelles nettes	30-09	174,1	586,6	64,2	824,9
Total droits d'utilisation	30-09	70,0	212,2	12,8	294,9

(1) La note 4.17.2 « Information par localisation géographique » a été adaptée pour présenter l'exhaustivité des droits d'utilisation, séparément des immobilisations corporelles et incorporelles.

4.18 Dotations aux provisions

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Dotations actif circulant	(0,5)	(0,5)
Dotations provisions pour risques et charges	(2,3)	(2,3)
Total	**(2,8)**	**(2,8)**

4.19 Autres produits et charges d'exploitation

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Produits de cession d'immobilisations corporelles	0,9	1,5
Produits de sortie de dette de location	0,4	3,1
Reprises de provisions sur immobilisations corporelles	0,1	0,1
Reprises de provisions sur actifs circulants	0,4	0,4
Reprises de provisions pour risques et charges	3,6	2,5
Transferts de charges exploitation	0,7	1,4
Subventions d'exploitation et d'investissement	0,5	0,5
Divers	0,7	0,4
Total autres produits d'exploitation	**7,3**	**9,9**
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(0,8)	(4,7)
Pertes sur créances irrécouvrables et abandons de créances	(1,4)	(0,9)
Redevances	(2,1)	(1,4)
Jetons de présence versés	(0,2)	(0,2)
Divers	(0,7)	(1,1)
Total autres charges d'exploitation	**(5,2)**	**(8,3)**

4.20 Autres produits et charges opérationnels

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Frais préparatoires projet d'acquisition Scholz Recycling	(0,4)	-
Total Autres charges opérationnelles	**(0,4)**	**-**
	-	-
Total Autres produits opérationnels	**-**	**-**

4.21 Résultat sur cessions de participations consolidées

Aucune cession de participation consolidée n'est intervenue sur la période.

4.22 Frais financiers nets

Les frais financiers nets pour une meilleure appréciation du coût de la dette sont calculés en rapprochant les frais financiers payés avec les produits financiers perçus au titre des placements réalisés et en prenant compte l'incidence des couvertures de taux.

Tous les éléments n'entrant pas dans cette définition font l'objet si nécessaires d'une ligne spécifique.

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Intérêts des emprunts, des découverts bancaires, de l'affacturage	(19,8)	(15,6)
Intérêts des dettes de location	(3,5)	(3,5)
Plus-values de cession de VMP et équivalents de trésorerie	21,6	-
Couverture de taux et autres charges et produits financiers	0,4	1,5
Frais financiers nets	**(1,3)**	**(17,6)**
Gains et pertes de change	3,0	(1,4)
Charges d'intérêts sur retraites et pensions	(0,5)	(0,4)
Autres	0,2	2,4
Gains et pertes de change et autres	**2,7**	**0,6**

4.23 Impôts sur les résultats

4.23.1 Par nature

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	99,4	63,0
Impôt courant	(32,8)	(16,6)
Impôt différé	(2,6)	(3,3)
Charge totale d'impôt	**(35,4)**	**(19,9)**
Taux effectif d'imposition	**35,61 %**	**31,61 %**

Le Groupe n'est pas redevable d'une charge d'imposition complémentaire au titre de Pilier 2.

4.23.2 Charge effective d'impôt

En millions d'euros	2026 6 mois	2025 6 mois
Charge ou produit d'impôt théorique	(35,9)	(16,3)
Effet des reports variables	(1,2)	
Reconnaissance/Limitation des impôts différés actifs	(0,2)	(1,8)
Différences permanentes fiscales	0,6	(0,6)
Différences permanentes liées aux retraitements de consolidation	(1,1)	(0,8)
Différences de taux d'impôt sur sociétés étrangères	2,4	(0,4)
Charge d'impôt effective	**(35,4)**	**(19,9)**

La charge effective d'impôt du Groupe est déterminée sur la base du résultat des activités poursuivies avant impôts, retraité de la quote-part dans les résultats des entreprises associées.

Pour les comptes semestriels 2026, la réconciliation de la charge effective d'impôt du Groupe a été effectuée sur la base d'un taux d'imposition de 36,13%, constitué du taux normal de 25%, de la contribution sociale de 3,3% et de la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises de 41,2%, compte tenu du montant de chiffre d'affaires du groupe d'intégration fiscale.

4.23.3 Intégration fiscale

Le groupe Derichebourg a opté en France pour le régime de l'intégration fiscale qui permet de compenser les résultats fiscaux des filiales françaises détenues directement ou indirectement à 95%. Les sociétés consolidées concernées par ce régime ont signé une convention relative aux modalités l'application de l'intégration fiscale, en conformité avec les règles fixées par l'administration fiscale.

4.23.4 Analyse des actifs et passifs d'impôts différés

En millions d'euros	31-03-26	30-09-25
Déficits activés	2,1	4,1
Différences temporelles	4,5	4,7
Retraitement provisions réglementées	(20,5)	(18,4)
Avantages sociaux	6,7	6,4
Locations-financement et locations simples	1,9	2,4
Elimination de résultats internes	1,9	1,6
Écarts d'évaluation	(22,4)	(22,3)
Retraitements IFRS	0,1	(0,5)
Autres natures	(1,3)	(1,8)
Impôts différés nets	**(27,0)**	**(23,8)**
Dont		
Impôts différés actifs	15,5	15,4
Impôts différés passifs	42,5	39,2
Impôts différés nets	**(27,0)**	**(23,8)**

Le Groupe dispose par ailleurs de déficits reportables pour lesquels aucun impôt différé n'a été reconnu pour un montant de 1,3 M€ en France et 89,6 M€ à l'étranger.

L'horizon de recouvrement des impôts différés actifs sur reports déficitaires est détaillé ci-dessous.

Recouvrement des actifs d'impôts différés par pays	31-03-26	Horizon
Allemagne – Recyclage	0,6	2 ans
Belgique – Recyclage	1,4	3 ans
France – Recyclage	0,1	2 ans
Impôts différés nets	**2,1**	

4.24 Activités arrêtées ou en cours de cession

- Néant

4.25 Résultat par action

		31-03-26	31-03-25
Résultat net revenant aux actionnaires de la société (en M€)	(A)	73,5	63,2
Résultat net d'impôt part du Groupe des activités arrêtées ou en cours de cession (en M€)	(B)		-
Résultat Net Part du Groupe après neutralisation des activités arrêtées ou cédées (en M€)	(C)=(A)-(B)	73,5	63,2
Impact sur le résultat de la dilution	(D)		-
Résultat après dilution	(E)	73,5	63,2
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice		159 177 856	159 397 489
Titres d'autocontrôle		946 838	224 100
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle		158 231 018	159 173 389
Nombre moyen pondéré des actions ordinaires à la clôture de l'exercice diminué des titres d'autocontrôle	(F)	158 315 161	159 210 375
Nombre d'actions ordinaires à la clôture de l'exercice après dilution diminué des titres d'autocontrôle	(G)	158 231 018	159 173 389
Résultat de base par action des activités poursuivies (en €)	**(C)/(F)**	**0,46**	**0,40**
Résultat de base par action après dilution (en €)	**(E)/(G)**	**0,46**	**0,40**
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées	**(A)/(F)**	**0,46**	**0,40**
Résultat par action après résultat des activités arrêtées ou cédées après dilution	**(A+D)/(G)**	**0,46**	**0,40**

4.26 Engagements

4.26.1 Détail des engagements donnés

Détail des engagements hors bilan

En millions d'euros	**Cautions**	**Garanties**	**31-03-26**	**30-09-25**
Loyer	0,6	0,1	0,7	0,7
Institutions financières - Marchés	11,0	10,7	21,7	18,8
Engagements environnementaux	13,3	21,3	34,6	34,4
Engagements fiscaux	0,1	0,9	1,0	0,6
Divers	-	4,4	4,4	4,4
Total	**25,0**	**37,4**	**62,4**	**58,9**

4.26.2 Détail des engagements reçus

- Lignes de crédit confirmées non utilisées des activités poursuivies au 31 mars 2026 :
  - Concours bilatéraux Allemagne : 6 M€
  - Concours bilatéraux Belgique : 9 M€
  - Concours bilatéraux Canada : 2,5 MCAD
  - Concours bilatéraux Espagne : 11 M€
  - Concours bilatéraux Etats-Unis : 5 M$
  - Concours bilatéraux France : 127,2 M€
  - Crédit revolving (crédit syndiqué) : 100 M€
- Cautions de retenue de garanties sur opérations de marché : 0,8M€

4.27 Litiges significatifs

4.27.1 Benelux

- Un contrôle fiscal est intervenu au sein de la filiale belge Derichebourg Belgium, portant sur l'identification des fournisseurs de métaux et de ferrailles pour les exercices 2006 à 2010. En novembre 2017, la cour d'appel de Mons a estimé que la société n'avait pas respecté la législation en matière d'identification à la TVA des fournisseurs et a rejeté la déductibilité des factures d'achat jugées non conformes. Cela s'est traduit par le paiement à titre conservatoire des rehaussements d'impôt, soit 6 M€, constatés en charge au cours de l'exercice 2017. La société s'est pourvue en cassation. La Cour de cassation belge a cassé le 17 septembre 2020 l'arrêt de la cour d'appel de Mons et renvoyé l'affaire devant la cour d'appel de Liège. Derichebourg Belgium a gagné en appel en janvier 2023. L'État belge s'est de nouveau pourvu en cassation. L'arrêt n'a pas encore été rendu. Depuis 2017, aucune autre conséquence comptable n'a été constatée dans les comptes, dans l'attente d'une décision juridique définitive.

- Le 6 juillet 2023, la société turque Polygon a assigné solidairement devant le tribunal des activités économiques de Paris les sociétés Ecore BV et Ecore Luxembourg en vue d'obtenir le paiement de 1 M€ au titre d'une indemnité compensatrice de préavis et 800 k€ pour rupture de son contrat d'agent commercial allégué. En date du 22 mai 2025, Ecore BV et Ecore Luxembourg ont été condamnées à verser 940 k€ en principal au titre de l'indemnité compensatrice pour rupture du contrat d'agent commercial. Cette somme a été provisionnée dans les comptes. Ecore BV et Ecore Luxembourg ont fait appel de la condamnation. Les sociétés ont obtenu par ordonnance l'autorisation de bloquer les mesures d'exécution en recouvrement au regard du risque de non remboursement en cas d'arrêt d'appel infirmatif.

4.27.2 France

- Plusieurs filiales de l'activité collecte d'ordures ménagères ont été condamnées solidairement en juin 2018 en première instance au paiement d'une somme de 3,7 M€ à des entités du groupe Veolia, après un jugement du tribunal de commerce de Paris dans le cadre d'une procédure portant sur les conditions de transfert de personnel en 2014 après que le groupe Veolia a succédé à la filiale Polyurbaine pour la collecte des ordures ménagères dans les 11 et 19 arrondissements de Paris. Le Groupe avait interjeté appel de ce jugement. Le jugement d'appel de mars 2020 est favorable au Groupe. Veolia s'est pourvu en cassation. La Cour de cassation a cassé partiellement l'arrêt de la cour d'appel sur le 1 semestre 2023. Une provision de 3,7 M€ avait été constatée au 30 septembre 2023 sur la ligne « Autres charges opérationnelles ». La cour d'appel de Paris a donné raison au Groupe en janvier 2024 et a ordonné à Veolia de verser 3,8 M€ aux filiales de Poly-Environnement. Ce montant, versé en avril 2024, a été enregistré en résultat non courant. Veolia a décidé de se pourvoir à nouveau en cassation. Le pourvoi a été rejeté. Ce dossier est désormais clos.

- Derichebourg SA et la filiale AFM Recyclage (en tant que dernier exploitant) avaient signé en 2012 un protocole avec une société d'économie mixte agissant pour le compte d'une municipalité, réitéré en 2018 et 2019, au titre duquel elles devaient libérer un terrain, le céder à la société d'économie mixte, et déplacer son activité

sur un site proche. Conventionnellement, l'obligation financière au titre de la dépollution se limitait à une dépollution à usage industriel, non sensible, dont le montant avait été estimé sur la base d'études préalables laissant apparaître un coût faible (0,9 M€). AFM Recyclage a effectivement construit le nouveau chantier prévu et y a démarré son activité. Sur la base de sondages plus approfondis, la pollution du site (sols, eaux souterraines) apparaît plus prononcée qu'anticipé. Dans ce contexte, la société d'économie mixte n'a pas souhaité renouveler les protocoles antérieurs. La DREAL a diligenté une inspection sur le site. Le rapport d'inspection, assorti d'un arrêté de prescriptions complémentaires, est parvenu en mai 2021. AFM Recyclage a réalisé les études de sols et d'eaux souterraines prévues dans cet arrêté, et a déposé le plan de gestion dans une optique de réhabilitation à usage industriel. AFM Recyclage a comptabilisé une provision de 6 M€ pour faire face à ce coût de dépollution. La première phase des travaux de dépollution est achevée, il reste à réaliser une phase de travaux de surveillance de la nappe souterraine. Il demeure plusieurs actions contentieuses, qui portent à la fois sur le comportement de la société d'économie mixte, et sur la valeur du terrain.

- Litige avec l'acquéreur de la société DSIN : le 27 septembre 2019, Derichebourg Multiservices Holding a cédé avec effet au 1er octobre 2019 les titres de la société DSIN à la société DNUC, spécialisée dans le domaine des prestations dans le secteur nucléaire. La vente comportait la cession des titres et la cession d'une créance en compte courant, dont le prix dépendait des soldes de certains postes du bilan au 30 septembre 2019. Le cessionnaire conteste le prix de cession proposé par le cédant. Les parties ne sont pas parvenues à un accord sur l'établissement du prix de cession de la créance en compte courant, compte tenu du désaccord portant principalement sur la valeur de certaines créances clients. La société DSIN a requis le bénéfice d'une procédure de sauvegarde en décembre 2020 pour se prémunir des conséquences éventuelles des demandes d'un client au titre de l'inexécution partielle ou de la mauvaise exécution de prestations contractuelles et du préjudice subséquent. Au cours de l'exercice 2021, le cessionnaire a introduit une action judiciaire estimant que le cédant avait retenu la transmission de certaines informations relatives à un contrat commercial. Il réclame au cédant le montant de la créance déclarée par le tiers en question dans le cadre de la procédure de sauvegarde, soit 3 M€, majoré d'un certain nombre de coûts. Le cédant soutient qu'il a transmis au cessionnaire les informations dont il disposait sur le contrat en question dans le cadre des due diligences qu'il a effectuées. Le cessionnaire de DSIN a obtenu un plan de continuation, avec apurement du passif sur huit ans (dans lequel ne figure pas pour l'instant la créance de 1,2 M€ de Derichebourg Propreté). Le tribunal de commerce de Paris a rendu le 8 mars 2023 un jugement invalidant en tous points les prétentions de la société DNUC et la condamnant à payer à Derichebourg Multiservices Holding le solde du prix de cession, soit 1,1 M€ et reconnaissant la créance de Derichebourg Propreté à hauteur de 1,2 M€. Les sociétés DNUC et DSIN ont fait appel de ce jugement le 7 avril 2023. Le 2 décembre 2025, l'arrêt d'appel a confirmé la décision de première instance. Derichebourg était exposé à ce dossier au travers de la garantie de passif consentie à Elior Group lors de l'apport de la division Multiservices. La cour d'appel a confirmé le jugement de première instance. Ce dossier est désormais clos.

- En 2006, la société Guy Dauphin Environnement (GDE) a sollicité une autorisation d'un centre d'enfouissement de résidus de broyage automobile sur la commune de Nonant-le-Pin, laquelle a été délivrée en 2011. Des recours administratifs ont été intentés par les opposants conduisant le 20 mai 2016 à l'annulation de l'autorisation compte tenu des risques de pollution.
  Parallèlement à ces procédures, le parquet d'Argentan a reçu en 2014 une plainte mettant en cause des élus et agents publics pour atteinte à la probité à l'occasion de la délivrance de l'autorisation de l'installation du centre d'enfouissement. Le Parquet national financier, saisi du dossier, relevait que GDE avait sollicité le concours et le soutien d'élus et d'agents publics afin d'orienter les décisions concernant l'implantation du centre d'enfouissement. Sur la base d'indices jugés suffisants, des poursuites du chef de trafic d'influence ont été lancées sur le fondement de l'article L. 433-1 du Code pénal.
  À la suite du rachat par Derichebourg Environnement du groupe Ecore en décembre 2021, le PNF et GDE ont conclu le 15 mai 2023 une convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) validée par le Président du tribunal judiciaire de Paris le 17 mai 2023, prévoyant le paiement par GDE d'une amende de 1,2 M€ et la mise en place d'un programme de mise en conformité confié à l'Agence française anticorruption (AFA) sur le périmètre de Derichebourg Environnement et ses filiales, d'une durée de trois ans, aux frais de GDE, pour un montant pouvant aller jusqu'à 0,9 M€. Cette homologation de la CJIP entraîne l'extinction de l'action publique. L'amende de 1,2 M€ a été totalement payée, et le programme de mise en conformité est toujours en cours d'exécution.

- Dans le cadre de la cession de certains fonds de commerce à la demande de la Commission européenne suite à l'acquisition d'Ecore, un litige est survenu avec un fournisseur d'électricité, qui considère, pour un site en particulier, que le minimum de consommation au titre de l'année 2023 n'aurait pas été atteint, et réclame 2 M€ au Groupe. Le Groupe conteste cette facturation supplémentaire en argumentant que le fournisseur d'électricité n'a pas appliqué les dispositions contractuelles. La procédure est en cours devant le tribunal des activités économiques de Nanterre. Un jugement de première instance a été rendu le 25 mars 2026, qui condamne le groupe au paiement de 0,2 M€. Les délais d'appel ne sont pas encore épuisés.

- Le 22 octobre 2024, la Société a reçu une notification d'Elior Group visant à mettre en jeu la garantie prévue dans le protocole d'accord du 3 mars 2023 définissant les conditions de l'apport de la division Multiservices à Elior Group, à cause d'un risque de redressement URSSAF dans une des filiales apportées. Le montant en jeu est de 4 M€. Derichebourg considère que ce montant peut être réduit, voire devenir inférieur à 3 M€, auquel cas il ne serait pas tenu d'indemniser Elior Group. À ce stade, aucune provision n'a été comptabilisée dans les comptes.

4.28 Transactions avec les parties liées

4.28.1 Transactions avec les parties liées non consolidées

Le Groupe est contrôlé par CFER qui détient 41,25% des actions de la société. La société mère ultime est DBG FINANCES enregistrée en Belgique.

En millions d'euros	**31-03-26**	**30-09-25**
TBD FINANCES	1,8	1,6
Dettes sur les parties liées	**1,8**	**1,6**

En millions d'euros	**31-03-26**	**31-03-25**
TBD FINANCES	(1,8)	(1,4)
Charges opérationnelles	**(1,8)**	**(1,4)**

4.28.2 Transactions entre le Groupe et ses partenaires dans les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence

	31-03-26	*31-03-26*	*31-03-26*	*31-03-26*	*31-03-26*	*31-03-26*
En millions d'euros	**Créances clients**	**Autres actifs courants**	**Dettes fournisseurs**	**Chiffre d'affaires**	**Achats consommés**	**Charges externes**
ELIOR GROUP	0,6		4,4	0,1		(8,5)
DAC						
RECUPERACIONES COLOMER SL					(0,2)	
VALERCO		0,1	0,2			(0,4)
TOTAL	**0,6**	**0,1**	**4,6**	**0,1**	**(0,2)**	**(8,9)**

4.29 Informations sociales

Charges de personnel par nature

En millions d'euros	31-03-26	31-03-25
Rémunération du personnel	108,2	106,8
Charges sociales	43,8	41,7
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	5,0	4,6
Autres charges de personnel	(0,2)	0,2
Total	**156,8**	**153,3**

4.30 Événements postérieurs à l'exercice

La société a annoncé le 5 mai 2026 la signature d'un contrat engageant pour l'acquisition de 100 % du capital du groupe Scholz Recycling (« Scholz »). Cette opération stratégique s'inscrit dans la stratégie de croissance du Groupe à l'international visant à consolider son positionnement de leader dans le recyclage de déchets métalliques au niveau mondial

Fondé en 1872, Scholz Recycling est l'un des acteurs majeurs du recyclage de métaux en Europe. Avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard d'euros en 2025, le groupe dispose d'un ancrage industriel historique en Allemagne, ainsi qu'en République Tchèque, Pologne, Slovénie, et au travers de joint-ventures en Autriche et en Roumanie. Il a commercialisé plus de 3 millions de tonnes de métaux ferreux recyclés de métaux non-ferreux, et papiers, cartons et plastiques en 2025. Le groupe Scholz emploie plus de 3.500 collaborateurs et exploite plus de 180 sites au total, en incluant les joint-ventures.

Cette acquisition permettrait à Derichebourg de :

Gagner en dimension opérationnelle en intégrant un réseau de plus de 100 centres de recyclage (180 en incluant les joint-ventures) situés sur des territoires sur lesquels le groupe Derichebourg n'est actuellement pas ou peu présent.

Accompagner la décarbonation de l'industrie sidérurgique en Europe pour répondre à la demande croissante des aciéristes européens qui vont remplacer dans les prochaines années leurs haut-fourneaux historiques par des fours à arc électrique, grands consommateurs de ferrailles de haute qualité.

Optimiser l'efficacité opérationnelle grâce à des activités logistiques et commerciales complémentaires en Europe.

L'acquisition intervient à l'issue d'un appel d'offres compétitif mené par des mandataires indépendants (Receivers). Ce processus a été déclenché à la suite de l'activation de sûretés au niveau de la holding de tête de Scholz Recycling (Chiho Environmental Group Limited).

Derichebourg tient à préciser les points suivants :

1. Solidité opérationnelle de la cible : Scholz Recycling est une société strictement in bonis, dotée d'une gouvernance autonome et d'une structure financière saine. Son activité est préservée des difficultés de Chiho.

2. L'opération, ouverte à la concurrence, se réalise à des conditions de marché. Le choix de Derichebourg comme meilleur enchérisseur reflète la force de son bilan financier, la pertinence de son positionnement commercial et de sa stratégie industrielle.

La transaction est soumise à la réalisation de conditions suspensives usuelles en la matière incluant les autorisations au titre du contrôle des concentrations et des investissements étrangers.

La réalisation définitive de l'opération devrait intervenir au second semestre 2026.

Il convient de mentionner que, même si le groupe cherchera à conclure rapidement la transaction, Chiho conserve la faculté, jusqu'à la réalisation définitive de l'opération, de désintéresser les créanciers gagistes pour obtenir la mainlevée des sûretés, comme c'est la règle dans les processus de mise en jeu des sûretés et de nomination des « receivers »

5.6.6 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2026

BM&A DENJEAN & ASSOCIES AUDIT ERNST & YOUNG Audit

Derichebourg
Période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
19, rue de Presbourg
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 300 000
539 769 729 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Derichebourg

Période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Derichebourg, relatifs à la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris, Paris et Paris-La Défense, le 28 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

BM&A	DENJEAN & ASSOCIES AUDIT	ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier	Thierry Denjean	Sébastien Vouaux

5.7 Information financière *pro forma* non auditée

5.7.1 Principes de présentation de l'information financière *pro forma*

Eléments de Contexte

Derichebourg SA a annoncé le 5 mai 2026 avoir signé un contrat engageant en vue de l'acquisition de 100% du capital de du Groupe Scholz Recycling. Cette signature intervient à l'issue d'un appel d'offres compétitif mené par des mandataires indépendants (receivers). Ce processus a été déclenché suite à l'activation de sûretés au niveau de la holding de tête du Groupe Scholz Recycling, Chiho Environmental Group Limited. Chiho Environmental Group est incorporée aux Iles Cayman, domiciliée à Hong Kong, et cotée à la bourse de Hong Kong. La cotation des actions est suspendue depuis le 1er avril 2025. Elle établit ses comptes conformément aux normes comptables HKFRS (Hong Kong Financial Reporting Standards), qui sont alignées sur les normes comptables IFRS.

C'est dans ce contexte que Derichebourg SA établit les présentes informations financières *pro forma* non auditées. Les informations financières *pro forma* non auditées présentées par Derichebourg sont établies conformément à l'annexe 20 du règlement délégué (UE) sur les n° 2019/980 sur les prospectus, aux orientations de l'ESMA sur les prospectus n° 31-62-1426 de juillet 2020 et n° 32-382-1138 du 4 mars 2021, et de la position-recommandation AMF sur les *pro forma* n°2021-02.

Informations financières *pro forma* non auditées

Ces informations sont présentées en millions d'euros et illustrent les effets attendus de l'acquisition du groupe Scholz Recycling (protocole d'accord signé en date du 4 mai 2026) sur une année pleine et sur le premier semestre 2026, et des opérations de financement, comme si elles avaient été réalisées au 1er octobre 2024 au compte de résultat *pro forma* combiné et au 31 mars 2026 au bilan *pro forma* combiné.

Groupe Scholz Recycling correspond au périmètre acquis par Derichebourg, à savoir 100 % des titres Scholz Holding Gmbh et 80 % des titres Scholz Recycling GmbH, (le solde du capital de Scholz Recycling GmbH étant détenu par Scholz Holding GmbH). Scholz Holding GmbH et Scholz Recycling GmbH détiennent elles-mêmes des filiales et des participations. Les informations financières non auditées de Groupe Scholz Recycling (comprenant un bilan, un état consolidé du résultat et des autres éléments du résultat global, un tableau des flux de trésorerie et des notes explicatives) établies sur une base volontaire à partir des états de reporting consolidés non audités de Groupe Scholz Recycling au 31 décembre 2025, préparés pour les besoins de la consolidation du groupe Scholz Recycling au sein du groupe Chiho Environmental, conformément aux normes comptables HKFRS (Hong Kong Financial Reporting Standards), font l'hypothèse que Scholz Holding GmbH détient 100% du capital de Scholz Recycling GmbH, alors qu'à la date de leur établissement, elle n'en détient que 20%.(« ***Les Informations financières et 2025 non auditées de Groupe Scholz Recycling*** »)

Ces informations financières non auditées représentent le périmètre acquis par Derichebourg.

Les informations financières *pro forma* non auditées ont été établies sur la base des principes comptables adoptés par le groupe Derichebourg dans ses états financiers consolidés au 30 septembre 2025 et au 31 mars 2026. Toutefois, il n'a

été procédé à aucun exercice d'uniformisation des règles et méthodes comptables. Par conséquent, les éventuelles différences de méthodes comptables entre le groupe Scholz Recycling et le groupe Derichebourg n'ont pas été ajustées dans les comptes pro forma.

Base de préparation

Les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées sont constituées :

- du compte de résultat *pro forma* combiné non audité pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 ;
- du compte de résultat consolidé *pro forma* combiné non audité pour le semestre clos le 31 mars 2026 ;
- du bilan *pro forma* combiné non audité au 31 mars 2026 ;
- ainsi que de notes exposant les hypothèses de construction,

(ensemble, les « **Informations Financières *Pro forma* Non Auditées** »)

Les Informations Financières *Pro forma* ont été établies à partir des documents suivants:

- du compte de résultat de Derichebourg extrait des états financiers consolidés de Derichebourg au 30 septembre 2025, établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. Ces états financiers ont fait l'objet d'un rapport d'audit par les cabinets Ernst & Young Audit, BM&A et Denjean & Associés Audit ;
- du bilan et du compte de résultat consolidés semestriels extraits des états financiers consolidés semestriels résumés de Derichebourg au 31 mars 2026, établis conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne et ayant fait l'objet d'un rapport d'examen limité par Ernst & Young Audit, BM&A et Denjean & Associés Audit ;
- du bilan extrait des informations financières non auditées de Groupe Scholz Recycling au 31 décembre 2025 ;
- du compte de résultat établi à partir des informations financières non auditées de Groupe Scholz Recycling au 31 décembre 2025, en appliquant la méthode de préparation par nature du compte de résultat consolidé de Derichebourg ;
- .

Les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées tiennent compte du décalage de date de clôture entre Derichebourg (30 septembre) et Groupe Scholz Recycling (31 décembre) :

- Le compte de résultat *pro forma* combiné non audité pour l'exercice clos le 30 septembre 2025 intègre le compte de résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2025 de Groupe Scholz Recycling .
- Le compte de résultat *pro forma* combiné non audité pour le semestre clos le 31 mars 2026 intègre les données du compte de résultat du semestre clos le 30 juin 2026 de Groupe Scholz Recycling.
- Le bilan *pro forma* combiné non audité au 31 mars 2026 intègre les données de Groupe Scholz Recycling au 31 décembre 2025.

Tous les ajustements *pro forma* directement imputables au regroupement d'entreprises, reposent sur des éléments factuels dont l'impact financier peut être estimé de manière fiable. Les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées ne reflètent aucune dépense de restructuration ou coût d'intégration susceptible de résulter du regroupement d'entreprises. Elles ne reflètent également aucune économie potentiellement réalisable via la suppression de certaines dépenses ou résultant de synergies. Il n'a été procédé à aucun exercice d'uniformisation des règles et méthodes comptables. Par conséquent, les éventuelles différences de méthodes comptables entre le groupe Scholz Recycling et le groupe Derichebourg n'ont pas été ajustées dans les comptes *pro forma*. En outre, les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées ne comprennent pas le résultat de cession sur les actifs dont la cession, le cas échéant, pourrait être demandée par la Commission Européenne, autorité de la concurrence européenne, comme condition préalable à l'autorisation du regroupement d'entreprises.

Les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées sont présentées uniquement à titre d'illustration et ne constituent pas nécessairement une indication du résultat que le groupe Derichebourg aurait réalisé si le regroupement d'entreprises avait été finalisé le 1er octobre 2024, ni une indication du bilan que la société aurait présenté si le regroupement d'entreprises avait été finalisé le 31 mars 2026. Elles ne constituent pas non plus une indication des résultats futurs de la société consolidée. Les ajustements *pro forma*, qui sont détaillées ci-dessous, reposent sur les informations disponibles à ce jour, ainsi que sur certaines hypothèses et estimations jugées raisonnables par Derichebourg.

Ces ajustements sont directement imputables au regroupement d'entreprises et aux opérations de financement et reposent sur des éléments factuels :

- Ecart d'acquisition provisoire : l'écart d'acquisition a été calculé au 31 mars 2026, sans procéder à une évaluation provisoire et préliminaire de la juste valeur des actifs assumés, hors goodwill non reconnu, et des passifs assumés du Groupe Scholz Recycling, comme le prévoit les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne, en cas d'entrée dans le périmètre de consolidation.

  Cet écart d'acquisition n'est pas, par construction, celui qui sera présenté dans les prochains comptes qui seront établis post transaction.

- Coût de financement de l'acquisition : les frais d'émission de l'instrument de dette, constitué d'une émission d'obligations pour un montant total de 800 M€, ont été comptabilisés en diminution de la dette financière au bilan *pro forma* combiné au 31 mars 2026.
- Le coût de l'endettement net a été ajusté dans les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées pour refléter l'impact de la structure de financement, prévue à la fois pour financer l'acquisition du groupe Scholz Recycling et refinancer les dettes existantes détaillées dans le paragraphe ci-dessous, en appliquant la méthode du coût amorti, comme si elle était intervenue le 1er octobre 2024 au compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025.
- Les remboursements au pair des Senior Notes 2028 et de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué de Derichebourg , comme s'ils étaient intervenus le 1er octobre 2024 au compte de résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2025, et prise en compte de ces remboursements sur le coût de l'endettement net, sans constat de frais de remboursement anticipé, correspondant à l'écart entre la valeur nominale des Senior Notes 2028 (100 %) et leur valeur de remboursement anticipé au 1er octobre 2024 ;
- Frais liés à l'acquisition : les frais d'acquisition comptabilisés ainsi que ceux estimés jusqu'à la date de réalisation définitive, ont été comptabilisés au compte de résultat *pro forma* combiné de l'exercice clos le 30 septembre 2025, comme si l'acquisition était intervenue le 1er octobre 2024.

Groupe Scholz Recycling est notée « Scholz Recycling » dans les différents tableaux et textes ci-après.

5.7.1.1 Compte de résultat *pro forma* combiné non audité pour l'exercice clos le 30 septembre 2025

Compte de résultat combiné (en millions d'euros)	Note	30-09-25 Derichebourg publié	31-12-25 Scholz Recycling	Emission nouvelle dette	Scholz Recycling Acquisition et rembour-sement dette	30-09-25 Derichebourg *pro forma*
Chiffre d'affaires		3 337,1	1 615,6			4 952,7
Autres produits de l'activité		8,1	0,9			9,0
Achats consommés		(2 191,9)	(1 293,0)			(3 484,9)
Charges externes		(495,5)	(180,8)			(676,3)
Charges de personnel		(300,6)	(111,3)			(411,9)
Impôts et taxes		(28,0)	(1,7)			(29,7)
Dotations aux amortissements		(160,8)	(34,6)			(195,4)
Dotations aux provisions		(6,8)	(0,6)			(7,4)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		(4,5)	1,9			(2,6)
Autres charges d'exploitation		(21,7)	(0,2)			(21,9)
Autres produits d'exploitation		23,6	7,7			31,3
Résultat opérationnel courant		**158,9**	**3,9**			**162,8**
Ebitda courant		***319,5***	***38,5***			***358,0***
Autres charges opérationnelles	5.7.2.1.1	(1,0)			(5,0)	(6,0)
Autres produits opérationnels	5.7.2.1.2	-			67,3	67,3
Résultat sur cessions de participations consolidées		-	(5,4)			(5,4)
Résultat opérationnel		**157,9**	**(1,5)**		**62,3**	**218,8**
Frais financiers nets	5.7.2.1.3	(33,0)	(8,6)	(37,2)	6,4	(72,4)
Gains et pertes de change et autres		(5,8)	(0,4)			(6,2)
Résultat avant impôts		**119,1**	**(10,5)**	**(37,2)**	**68,7**	**140,2**
Impôts sur les bénéfices		(39,0)	(3,1)			(42,1)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises		43,9	4,1			47,9
Résultat net		**124,0**	**(9,5)**	**(37,2)**	**68,7**	**146,0**
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		-				
Résultat net de l'ensemble combiné		**124,0**	**(9,5)**	**(37,2)**	**68,7**	**146,0**
Revenant :						
- aux actionnaires de la société		122,0	(9,5)	(37,2)	68,7	144,0
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle		2,0	0,0			2,0
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en € par action)						
- de base		0,77				0,90
- dilué		0,77				0,90
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)						
- de base		0,77				0,90
- dilué		0,77				0,90

5.7.1.2 Compte de résultat *pro forma* combiné non audité pour le semestre clos le 31 mars 2026

Compte de résultat combiné (en millions d'euros)	Note	31-03-26 Derichebourg publié	30-06-26 Scholz Recycling	Emission nouvelle dette	Derichebourg remboursement dette	31-03-26 Derichebourg *pro forma*
Chiffre d'affaires		1 829,8	945,6			2 775,4
Autres produits de l'activité		4,8	0,5			5,3
Achats consommés		(1 222,6)	(770,2)			(1 992,8)
Charges externes		(262,9)	(104,4)			(367,3)
Charges de personnel		(156,8)	(56,4)			(213,2)
Impôts et taxes		(18,6)	(0,9)			(19,5)
Dotations aux amortissements		(80,0)	(17,1)			(97,1)
Dotations aux provisions		(2,8)	(4,6)			(7,4)
Variation des stocks d'en-cours et produits finis		5,3	16,6			21,9
Autres charges d'exploitation		(5,2)	(0,1)			(5,3)
Autres produits d'exploitation		7,3	2,7			10,0
Résultat opérationnel courant		**98,4**	**11,6**			**110,0**
Ebitda courant		***177,8***	***28,7***			***206,5***
Autres charges opérationnelles	5.7.2.2.1	(0,4)			0,4	-
Autres produits opérationnels		-				-
Résultat sur cessions de participations consolidées		-				
Résultat opérationnel		**98,0**	**11,6**		**0,4**	**110,0**
Frais financiers nets	5.7.2.2.2	(1,3)	(4,2)	(18,6)	6,5	(17,6)
Gains et pertes de change et autres		2,7	(1,7)			1,0
Résultat avant impôts		**99,4**	**5,7**	**(18,6)**	**6,9**	**93,4**
Impôts sur les bénéfices		(35,4)	(3,8)			(39,2)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et les co-entreprises		10,2	5,2			15,5
Résultat net		**74,2**	**7,1**	**(18,6)**	**6,9**	**69,7**
Résultat après impôts des activités arrêtées ou en cours de cession		-				-
Résultat net de l'ensemble combiné		**74,2**	**7,1**	**(18,6)**	**6,9**	**69,7**
Revenant :						
- aux actionnaires de la société		73,5	7,1	(18,6)	6,9	68,9
- aux intérêts ne conférant pas le contrôle		0,7	0,0			0,8
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société (en € par action)						
- de base		0,46				0,43
- dilué		0,46				0,43
Résultat par action : résultat revenant aux actionnaires de la société après résultat des activités arrêtées ou cédées (en € par action)						
- de base		0,46				0,43
- dilué		0,46				0,43

5.7.1.3 Bilan *pro forma* combiné non audité pour le semestre clos le 31 mars 2026

Bilan combiné (en millions d'euros)	Note	31-03-26 Derichebourg publié	30-06-26 Scholz Recycling	Émission nouvelle dette	Derichebourg rembour-sement dette	Scholz Recycling Acquisition et remboursement dette	31-03-26 Derichebourg *pro forma*
Écarts d'acquisition		278,1	16,5			(16,5)	278,1
Immobilisations incorporelles		2,6	0,9				3,5
Immobilisations corporelles		848,4	184,7				1 033,1
Droits d'utilisation d'immobilisations corporelles		266,2	51,2				317,4
Actifs financiers		6,0	12,4				18,4
Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises		431,8	84,0				515,8
Impôts différés		15,5	12,7				28,2
Autres actifs		-	8,9				8,9
Total actifs non courants		**1 848,6**	**371,3**			**(16,5)**	**2 203,4**
Stocks et en-cours		231,2	154,8				386,0
Créances clients		342,2	220,1				562,3
Créances d'impôt		2,0	8,0				10,0
Autres actifs		89,0	52,8				141,8
Actifs financiers		17,0	-				17,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.7.2.2.3	202,1	27,8	788,0	(360,0)	(360,3)	297,6
Instruments financiers		1,2	2,5				3,7
Total actifs courants		**884,7**	**466,0**	**788,0**	**(360,0)**	**(360,3)**	**1 418,4**
Total actifs non courants et groupes d'actifs destinés à être cédés		-	-				-
Total actif		**2 733,3**	**837,3**	**788,0**	**(360,0)**	**(376,8)**	**3 621,8**
Capitaux propres Groupe	5.7.2.2.4	**1 175,4**	**444,1**		**(2,5)**	**(376,8)**	**1 240,2**
Intérêts ne conférant pas le contrôle		5,3	0,8				6,1
Total capitaux propres	5.7.2.2.4	**1 180,7**	**444,9**		**(2,5)**	**(376,8)**	**1 246,3**
Emprunts et dettes financières	5.7.2.2.5	642,9	33,6	788,0	(357,5)		1 107,0
Provision retraite et avantage similaire		29,7	3,2				32,9
Autres provisions		22,5	9,8				32,3
Impôts différés		42,5	16,4				58,9
Autres passifs		3,6	-				3,6
Total passifs non courants		**741,2**	**63,0**	**788,0**	**(357,5)**		**1 234,7**
Emprunts et dettes financières		214,0	56,3				270,3
Provisions		7,0	0,3				7,3
Fournisseurs		427,5	162,8				590,3
Dettes d'impôts		30,1	9,4				39,5
Autres passifs	5.7.2.2.6	131,4	95,5				226,9
Instruments financiers		1,4	5,1				6,5
Total passifs courants		**811,4**	**329,4**				**1 140,8**
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés		-	-				-
Total passif		**2 733,3**	**837,3**	**788,0**	**(360,0)**	**(376,8)**	**3 621,8**

5.7.2 Notes relatives à l'information financière *pro forma* non auditée

Certains ajustements ont été réalisés afin de refléter la comptabilisation de l'acquisition dans les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées. Aucun effet d'impôt n'a été comptabilisé au titre de ces ajustements. Ceux-ci sont détaillés ci-après. Après la réalisation effective de l'acquisition, des évaluations définitives et exhaustives seront effectuées pour déterminer la juste valeur des actifs et passif identifiables de Scholz Recycling, conformément aux dispositions prévues notamment par les normes IFRS 3, IAS 12 et IAS 19. Les évaluations définitives pourront être différentes de la comptabilisation préliminaire de l'acquisition reflétée dans les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées.

5.7.2.1.1 Autres charges opérationnelles

Les frais liés à l'acquisition, provisoirement établis à 5 M€, en ce compris 0,4 M€ déjà encourus sur le semestre clos le 31 mars 2026, ont été comptabilisés en autres charges opérationnelles au compte de résultat *pro forma* combiné au 30 septembre 2025.

5.7.2.1.2 Autres produits opérationnels

La comptabilisation préliminaire de l'acquisition a été exclusivement effectuée pour les besoins de l'information financière *pro forma* non auditée. Un badwill provisoire a été estimé à (67,3 M€) et comptabilisé en autres produits opérationnels au compte de résultat *pro forma* combiné au 30 septembre 2025, sur la base de la valeur comptable de l'actif net telle qu'elle ressort des états de reporting consolidés de Scholz Recycling au 30 juin 2026 établis sur une base volontaire, après annulation de son goodwill historique.

(En millions d'euros)	31-03-26 Derichebourg *pro forma*
Estimation du prix d'acquisition	360,3
Juste valeur provisoire de l'actif net acquis	427,6
- *Valeur comptable de l'actif net de Scholz Recycling*	*444,1*
- *Annulation du goodwill Scholz Recycling*	*(16,5)*
Ecart d'acquisition provisoire	(67,3)

5.7.2.1.3 Frais financiers nets

Le coût de l'endettement financier futur résultant de l'émission d'obligations à long terme en euros est approximatif et provisoire, en cela qu'il sera sujet aux variations de taux d'intérêt entre la date de publication du rapport semestriel et la date de finalisation de l'opération. Dans l'hypothèse d'une émission d'obligations pour un montant total de 800 M€, une charge financière provisoire de (37,2 M€) a été comptabilisé au compte de résultat *pro forma*, après impact du coût amorti estimé à (1,9 M€).

Les ajustements effectués en lien avec le remboursement des Senior Notes 2028 et de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué (60 M€), sont les suivants :

- Neutralisation des intérêts financiers nets des Senior Notes 2028 et de la tranche de Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué, incluant leur coût non amorti résiduel, s'élevant respectivement à 2,4 M€ et 4,1 M€ ;

Certains ajustements ont été réalisés afin de refléter la comptabilisation de l'acquisition dans les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées. Aucun effet d'impôt n'a été comptabilisé au titre de ces ajustements. Ceux-ci sont détaillés ci-après. Après la réalisation effective de l'acquisition, des évaluations définitives et exhaustives seront effectuées pour déterminer la juste valeur des actifs et passif identifiables de Scholz Recycling, conformément aux dispositions prévues notamment par les normes IFRS 3, IAS 12 et IAS 19. Les évaluations définitives pourront être différentes de la comptabilisation préliminaire de l'acquisition reflétée dans les Informations Financières *Pro forma* Non Auditées

5.7.2.2.1 Autres charges opérationnelles

Les frais liés à l'acquisition, provisoirement établis à 5 M€, en ce compris 0,4 M€ déjà encourus sur le semestre clos le 31 mars 2026, ont été comptabilisés en autres charges opérationnelles au compte de résultat *pro forma* combiné au 30 septembre 2025. Aussi, l'impact de 0,4 M€ de frais comptabilisés en autres charges opérationnelles sur le semestre clos le 31 mars 2026 a été neutralisé pour l'établissement du compte de résultat *pro forma* combiné au 31 mars 2026.

5.7.2.2.2 Frais financiers nets

Le coût de l'endettement financier futur résultant de l'émission d'obligations à long terme en euros est approximatif et provisoire, en cela qu'il sera sujet aux variations de taux d'intérêt entre la date de publication du rapport semestriel et la date de finalisation de l'opération. Dans l'hypothèse d'une émission d'obligations pour un montant total de 800 M€, une charge financière provisoire de (18,6 M€) a été comptabilisé au compte de résultat *pro forma*, après impact du coût amorti estimé à (0,9 M€).

Les ajustements effectués en lien avec le remboursement des Senior Notes 2028 et de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué (60 M€), sont les suivants :

- Neutralisation des intérêts financiers nets des Senior Notes 2028 et de la tranche de Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué, s'élevant respectivement à 3,6 M€ et 2,8 M€ ;

5.7.2.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La structure de financement prévue pour la simulation de l'acquisition de Scholz Recycling, le refinancement des Senior Notes 2028 et le remboursement de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué (60 M€) au 31 mars 2026, consiste en une émission d'obligations pour un montant total de 800 M€, comptabilisée au bilan *pro forma* combiné selon la méthode du coût amorti pour 788,0 M€.

Le montant remboursé s'élèverait à 360 M€, dont 300 M€ au titre des Senior Notes 2028, et 60 M€ au titre de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué.

Enfin, un décaissement de 360,3 M€ a été comptabilisé sur la ligne Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan *pro forma* combiné au titre du prix d'acquisition de Scholz Recycling.

5.7.2.2.4 Capitaux propres Groupe

La comptabilisation préliminaire de l'acquisition a été exclusivement effectuée pour les besoins de l'information financière *pro forma* non auditée. L'écart d'acquisition provisoire a estimé à (67,3 M€) et comptabilisé en autres produits opérationnels au compte de résultat pro forma combiné au 30 septembre 2025, sur la base de la valeur comptable de l'actif net telle qu'elle ressort des états de reporting consolidés de Scholz Recycling au 31 décembre 2025 établis sur une base volontaire, après annulation de son goodwill historique.

(En millions d'euros)	31-03-26 Derichebourg *pro forma*
Estimation du prix d'acquisition	360,3
Juste valeur provisoire de l'actif net acquis	427,6
- *Valeur comptable de l'actif net de Scholz Recycling*	*444,1*
- *Annulation du goodwill Scholz Recycling*	*(16,5)*
Ecart d'acquisition provisoire	(67,3)

A ce titre, pour l'établissement du bilan *pro forma* combiné au 31 mars 2026, l'acquisition préliminaire est comptabilisée à hauteur de 67,3 M€ en capitaux propres Groupe.

Par ailleurs, le coût restant à amortir des Senior Notes 2028 et de la tranche de Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué s'élevant respectivement à 2,1 M€ et 0,4 M€, ont été comptabilisés dans les capitaux propres Groupe pour l'établissement du bilan *pro forma* combiné au 31 mars 2026, pour un impact total de (2,5 M€).

5.7.2.2.5 Emprunts et dettes financières

La structure de financement prévue en partie pour la simulation de l'acquisition de Scholz Recycling, le refinancement des Senior Notes 2028 et le remboursement de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué (60 M€) au 31 mars 2026, consiste en une émission d'obligations pour un montant total de 800 M€, comptabilisée au bilan *pro forma* combiné selon la méthode du coût amorti pour 788,0 M€.

La dette historique de Derichebourg a été décomptabilisée en prenant l'hypothèse d'un remboursement le 31 mars 2026 au bilan. Ainsi, les emprunts et dettes financières ont été diminuées de 357,5 M€, dont 297,9 M€ au titre des Senior Notes 2028, et 59,6 M€ au titre de la tranche Prêt Refinancement du contrat de crédits syndiqué.

5.7.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière pro forma non auditée

BM&A	DENJEAN & ASSOCIES AUDIT	ERNST & YOUNG Audit

Derichebourg

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et à la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026

BM&A
11, rue Laborde
75008 Paris
S.A.S. au capital de € 1 200 000
348 461 443 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
19, rue de Presbourg
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 300 000
539 769 729 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Derichebourg

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières pro forma relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et à la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026

Au Directeur Général,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (UE) 2017/1129 complété par le règlement délégué (UE) 2019/980, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Derichebourg (la « Société ») relatives à l'exercice clos le 30 septembre 2025 et à la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026 incluses dans la partie 5.7 de l'amendement au document d'enregistrement universel (les « Informations financières pro forma »).

Ces Informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition du Groupe Scholz Recycling aurait pu avoir sur le bilan consolidé au 31 mars 2026 et les comptes de résultat consolidé de la Société pour la période du 1er octobre 2025 au 31 mars 2026 et de l'exercice clos le 30 septembre 2025 de la Société si l'opération avait pris effet le 31 mars 2026 au bilan et le 1er octobre 2024 au compte de résultat. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si l'opération ou l'événement était intervenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

Ces Informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (UE) 2017/1129 et des orientations de l'ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe 20, section 3, du règlement délégué (UE) 2019/980, sur le caractère correct de l'établissement des Informations financières pro forma sur la base indiquée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des Informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces Informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux Informations financières pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la Société pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les Informations financières pro forma ont été établies correctement sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables appliquées par la Société.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt de l'amendement au document d'enregistrement universel auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Paris-La Défense, le 7 septembre 2026

Les Commissaires aux Comptes

BM&A	DENJEAN & ASSOCIES AUDIT	ERNST & YOUNG Audit
Gilles Rabier	Thierry Denjean	Sébastien Vouaux

6. Capital et actionnariat

6.1 Actionnariat

6.1.1 Répartition de l'actionnariat et droits de vote

Le tableau suivant donne les informations concernant les actionnaires connus de la Société au 31 juillet 2026 :

Actionnaires	Nombre de titres	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
CFER *	65 745 648	41,51	131 491 296	58,09
Financière DBG *	65 894	0,04	65 894	0,03
Salariés	1 483 812	0,94	1 483 812	0,66
Autodétention	123 162	0,08	-	-
Public	90 962 608	57,43	93 302 934	41,22
Total	**158 381 124**	**100,00**	**226 343 936**	**100,00**

** Les sociétés CFER et Financière DBG sont contrôlées de manière ultime par la famille de M. Daniel Derichebourg.*

Liste des détenteurs de tout titre contenant des droits de contrôle spéciaux – Droits de vote

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis cinq ans au moins, au nom du même actionnaire. Au 31 juillet 2026, le capital était constitué de 158 381 124 actions de nominal 0,25 €, dont 68 085 974 actions à droit de vote double. Le nombre de droits de vote au 31 juillet 2026 s'élevait à 226 343 936.

Au 31 juillet 2026, la famille de M. Daniel Derichebourg, par l'intermédiaire des sociétés CFER et Financière DBG, détenait 41,55 % du capital de Derichebourg et 58,12 % des droits de vote.

6.1.2 Franchissement de seuil

Depuis le 19 décembre 2025 Derichebourg a connu les franchissements de seuil suivants :

Date	Nom de l'actionnaire	Franchissement de seuil
16-04-2026	Amiral gestion	À la hausse du seuil de 5 % des droits de vote

6.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou ses filiales

Nous vous rappelons que l'assemblée générale mixte du 5 février 2026 a autorisé la Société, pour une durée de 18 mois, à opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % de son capital social, en vue de :

- l'animation du marché ou de la liquidité du marché de l'action Derichebourg par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte déontologique AMAFI admise par l'Autorité des marchés financiers ;
- l'attribution aux salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou par le biais d'un plan épargne entreprise ;
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- l'annulation dans le cadre de la politique financière de la Société de titres ainsi achetés.

La même assemblée générale a autorisé le Conseil d'administration à réaliser une ou plusieurs réductions de capital social par annulation des actions acquises dans la limite de 10 % du capital, par période de 24 mois.

Le 3 janvier 2024, la Société a mis en place un contrat de liquidité et de surveillance de marché portant sur ses actions ordinaires, avec Natixis-Oddo BGF. Ce contrat est d'une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction. Il est conforme à la charte de déontologie de l'Association française des marchés financiers (AMAFI). Les moyens affectés à la mise en œuvre de ce contrat sont de 1 500 000 €.Au 31 juillet 2026, la Société détient 123 162 actions propres représentant 0,08 % du capital dans le cadre de ce contrat de liquidité.

Le 3 septembre 2025, le Conseil d'administration a décidé un programme de rachat d'actions en vue de leur annulation portant au maximum sur 1 % du capital, les acquisitions pouvant intervenir jusqu'au 30 juin 2026.

Au titre du programme de rachat d'actions initié en 2025, la Société était propriétaire 796 735 actions auto-détenues à la date du 27 mai 2026. Lors de sa séance du 28 mai 2026, le Conseil d'administration a annulé 796 732 actions.

6.2 Données boursières

Mois *En euros*	Cours ouverture du mois	Plus haut	Plus bas	Dernier cours du mois	Volume
Décembre 2025	6,3	7,365	6,075	6,795	5 690 382
Janvier 2026	6,78	8,255	6,7	7,96	4 064 449
Février 2026	7,86	9,785	7,765	9,425	5 190 704
Mars 2026	9,275	9,36	7,56	8,155	4 083 943
Avril 2026	8,39	9,4	8,205	9,055	3 040 404
Mai 2026	9,085	11,00	8,995	10,14	4 139 181
Juin 2026	10,03	10,51	9,47	9,535	3 608 023
Juillet 2026	9,51	10,03	9,1	9,3	2 503 793
Août 2026	9,34	9,715	8,72	9,225	2 484 473

L'information fournie au titre des volumes correspond aux échanges sur Euronext, qui représentent environ 40 % des volumes échangés sur le titre.

6.4 Communication avec les investisseurs institutionnels, les actionnaires, les porteurs obligataires

6.4.3 Informations périodiques et occasionnelles : document d'information annuel

Diffusées sur le site www.derichebourg.com, www.lesechos-comfiwire.com ou www.info-financiere.fr.

19 décembre 2025	Mise à disposition du document d'enregistrement universel 2024/2025
19 décembre 2025	Document d'enregistrement universel 2024/2025
23 décembre 2025	Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 24 novembre au 28 novembre 2025
29 décembre 2025	Avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 5 février 2026 publié au BALO du 29 décembre 2025
6 janvier 2026	Derichebourg annonce son agenda financier pour l'exercice 2025/2026
7 janvier 2026	Présentation ODDO BHF
8 janvier 2026	Bilan semestriel du contrat de liquidité – décembre 2025 ;
15 janvier 2026	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 5 février 2026
15 janvier 2026	Brochure de convocation à l'assemblée générale mixte du 5 février 2026
15 janvier 2026	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et/ou de diverses valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription (20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e et 27e résolutions)
15 janvier 2026	Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital (19e résolution)
15 janvier 2026	Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (26e résolution)
15 janvier 2026	Information relative au nombre total de droits de vote et d'actions composant le capital social à la date de publication au BALO du 29 décembre 2025 de l'avis de réunion à l'Assemblée générale mixte du 5 février 2026
15 janvier 2026	Formulaire de vote à l'AGM
15 janvier 2026	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 5 février 2026
21 janvier 2026	Avis de convocation paru au BALO du 21 janvier 2026
21 janvier 2026	Avis de convocation paru sur annonces-legales.lefigaro.fr le 21 janvier 2026
21 janvier 2026	Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée générale mixte du 5 février 2026
27 janvier 2026	Derichebourg Environnement et Renault Group renforcent la filière française de recyclage des véhicules hors d'usage
5 février 2026	Retransmission vidéo de l'Assemblée générale des actionnaires du 5 février 2026
5 février 2026	Présentation Assemblée générale mixte du 5 février 2026
5 février 2026	Compte-Rendu de l'Assemblée Générale Mixte
5 février 2026	Présentation Forum Portzamparc Impact Investing 4 février 2026
6 février 2026	Assemblée générale mixte du 5 février 2026 – Résultat du vote des résolutions
6 février 2026	Avis d'information relatif à la conclusion d'une convention réglementée au titre de l'article L. 225-40-2 du Code de commerce
23 février 2026	Franchissement de seuil
23 avril 2026	Derichebourg Environnement intégré au nouveau dispositif d'accélération industrielle annoncé par le Gouvernement, pour deux projets d'économie circulaire
5 mai 2026	Signature d'un contrat en vue de l'acquisition du groupe Scholz Recycling
7 mai 2026	Franchissement de seuil
28 mai 2026	Résultat net et EBITDA en hausse portés par la reprise des volumes et l'amélioration des marges unitaires. Révision à la hausse des perspectives
28 mai 2026	Mise à disposition du rapport financier semestriel au 31 mars 2026
28 mai 2026	Rapport financier semestriel au 31 mars 2026
28 mai 2026	Présentation aux analystes financiers du 28 mai 2026
29 mai 2026	Rapport financier semestriel 31-03-26
11 juin 2026	Replay de la réunion de présentation des résultats du 29 mai 2026
17 juin 2026	Derichebourg Environnement remporte quatre marchés de collecte de déchets sur le territoire Boucle Nord de Seine
8 juillet 2026	Derichebourg prend acte du communiqué publié par Chiho Environmental Group
23 juillet 2026	Bilan semestriel du contrat de liquidité – Juin 2026
31 juillet 2026	Réalisation de l'acquisition du groupe Scholz Recycling
2 septembre 2026	Derichebourg Environnement et Vicat renforcent leur coopération au service de la décarbonation de l'industrie et de l'économie circulaire via la co-entreprise VALèreCo

Informations publiées au BALO

Date de publication	Document
29 décembre 2025	Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 5 février 2026
21 janvier 2026	Avis de convocation/avis de réunion à l'assemblée générale mixte du 5 février 2026
13 février 2026	Avis d'approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2025

6.6 Programme de rachat d'actions

Au 31 juillet 2026, la Société détient :

- 123 159 actions propres représentant 0,08 % du capital dans le cadre du contrat de liquidité mis en place le 3 janvier 2024. La valeur de marché de ce portefeuille est de 1 145 378,70 €.
- 3 actions propres représentant moins de 0,01 % du capital au titre du programme mis en œuvre le 3 septembre 2025. La valeur de marché de ces actions est de 27,90 €.

	Actions composant le capital	Contrat de liquidité	Stock-options attribuées	Croissance externe	Remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital	Annulation	Total
Situation au 30 septembre 2025	159 177 856	137 715	-	-	-	533 780	671 495
En % du capital	-	0,09 %	-	-	-	0,34 %	0,42 %
Affectation à des stock-options	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Levées d'options d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Achats	-	1 678 599	-	-	-	262 955	1 941 554
Ventes	-	1 666 211	-	-	-	-	1 666 211
Annulations	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31 mars 2026	159 177 856	150 103	-	-	-	796 735	946 838
En % du capital		0,09 %	-	-	-	0,50 %	0,59 %
Affectation à des stock-options	-	-	-	-	-	-	-
Attribuées	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Levées d'options d'achat	-	-	-	-	-	-	-
Achats	-	804 966	-	-	-		804 966
Ventes	-	831 890	-	-	-	-	831 890
Annulations	(796 732)	-	-	-	-	(796 732)	(796 732)
Situation au 31 juillet 2026	158 381 124	123 159	-	-	-	3	123 162
En % du capital		0,08 %	-	-	-	<0,01 %	0,08 %

6.7 Information sur le capital social

6.7.1 Montant du capital souscrit

Au 31 mars 2026, le capital social était fixé à 39 794 464 €. Il était divisé en 159 177 856 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

A la date de dépôt du présent amendement au document d'enregistrement universel, le capital social est fixé à 39 595 281 €. Il est divisé en 158 381 124 actions de 0,25 € de nominal chacune, entièrement souscrites et libérées.

6.7.2 Capital autorisé mais non émis

Les assemblées générales mixtes du 29 janvier 2025 et du 5 février 2026 ont approuvé plusieurs résolutions, déléguant leur compétence au Conseil d'administration, pour des durées de 18 et 26 mois, pour procéder à l'émission de toutes valeurs mobilières, donnant immédiatement ou à terme accès à une quotité de capital de la Société, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription :

- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 75 M€ ;
- le montant nominal des titres de créances susceptibles d'être émis s'élève à 750 M€ ;
- le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées s'élève à 75 M€ dans le cadre d'une offre au profit des investisseurs qualifiés, ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, dans la limite de 20 % du capital social par an ;
- le montant nominal des augmentations de capital au titre d'incorporation de réserves s'élève à 75 M€.

6.7.3 Tableau d'évolution du capital depuis l'exercice clos au 30 septembre 2025

L'évolution du capital depuis le 30 septembre 2025 est détaillée dans le tableau ci-dessous :

	Nombre de titres		Nombre de titres composant le capital	Mouvement sur le capital	Solde capital social	Mouvement sur prime de fusion, émission, apport	Solde prime de fusion, émission, apport
Date	créés	annulés		€	€	€	€
30/09/2025			159 177 856		39 794 464	-	-
28/05/2026		796 732	158 381 124	(199 183)	39 595 281	-	-

7. Informations complémentaires

7.5 Responsable du document d'enregistrement universel

7.5.2 Attestation des responsables de l'Amendement au Document d'Enregistrement Universel

Pour Derichebourg,

« J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés consolidés pour le semestre écoulé sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice. La prévision d'EBITDA courant a été établie et élaborée sur une base: a) comparable aux informations financières historiques; b) conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Fait à Paris, le 7 septembre 2026

Abderrahmane EL AOUFIR

Directeur général

7.8 Table de concordance entre le Document d'Enregistrement Universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980

La table de concordance ci-après reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux sections du Document d'Enregistrement Universel 2019/2020 et du présent Amendement où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

		Document d'Enregistrement universel	Amendement
Annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980		**§**	**§**
1.	**Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente**		
1.1	Personnes responsables	7.5.1	
1.2	Déclaration des personnes responsables	7.5.2	7.5.2
1.3	Déclaration d'experts	7.3	
1.4	Attestation relative aux informations provenant d'un tiers	7.3	
1.5	Déclaration relative au dépôt du document	Page 1	Page 1
2.	**Contrôleurs légaux des comptes**	**7.4.1**	
3.	**Facteurs de risque**	**2.1**	**2.1**
4.	**Informations concernant l'Émetteur**		
4.1	Histoire et évolution de la Société		
4.1.1	Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur	7.1.1	
4.2	Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur	7.1.2	
4.3	Date de constitution et durée de vie de l'Émetteur	7.1.3	
4.4	Siège social et forme juridique, législation, pays d'origine, adresse, n° de téléphone de son siège statutaire	7.1.4	
5.	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	1, 3.2.3	
5.1.1	Nature des opérations, catégories de produits vendus	1	
5.1.2	Nouveaux produits	1	
5.2	Principaux marchés	1	
5.3	Événements importants	5.1.1	5.1.1
5.4	Stratégies et objectifs	1.5	
5.5	Dépendance	N/A	N/A
5.6	Sources d'informations sur position concurrentielle	1	
5.7	Investissements	5.1.9	
5.7.1	Investissements réalisés	5.1.9.2	
5.7.2	Investissements en cours	5.1.9.3	
5.7.3	Co-entreprises et participations significatives	5.3.5 note 4.4	
5.7.4	Questions environnementales pouvant influer sur l'utilisation des immobilisations corporelles	3	
6.	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description sommaire du Groupe	1.6	1.6
6.2	Liste des filiales importantes de l'Émetteur	5.3.5 note 4.32	
7.	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière	5.1	5.1
7.2	Résultat d'exploitation	5.1	5.1

7 Informations complémentaires

Table de concordance entre le Document d'Enregistrement Universel Derichebourg et l'annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980

Annexe 1 et 2 du Règlement délégué (UE) 2019/980		Document d'enregistrement universel §	Amendement §
8.	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Capitaux de l'Émetteur	5.3.1, 5.3.4	5.6.1, 5.6.4
8.2	Flux de trésorerie	5.3.3	5.6.3
8.3	Structure de financement et conditions d'emprunt	5.1.8, 5.3.5 note 4.11	5.1.8, 5.6.5 note 4.11
8.4	Restrictions à l'utilisation des capitaux	5.1.8, 5.3.5 note 4.11	5.1.8, 5.6.5 note 4.11
8.5	Sources de financement attendues	5.1.8, 5.3.5 note 4.11	5.1.8, 5.6.5 note 4.11
9.	**Environnement réglementaire**	2.1	2.1
10.	**Informations sur les tendances**	**5.2.2**	**5.2.2**
11.	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**5.2.2**	**5.2.2**
12.	**Organes d'administration, de direction**		
12.1	Informations concernant les membres du Conseil d'administration et à la direction générale	4.2.2, 4.4	4.2.2, 4.4
12.2	Conflits d'intérêts éventuels	4.2.3	
13.	**Rémunérations et avantages**		
13.1	Rémunération versée	4.5.2	
13.2	Sommes provisionnées par ailleurs	4.5.2	
14.	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**		
14.1	Date d'expiration des mandats	4.2.2.1	4.2.2.1
14.2	Contrats de service	4.6.2	4.6.2
14.3	Informations sur le Comité d'audit, le Comité des nominations et des rémunérations	4.3	4.3
14.4	Déclaration de conformité à un Code de gouvernement d'entreprise	4.1.1	4.1.1
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	
15.	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	5.3.5, note 4.29	
15.2	Participations et stock-options	4.5.2	
15.3	Participation des salariés au capital de l'Émetteur	6.1.4	6.1.4
16.	**Principaux actionnaires**		
16.1	Information relative au capital	6.1.1	6.1.1
16.2	Droits de vote des principaux actionnaires	6.1.1	6.1.1
16.3	Informations relatives au contrôle	6.1.1	6.1.1
16.4	Accord pouvant entraîner un changement de contrôle	6.5	
17.	**Transactions avec des parties liées**	**4.6, 5.3.5 note 4.28 5.4.3 note 3.18**	**5.6.5 note 4.28**
18.	**Informations financières**		
18.1	Informations financières historiques	5.3	
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	5.6
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	N/A	
18.4	Informations financières *pro forma*	N/A	5.7
18.5	Politique de distribution de dividendes	6.3	
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	5.3.5 note 4.27 5.4.3 note 3.17	5.6.5 note 4.27
18.7	Changement significatif dans la situation financière	5.2.2	
19.	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social (nombre et catégories d'actions, actions propres…)	6.1, 6.7	6.1, 6.7
19.2	Actes constitutifs et statuts	5.9, 5.14 à 5.15, 6.4.6	
20.	**Contrats importants**	**7.2**	
21.	**Documents disponibles**	**6.4**	